



NATIONS UNIES
BENIN



BILAN COMMUN PAYS

COMMON COUNTRY ANALYSIS BÉNIN



Publié par :

Nations Unies au Bénin

© Copyright 2021 Equipe Pays, SNU Bénin, tout droit réservé

L'Equipe Pays des Nations Unies au Bénin encourage l'utilisation des informations contenues dans cette analyse, mais demande que la source soit entièrement citée.

Design and Printing : NAREVA Ltd, nareva@narevas.com

Photo credit :

Couverture : ©UNICEF Bénin / Reine DAVID-GNAHOUI

Page 19 : ©ONU Bénin / Justin BESSANVI

Page 09, 15, 22 : ©ONU Bénin / Yézaël ADOUKONOU

Page 13: ©FAO Bénin

Page 26, 28 : ©PAM Bénin

Page 3, 10 : ©PNUD Bénin

Page 22 : ©PNUD Bénin/Giacomo Pirozzi

Page 24 (à gauche et à droite) : ©PNUD Bénin/Elsie Assogba

Page 28 : (à gauche) ©PNUD Bénin/ Elsie Assogba ; (à droite) ©PNUD Bénin/ Giacomo Pirozzi

Page 30 : ©PNUD Bénin/ Elsie Assogba

Page 31 : ©PNUD Bénin/Claude Wintona ; (à droite) ©PNUD Bénin/ Elsie Assogba

Page 33 (à droite) : ©PNUD Bénin/Giacomo Pirozzi

Page 41 (à droite) : ©PNUD Bénin/ Roger Attemba



NATIONS UNIES
BENIN



BILAN COMMUN PAYS

COMMON COUNTRY ANALYSIS BÉNIN

Juillet 2021



SOMMAIRE

	SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
	RESUME EXECUTIF	4
	INTRODUCTION	5
I	CONTEXTE ET SITUATION DU PAYS	6
I-1	Situation géographique	6
I-2	Situation démographique	6
I-3	Situation politique	7
I-4	Situation des droits de l'homme	7
I-5	Situation économique et sociale	8
II	PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030	
II-1	Pilier Peuple	
II-1-1	ODD N° 1 Pas de Pauvreté	12
II-1-2	ODD N° 2 Faim Zéro	15
II-1-3	ODD N° 3 Bonne santé et bien-être	16
II-1-4	ODD N° 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité	19
II-1-5	ODD N° 5 Égalité entre les sexes	21
II-1-6	ODD N° 6 Eau propre et Assainissement	23
II-2	Pilier Prospérité	
II-2-1	ODD N° 7 Énergie propre d'un coût abordable	25
II-2-2	ODD N° 8 Travail décent et croissance économique	26
II-2-3	ODD N° 9 Industrie, innovation et infrastructure	28
II-2-4	ODD N° 10 Réduction des Inégalités	30
II-3	Pilier Planète	
II-3-1	ODD N°11 Villes et communautés durables	32
II-3-2	ODD N°12 Consommation et production responsable	32
II-3-3	ODD N°13 Lutte contre les changements climatiques	33
II-3-4	ODD N°14 Vie Aquatique	34
II-3-5	ODD N°15 Vie Terrestre	34
II-3-6	Impacts de la COVID-19 sur les ODD	35
II-4	Pilier Paix	
II-4-1	ODD N° 16 Justice, paix et institutions efficaces	37
II-4-2	ODD N° 17 Partenariats	38
II-5	SYNTHÈSE ET DEFIS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN	38
II-5-1	Synthèse des progrès	38
II-5-2	Recommandations en matière des droits de l'Homme pour l'atteinte des ODD	39
III-	ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN	40
IV-	DEFIS TRANSFRONTALIERS	41
V-	PRINCIPE « NE LAISSER PERSONNE DE COTE » AU BENIN	41
V-1	Les enfants placés (<i>vidomegons</i>), et les enfants accusés de sorciers	42
V-2	Les jeunes diplômés sans emplois	42
V-3	Les personnes vivant avec un handicap	43
V-3	Mesures prises pour les personnes laissées de côté	44
VI	CAPACITE DE FINANCEMENT,	45
	CONCLUSION ET AVANTAGE COMPARATIF DES NATIONS UNIES	46
	ANNEXE	47





SIGLES & ABRÉVIATIONS

AND-MPD	/ Autorité Nationale désignée du Mécanisme pour un Développement Propre
ANJE	/ Alimentation du Nourrisson et Jeune Enfant
ARCH	/ Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
ARV	/ Anti Retro Viraux
BCEAO	/ Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCP	/ Bilan Commun Pays
BEPC	/ Brevet d'Étude du Premier Cycle
CC	/ Changements Climatiques
CDE	/ Convention International des Droits de l'Enfant
CDN	/ Contributions Déterminées au Niveau National
CEDEAO	/ Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CeFAL	/ Centre de Formation en Administration Locale
CEP	/ Certificat d'Étude Primaire
CI	/ Cours d'Initiation
CIPD	/ Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CMEICB	/ Commission de Modélisation Économique des Impacts du Climat et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'État
CNCC	/ Comité National sur les Changements Climatiques
CNSS	/ Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNSR	/ Centre National de Sécurité Routière
CPDN	/ Contributions Prévues Déterminées au Niveau National
DEPONAT	/ Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
DGID,	/ Direction Générale des Impôts et Domaines
DGTCP	/ Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DHIS	/ District Health Information System
DPP	/ Direction de la Programmation et de la Prospective
EDS	/ Enquête Démographique de Santé
EMICOV	/ Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
ESDG	/ Enquête de Surveillance de Deuxième Génération

FADeC	/ Fonds d'Appui au Développement des Communes-
FAO	/ Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEC	/ Facilité Élargie de Crédit
FCFA	/ Franc de la Communauté Financière en Afrique
FMI	/ Fonds Monétaire International
FNEC	/ Fonds National pour l'Environnement et le Climat
FNRB	/ Fonds National de Retraite du Bénin
GES	/ Gaz à effet de Serre
ICF	/ Indice de la Condition de la Femme
IGAA	/ Inspection Générale des Affaires Administratives
IGF	/ Inspection Générale des Finances
INSAE	/ Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
MCPD	/ Modes de Consommation de Production Durables
MICS	/ Multiple Indicator Cluster Surveys
MIILD	/ Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée
MIS	/ Malaria Indicator Survey
MW	/ Méga Watt
OCBN	/ Organisation Commune Bénin Niger
ODD	/ Objectifs de Développement Durable
OMD	/ Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	/ Organisation Mondiale pour la Santé
PAE	/ Plan d'Action Environnemental
PAEFE	/ Programme d'Appui à l'Éducation et la Formation des Enfants Exclus du Système Éducatif
PAG	/ Programme d'Actions du Gouvernement
PAM	/ Programme Alimentaire Mondial
PAN-LCD	/ Plan National de Lutte contre la Désertification
PASEC	/ Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
PCA	/ Programme de Cours accéléré
PCC	/ Plans de Contingence des Communes
PCN	/ Plan de Contingence National
PDDI	/ Programmes Départementaux de Développement Interministériel
PHPS	/ Politique Holistique de la Protection Sociale
PIB	/ Produit Intérieur Brut
PICAO	/ Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest
PND	/ Plan National de Développement

PNPE	/ Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PNUD	/ Programme des Nations Unies pour le Développement
PONADEC	/ Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
PPP	/ Partenariat Public Privé
PRMN	/ Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises
PSI/GDT	/ Plan stratégique d'investissement sur la gestion durable des terres
PTF	/ Partenaires Techniques et Financiers
RNIE	/ Routes Nationales Inter-Etat
RGPH4	/ Recensement Général de la Population et de l'Habitat, quatrième édition
SARA	/ Services Availability and Readiness Assessment
SBEE	/ Société Béninoise d'Energie Electrique
SCRP	/ Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDE	/ Services Déconcentrés de l'État
SIEF	/ Système d'Information Écologique et Forestier
SIEP	/ Système d'Information pour l'Évaluation Permanente
SIGE	/ Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation
SITEX	/ Société Industrielle des Textiles
SMTP	/ Société du Matériel des Travaux Publics
SNU	/ Système des Nations Unies
SONEB	/ Société Nationale des Eaux du Bénin
SONU	/ Soins Obstétricaux et Néonatales d'Urgence
SPANB	/ Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité
SRP	/ Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSC	/ Schéma de Services Collectifs
STAD	/ Schéma Territorial d'Aménagement et de Développement
TEC	/ Tarif Extérieur Commun
TIC	/ Technologie de l'Information et de la Communication
TPI	/ Tribunaux de Première Instance
TVA	/ Taxe sur Valeur Ajoutée
UEMOA	/ Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNCT	/ United Nation Country Team (Équipe Pays des Nations Unies)
UNDG	/ United Nation Développement Group
UNDAF	/ United Nation Développement Assistance Framework
US	/ United States
VHF	/ Very High Fréquence
VIH SIDA	/ Virus d'Immuno-déficience Humain/Syndrome d'Immuno_Déficience Acquis
ZEE	/ Zone Économique Exclusive

▶ RÉSUMÉ EXECUTIF

1. Dans le cadre de la réforme du Système de Développement des Nations Unies (SDNU), l'Equipe pays des Nations Unies du Bénin s'est engagée dans le processus d'actualisation du Bilan Commun de Pays (BCP) qui constitue désormais une étape importante dans le processus de planification et de formulation du Cadre de Coopération entre le Gouvernement et les Nations Unies. Le Bilan Commun Pays (BCP) permet de ressortir et d'actualiser les principaux défis de développement pour une mise en œuvre réussie des Objectifs de Développement Durable. Le présent document représente le BCP actualisé au Bénin. Il est bâti à partir des analyses et documents de politique existants au niveau des agences des Nations Unies, des partenaires au développement, des acteurs de la Société Civile, du Gouvernement et du secteur privé. Il prend également en compte des aspirations et opinions des populations à la base notamment les jeunes, les femmes recueillies à travers les diverses consultations organisées par l'Equipe Pays.

résultat mitigé au niveau des cinq piliers de l'Agenda 2030. Le Rapport Volontaire National sur les ODD (VNR¹ 2020) a montré que le Bénin est à mi-chemin (50%) de l'atteinte de la cible 1.2 « pauvreté » et a réalisé 65% des pas vers l'atteinte de la cible 3.2 relative à la mortalité néonatale et infantile. Au niveau du pilier « Prospérité », le Bénin est à 36% du chemin vers l'atteinte de la cible 9.1 relative aux infrastructures durables, résilientes et accessibles et à 1% vers l'atteinte de la cible 9.2 « industrialisation socio-économique durable ». Pour ce qui est du pilier « Planète », le pays a effectué 9% des progrès vers l'atteinte de la cible 15.2 relative à la gestion durable des forêts. Enfin, au niveau du pilier « Paix », le pays a parcouru 6% du chemin vers l'atteinte de la cible 16.6 « institution exemplaire » et 44% vers l'atteinte de la cible 16.9 relative à l'état civil. Cependant la marche pourrait être freinée par les impacts socioéconomiques de la COVID-19 si les mesures de relance économique et sociale idoines ne sont pas prises.
2. Le BCP actualisé du Bénin aborde :
 - i. la situation socioéconomique, politique et l'état des droits de l'homme dans le pays;
 - ii les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Bénin et l'impact de la COVID-19 sur la marche du Bénin vers l'atteinte des ODD ;
 - iii. l'identification et l'affinement des personnes « laissées de côté » en lien avec le contexte de la COVID-19 ;
 - iv. les défis et développement transfrontaliers ; et
 - v. l'état des lieux sur la capacité pour le financement du développement et des ODD.
3. **S'agissant des progrès vers l'atteinte des ODD, l'évaluation des progrès montre un**
 4. Au total, la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 et des ODD au Bénin suppose que le pays continue de jouir de la situation politique et sociale apaisée qui le caractérise, que la réponse socioéconomique face à la COVID-19 soit efficace et que les différentes réformes structurelles et sectorielles engagées par le Gouvernement soient poursuivies avec fermeté.
 5. **En ce qui concerne, «les personnes laissées de côté», la pandémie de la COVID-19 a aggravé la situation de ces personnes.** Les différentes analyses et les principales enquêtes auprès des ménages ont révélé que ces personnes sont principalement :
 - i. les jeunes diplômés sans emplois ;
 - ii. les personnes vivant avec un handicap ;

1. Rapport National Volontaire sur les ODD 2020, Bénin

- iii. les personnes pauvres vivant dans les zones frontalières ;
 - iv. les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les transgenres, les toxicomanes ;
 - v. les enfants placés (vidomegons) et les enfants dit sorciers ;
 - vi. les personnes privées de liberté ;
 - vii. les personnes du troisième âge ; et
 - viii. les femmes du milieu rural.
6. Dans le cadre de la mise en œuvre de la promesse « de ne laisser personne de côté », le Gouvernement a engagé plusieurs actions en faveur des personnes vulnérables et celles laissées de côté notamment à travers la mise en oeuvre du projet ARCH « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain ». Ce projet offre aux personnes vulnérables et laissées de côté, un paquet intégré de quatre services que sont l'assurance-maladie, le crédit, la formation à l'endroit des acteurs du secteur informel et l'assurance retraite pour les acteurs du secteur informel non couvert.
7. Les actions en faveur des personnes laissées de côté doivent être renforcées dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 avec un accent sur :
- i. la prise de mesures particulières pour ces groupes de personnes ayant des besoins spécifiques ;
 - ii. leur autonomisation et le renforcement de leur résilience.
8. **S'agissant de la capacité de financement des ODD au Bénin, il convient de noter que l'atteinte effective des ODD suppose une mobilisation de ressources importantes qui sont au-delà de la capacité actuelle du Budget National.** Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé dans un ensemble de réformes qui devrait se traduire par :
- i. une hausse plus rapide des recettes budgétaires qui devrait passer de 17,7% en 2018 à 22,5% du PIB en 2030 ;
 - ii. un renforcement du volume de flux de la coopération au développement grâce à une augmentation de l'Aide Publique au Développement (APD) et de la coopération sud-sud, et une utilisation accrue des fonds mondiaux ,
 - iii. une utilisation accrue (mais prudente) de la dette publique,
 - iv. une focalisation des flux de la diaspora vers des investissements publics ou privés, et
- v. La mise en place d'un programme d'émission obligataire destinée au financement des ODD.
- vi. une mobilisation des Partenariats Public-Privé (PPP) pour des projets d'infrastructures rentables, ayant un impact important sur les ODD.
9. **Par ailleurs, la réalisation des Objectifs de Développement Durable et de la promesse de « ne laisser personne de côté » reste confrontée à des défis transfrontaliers qui nécessitent une prise en charge au niveau national et régional.** Ces défis portent essentiellement sur :
- **La situation sécuritaire dans les pays voisins du Bénin** où sévissent les groupes terroristes constitue une menace permanente sur la sécurité au Bénin et particulièrement dans les zones frontalières.
 - **La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest** contribue au développement de l'économie régionale mais constitue une source d'insécurité liée aux conflits entre agriculteurs et éleveurs.
 - **Le trafic des enfants**, nonobstant les actions vigoureuses menées par le Gouvernement et l'ensemble de ces partenaires ces dernières années, le phénomène demeure une préoccupation majeure.
10. En somme, la prise en compte des défis de développement et de sécurité dans les zones frontalières constitue une des préoccupations majeures du Gouvernement. C'est dans ce sens que le Gouvernement a mis en place l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) par le Décret n°2012.503 du 10 décembre 2012.
11. Aux regards des défis liés la réalisation des ODD, et de la nécessité d'une prise en charge hardie des impacts socioéconomiques de la COVID-19, les Agences des Nations Unies devront se baser sur leurs avantages comparatifs, pour renforcer leurs appuis au Gouvernement à la COVID-19. Le principe « Ne laisser personne de côté » constituera le moteur de l'action des Nations Unies, et sera soutenu par les actions visant :
- i. la promotion des droits de l'homme,
 - ii. l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes,
 - iii. la durabilité et la résilience et
 - iv. la redevabilité.

INTRODUCTION

12. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 31 mai 2018, la résolution A/RES/72/279 relative à la réforme du Système de Développement des Nations Unies (SDNU). L'objectif principal de cette réforme est d'améliorer la coordination au sein du SDNU sur le terrain, et d'apporter un appui collectif à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. C'est dans ce sens que, le Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) a été reformaté et devient désormais le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) permettant de fournir des solutions plus intégrées pour renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable devient désormais le document de référence pour les activités de développement des Nations Unies au niveau des pays et constitue l'instrument privilégié des différentes agences des Nations Unies pour accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
13. Cette nouvelle génération du Cadre de Coopération des Nations Unies devra être basée sur une analyse indépendante commune du pays qui s'articule autour des principaux engagements normatifs internationaux du pays, des causes structurelles de l'inégalité et de la discrimination au moyen d'une analyse sexospécifique. Cette analyse dénommée **Bilan Commun Pays (BCP)** est désormais considéré comme un produit phare pour l'Équipe pays des Nations Unies avec des changements majeurs, dans son contenu et dans son positionnement dans l'action des Nations Unies dans les pays. Ainsi, le Bilan Commun Pays sera un rapport analytique sur la situation dans le pays et mis à jour régulièrement. Il établit également un référentiel de données et d'analyses nationales qui peut servir de ressource pour le Système des Nations Unies aussi bien pour les activités programmatiques que pour la production de divers rapports analytiques.
14. A cet égard, le BCP identifie les risques multidimensionnels qui pourraient avoir un impact sur la trajectoire de développement du pays, couvrant tout un éventail de questions de développement, de consolidation de la paix et de droits humains, Il examine le paysage financier du pays et identifie les meilleures opportunités de réorienter toutes les sources de financement vers les ODD.
15. C'est dans ce contexte de changement majeurs dans le processus de planification des activités de développement des Nations Unies que l'Équipe pays des Nations Unies du Bénin s'est engagée dans l'actualisation du BCP qui permettra également de mettre en exergue les nouveaux défis liés aux impacts socioéconomiques de la COVID-19 sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
16. **Le BCP actualisé est bâti suivant une approche inclusive prenant en compte les aspirations des populations à la base.** Il s'est appuyé sur les analyses et documents de politique existants au niveau des agences des Nations Unies, du Gouvernement, des partenaires au développement, des acteurs de la Société Civile, et du secteur privé. Il prend également en compte les opinions des populations à la base et vulnérables. L'Équipe Pays a ainsi consulté les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les transgenres etc à travers divers ateliers permettant de recueillir leurs ambitions sur «le Bénin qu'ils souhaitent». et leur inclusion dans le processus du développement. Ces concertations se sont également déroulées à travers plusieurs plateformes de redevabilité (Numéro vert 132, U-Report) mises en place par l'Équipe Pays.
17. Le présent document de Bilan Commun Pays (BCP) actualisé, s'articule autour des principaux points ci-après :
 - i. le contexte et la situation socioéconomique, politique ainsi que l'état des droits de l'homme dans le pays ;
 - ii. les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Bénin et l'impact de la COVID-19 ;
 - iii. l'identification des personnes « laissées de côté »
 - iv. les défis et développement transfrontaliers ;
 - v. l'état des lieux des capacités pour le financement du développement et des ODD ; et
 - vi. l'analyse des risques et mesures de mitigation de ces risques.

► I. CONTEXTE ET SITUATION DU PAYS



Superficie
114763 Km²

Population
**12 220 528
habitants**

INSAE-2020

Pays à revenu
intermédiaire
PIB/Hbt :1250\$

Taux de
croissance du
PIB en 2020
3,80%

Avis de non responsabilité

« Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs attributions, au tracé de leurs frontières ou limites ».

I. CONTEXTE ET SITUATION DU PAYS

I.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

18. La République du Bénin, un pays de l'Afrique de l'Ouest au Sud du Sahara est située dans la zone intertropicale, entre 6° 10' et 12° 25' de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 114 763 km² dont 7.000.050 ha de superficie cultivable représentant environ 60% du territoire national². Il est limité au Nord par la République du Niger, au Nord-Ouest par le Burkina Faso, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, à l'Ouest par la République du Togo et au Sud par l'Océan Atlantique. Le pays présente une façade maritime de 125 km sur l'océan Atlantique. Le Bénin présente un relief peu accidenté et régulièrement étagé du Sud au Nord, avec une altitude variant de 10 à 800 m.
19. Le pays est caractérisé par un système climatique dominé par l'alternance de la mousson par le vent d'Ouest venant de l'Océan (saison des pluies) et de l'harmattan, vent sec venant de Sahara (saison sèche) et d'une pluviométrie avec des disparités régionales. Environ 65% du territoire sont couverts par une végétation arborée qui s'amenuise d'année en année, malgré la richesse hydrologique du pays. Cette situation géographique a pour corollaire de favoriser des pathologies tropicales variées avec une prédominance des affections endémo-épidémiques que sont les diarrhées, les gastro-entérites, les infections respiratoires et le paludisme).

I.2 SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

20. La situation démographique du Bénin est caractérisée par un accroissement significatif de la population depuis 1910 à nos jours. D'à peine 878.000 habitants en 1910 la population du Bénin est passée à 3.000.000 en 1979, pour atteindre 10.008.749 en 2013. Le taux d'accroissement de la population est ainsi passé de 1,8% entre 1910 et 1950, à 2,8% entre 1979 et 1992, à 3,2% entre 1992 et 2002 et à 3,5% entre 2002 et 2013. Le Bénin accuse, à l'instar des autres pays de la sous-région ouest africaine, un retard considérable dans sa transition démographique avec une croissance rapide de la population (2,8%) résultant d'une mortalité en baisse et d'une fécondité toujours élevée.
21. Le Bénin présente une fécondité qui se situe à des niveaux toujours très élevés (ISF: 5,7 enfants par femme). L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) a connu une baisse dans le temps passant de 7,1 enfants par femme en 1982 à 4,8 en 2013 et à 5,7 enfants par femme en 2017. Ce

2. Source : PRSA/MAEP 2011)

niveau de fécondité est caractérisé par :

- i. sa précocité : Au Bénin, la fécondité débute très précocement , le pourcentage de femmes de 20-24 ans qui ont eu au moins une naissance vivante avant l'âge de 18 ans est de 19,4%
 - ii. en moyenne à 18,6 ans les femmes entrent en première union ;
 - iii. un faible taux de prévalence contraceptive : 12,5% ;
 - iv. d'importants besoins non satisfaits en planification familiale: 33%.
22. **La structure par âge de la population indique une population extrêmement jeune.** Deux (2) Béninois sur trois (3) ont moins de 25 ans. La population très inégalement répartie avec de forte densité au sud (70% de la population pour $\frac{1}{4}$ de superficie et 30% de la population sur les $\frac{3}{4}$ de superficie dans le nord). La population urbaine est passée de 36% en 1992 à 38,9% en 2002 et est de 44,6% en 2013. Aujourd'hui, près de la moitié des Béninois (44,6%) habite la ville.
23. **D'intenses mouvements migratoires sont également observés entre les régions du Bénin.** L'immigration est en amélioration constante. En effet, en 1992 les immigrés des cinq dernières années précédant le recensement représentaient 1,1% de la population totale contre 2,3 % en 2002, ce qui témoigne d'un attrait accru de la destination Bénin pour les béninois de retour et les étrangers. La population étrangère représente aujourd'hui 1,9% de la population totale selon le RGPH4.
24. **Par ailleurs, l'analyse du dividende démographique basée** sur la méthodologie NTA (sous-tendue par la notion du cycle économique caractérisée par la consommation, le revenu moyen et les transferts) révèle que :
- i. la fenêtre d'opportunité pour le premier dividende démographique pour le Bénin serait ouverte depuis 1993 ;
 - ii. en moyenne un Béninois reste dépendant jusqu'à l'âge de 27 ans. La population de 0 à 27 ans et de 62 ans et plus est dépendante. Celle comprise entre 27 et 61 ans génère par contre de surplus. La

demande sociale a augmenté entre 2011 et 2015 et représente respectivement 21% et 25 % du PIB ; ce qui dégage un ratio de soutien de 1 producteur effectif pour 2 consommateurs effectifs ;

- iii. le revenu du Béninois de 30 à 49 ans serait relativement faible. De même le surplus généré par le Béninois de 28 à 63 ans est relativement faible, avec un revenu du travail moyen le plus élevé de 909583 FCFA à 57 ans.

I.3 SITUATION POLITIQUE

25. **Le Bénin est un pays stable en Afrique de l'Ouest avec la culture d'une alternance pacifique aux pouvoirs.** Le pays a adopté le système multipartite en 1990 et depuis lors, plusieurs cycles électoraux se sont déroulés de manière pacifique et ont abouti à des transferts démocratiques et pacifique du pouvoir. Cependant, les élections législatives de 2019 et la dernière élection présidentielle du 11 avril 2021, étaient marquées par des tensions et violences localisées. L'élection présidentielle s'est soldée par la réélection du Président Patrice Talon et sa colistière Mariam Chabi Talata Zimé. Pour son second quinquennat 2021-2026, le Président Talon a promis entre autres de focaliser l'action gouvernementale sur l'accès des populations aux services sociaux de base.
26. **Les réformes politiques engagées par le Président Patrice Talon au cours du quinquennat 2016-2021 ont alimenté des tensions politiques dans le pays.** Ces réformes, adoptées durant le premier mandat du Président Talon, ont abouti à la participation de seulement deux partis politiques proches de lui aux élections législatives d'avril 2019 et à la non-validation des candidatures d'une partie de l'opposition à l'élection présidentielle du 11 avril 2021. Des tensions politiques associées à ces réformes ont été suivies, pour la première fois depuis l'avènement du multipartisme dans le pays, à des violences sporadiques et localisées, causant des morts et des blessés.
27. **Les élections législatives de 2023 pourraient offrir plus de pluralisme politique au sein de la prochaine législature.** Seuls l'Union Progressiste et le Bloc

2. <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-2020-2021>

Républicain, deux partis politiques de la mouvance présidentielle, sont représentés dans la huitième législature actuelle. En prélude aux élections législatives d'avril 2019, ces deux formations politiques étaient les seuls jugés conformes à la nouvelle charte des partis politiques. A présent, le Bénin compte plus d'une douzaine de partis politiques agréés. L'éventuelle participation de certains de ces partis aux prochaines élections législatives pourraient accroître la représentativité dans la prochaine Assemblée Nationale.

28. **La participation de tous au processus électoral reste un défi pour la consolidation de la démocratie au Bénin.** Au regard de la situation politique actuelle, le Gouvernement et les partis d'opposition devront engager le dialogue franc pour assurer la participation de tous au processus démocratique et consolider les efforts du pays dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable du pays.

I.4 SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

29. **La République du Bénin reste attachée aux droits de l'homme considérés comme le fondement d'un État de droit, en renforçant son cadre législatif et juridique relatif aux droits de l'homme.** Le Gouvernement du Bénin s'est engagé dans la mise en œuvre des recommandations issues du troisième rapport national sur l'Examen Périodique Universel (EPU) à l'occasion de la vingt-huitième (28^{ème}) session du Groupe de Travail sur l'EPU. Ainsi, le Bénin a renforcé son cadre législatif et juridique aux droits de l'homme par l'adoption et l'entrée en vigueur de certaines lois mais aussi par la ratification de plusieurs instruments juridiques internationaux.

30. Il s'agit notamment de :
- l'adoption de la loi n° 2018-16 du 28 décembre 2018 portant code pénal en République du Bénin qui définit la torture ;
 - la commutation de la peine de mort des quatorze (14) derniers condamnés à mort en peine de

réclusion criminelle à perpétuité par Décret n°2018-043 du 15 février 2018 ;

- la poursuite des réformes en vue d'améliorer les conditions de détention dans les prisons civiles et maisons d'arrêt ;
- l'identification des détenus en situation irrégulière et la mise en œuvre progressive d'une feuille de route pour le désengorgement des prisons civiles et maisons d'arrêt en vue de faire respecter la durée maximale de la détention provisoire ;
- la mise en œuvre de plusieurs campagnes de sensibilisation sur le mariage forcé des enfants, les Violences Basées sur le Genre (VGB) ;
- la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- la ratification du protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications ;
- la ratification de toutes les Conventions fondamentales de l'OIT en matière de liberté d'association et de négociation collective, de non-discrimination et d'égalité dans l'emploi et de la profession, de travail des enfants et de travail forcé.

31. **Par ailleurs, le cadre institutionnel relatif aux droits de l'homme a été renforcé par la mise en place effective en 2019 de la Commission Béninoise des droits de l'homme (CBDH),** en application des dispositions de la Loi n° 2012-36, portant création de la Commission Béninoise des Droits de l'homme (CBDH). La CBDH a élaboré son premier rapport sur la situation des droits de l'homme au Bénin.

32. **En outre, suite à la présentation en février 2020 par le Bénin de son troisième rapport périodique, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels s'est félicité de l'adoption par le gouvernement béninois de nombreuses lois, politiques et stratégies** qui contribuent à la réalisation des droits contenus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Cependant, le Comité a encouragé le gouvernement à procéder à un examen de conformité de ses projets de loi à ses

3. <https://blogs.worldbank.org/fr/pendata/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-2020-2021>

4. Fonds Monétaire International, Perspectives Économiques Régionales, Afrique Subsaharienne

obligations en vertu du Pacte. Dans ce même cadre, le Comité a noté avec préoccupation les récentes modifications législatives apportées par le Bénin, **notamment les dispositions relatives à l'attroupeement et à la diffusion de fausses informations du Code pénal et de la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, qui peuvent, selon le Comité, dissuader les défenseurs des droits de l'homme de remplir leur mission et entraver leur liberté d'action.**

33. **Au total, la situation des droits de l'homme reste à améliorer au Bénin.** En effet, de nombreuses organisations de droits de l'homme, dont la CBDH, ont dénoncé des violations des droits dans toutes leurs catégories, particulièrement durant les processus électoraux des législatives d'avril 2019 à l'élection présidentielle du 11 avril 2021. Dans un contexte marqué, selon certains opposants politique et membres de la société civile, par un rétrécissement de l'espace politique et une instrumentalisation du judiciaire et d'autres institutions nationales, Amnesty International a entre autre rapporté des arrestations et détentions d'opposants et de voix critiques au régime du Président Patrice Talon sur la base de « motifs imprécis ». Des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté d'expression, du droit d'accès à l'information, aussi bien que la violation de droits économiques, sociaux et culturels, et d'autres droits catégoriels ont été également rapportées.

I.5 SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

34. **Le Bénin est entré en 2020 dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) avec PIB/habitant de 1250 USD³.** L'économie est tournée vers l'agriculture et les industries de transformation des produits issus de l'agriculture, secteurs largement centrés sur les deux produits d'exportation que sont le coton et l'anacarde et vers le commerce. La production du coton a augmenté sensiblement depuis 2016, le Bénin occupant désormais la première place de pays producteur de coton en Afrique depuis 2016. Le secteur

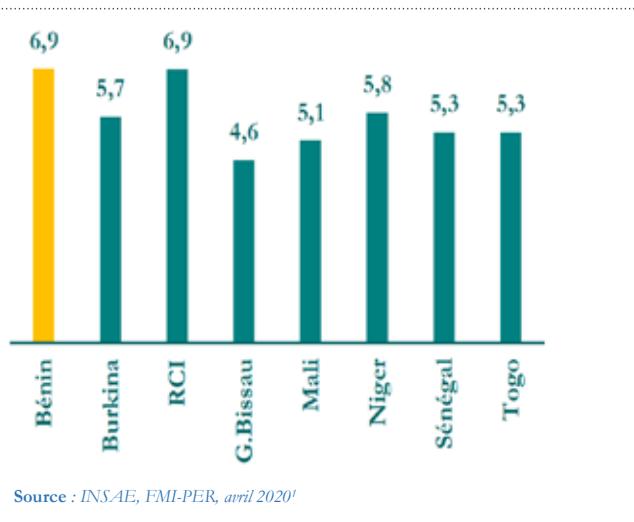
primaire représente 28,1% du PIB, le secteur secondaire 14,6% dont 6% pour les industries agroalimentaires et 4,4% pour le BTP, le secteur tertiaire 48,8% du PIB dont 13% pour le commerce et 9% pour le transport.

35. Le secteur tertiaire domine donc l'économie béninoise. Ce secteur est dominé par l'activité de commerce (13 % du PIB) et en particulier l'activité de réexportation vers le Nigeria. Ce dernier est le premier partenaire commercial du Bénin et selon la BCEAO, il reçoit 51 % des exportations béninoises. En effet, les tarifs douaniers moins élevés du Bénin, favorisent le commerce de réexportation entre le Bénin et le Nigéria, notamment par voie informelle. L'économie béninoise reste donc très sensible aux évolutions de l'économie nigériane.
36. **L'accélération de la croissance, sensible en 2018, puisqu'elle est passée en un an de +5,7% à +6,7% s'est poursuivie en 2019 avec un PIB en hausse de 6,9%, malgré la fermeture de la frontière nigériane depuis le 21 août 2019.** En 2020, le Bénin a toutefois été confronté à deux chocs exogènes, celui de la crise avec le Nigéria qui perdure et celui de la pandémie de COVID-19. Les dernières estimations de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) établissent un taux de croissance du PIB de 3,8% en 2020 (INSAE, Avril 2021). Il est attendu un rebond en 2021 avec un taux de croissance de 5% selon le FMI. Cette situation traduit une certaine résilience de l'économie béninoise face aux chocs exogènes.

GRAPHIQUE 1 :
ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE RÉEL DU
BÉNIN SUR LA PÉRIODE 2016-2019 (EN %)

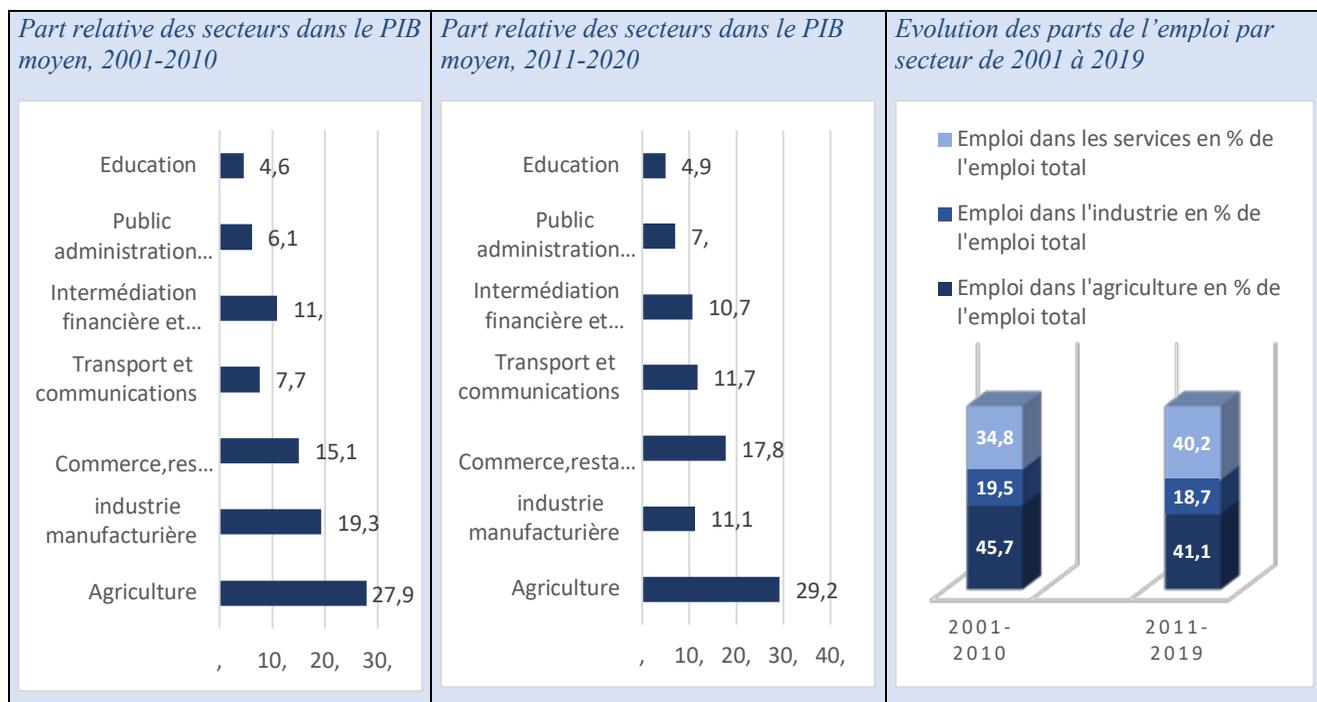


GRAPHIQUE 2 :
ÉVOLUTION COMPARÉE DES TAUX DE CROISSANCE
RÉELS DANS LES 8 PAYS DE L'UEMOA EN 2019 (EN %)



37. Au total, la structure de l'économie béninoise est restée identique sans changement majeur sur deux décennies, (2001 à 2021), avec une prédominance de l'agriculture et des services dans la création de la richesse nationale. En effet, la part de l'agriculture dans le PIB sur les deux décennies reste entre 28% et 29% du PIB alors que celle du commerce, des restaurants et hôtels a varié entre 15% et 18% du PIB ; la part de l'industrie manufacturière a connu quant à elle, une contraction de plus de 8 points de pourcentage du PIB au profit du secteur des transports et des communications (4%) et de l'agriculture (environ 2%).
38. Pour assurer une transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement s'est inscrit dans un programme de diversification de son économie à travers le PAG, en vue de diversifier et promouvoir des filières agricoles à forte valeur ajoutée, ainsi que la modernisation des infrastructures agricoles, investir dans l'infrastructures de transport, de logistique et de commerce et investir dans l'économie des TICS.

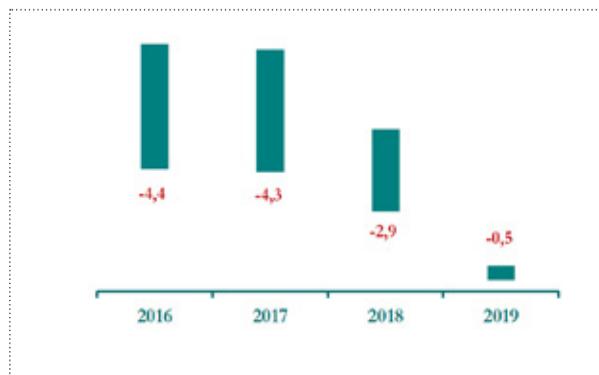
GRAPHIQUE 3 :
PART RELATIVE DES SECTEURS DANS LE PIB



Source: AfDB Statistics Department: African; IMF: World Economic Outlook, October 2020 and International Financial Statistics, March 2021

39. **L'inflation a connu en 2020 une accélération due en partie à la hausse des prix des produits agro-alimentaires.** Après +0,8% en 2018 et -0,9% en 2019, elle s'établit à 3,0% en 2020, soit le niveau de la limite du plafond de 3% retenu dans les critères de convergence de l'UEMOA. La tendance 2021 devrait être orientée à un ralentissement de la hausse des prix avec l'anticipation d'une inflation de 2%, (en moyenne annuelle).
40. **Le déficit budgétaire exprimé comme le solde global, base engagements dons inclus, a poursuivi sa décline jusqu'en 2019.** Il est tombé en 2019 à 0,5% du PIB et devait s'établir à 1,8% du PIB en 2020 avant d'être revu à 5,1% en raison de l'impact de la pandémie. Le Gouvernement béninois affiche sa volonté de revenir à 3 % dès 2022.

GRAPHIQUE 4a :
TRAJECTOIRE DU SOLDE BUDGÉTAIRE GLOBAL,
DONS COMPRIS, (EN % DU PIB) SUR LA PÉRIODE
2016-2019



GRAPHIQUE 4b :
EVOLUTION COMPARÉE DES SOLDES BUDGÉTAIRES,
BASE ORDONNANCEMENT, DONS COMPRIS, (EN %
PIB) DANS LES PAYS MEMBRES DE L'UEMOA EN 2019



Source : INSAE, FMI-PER, avril 2020⁵

41. La situation budgétaire de l'État s'est trouvée sous pression en 2020 en raison du double impact d'une baisse des revenus domestiques due à la crise sanitaire de la COVID-19 (y compris les réductions fiscales temporaires) mais aussi à la crise nigériane et de dépenses accrues. Ce sont ainsi 200 Milliards FCFA (environ 2,3 points de PIB) de recettes fiscales qui ne devraient pas être collectés par rapport à l'objectif de la Loi des Finances Initiales 2020. Parallèlement, les dépenses s'accroissent de 200 Milliards FCFA, à cause des charges additionnelles qui ont pesé sur le secteur de la santé, des transferts vers les populations vulnérables et vers les secteurs économiques touchés (par exemple subventions aux hôtels) mais aussi d'une accélération de l'investissement public, soutien de l'économie, dont les allocations sont passées de 500 à 556,8 Milliards FCFA.
42. La dette publique béninoise à fin septembre 2020 s'établit à 4 290 Milliards FCFA (48,7% du PIB) dont 46,6% de dette interne (1997 Milliards FCFA) et 53,4% de dette extérieure

(2293 Milliards FCFA). Le reprofilage intervenu entre fin 2018 et début 2019 ainsi que l'émission d'un eurobond de 500 M EUR en mars 2019 avait contribué à inverser le poids respectif de la dette interne et de la dette extérieure qui s'établissaient, fin 2018, respectivement à 53% et 47% pour une dette totale de 3252 Milliards FCFA. Aussi, le Bénin a-t-il émis en juillet 2021, la première obligation ODD en Afrique d'un montant de cinq cent millions d'euros destiné au financement des ODD.

43. Au total, le risque de surendettement du Bénin est modéré selon la dernière analyse de viabilité de la dette effectuée en décembre 2020 par le FMI et la Banque Mondiale. Le niveau d'endettement du pays reste inférieur aux critères de convergence de l'UEMOA (70% du PIB). Le Bénin est noté B+ avec la perspective stable par l'agence Standard & Poor's confirmant la résilience des fondamentaux du pays.
44. Par ailleurs, les autorités béninoises ont refusé de participer à l'Initiative de Suspension du

5. Fonds Monétaire International, Perspectives Économiques Régionales, Afrique Subsaharienne.

Service de la Dette (ISSD) liée à la COVID-19. L'allègement du service de la dette aurait été de 16,1 millions de dollars (0,1 % du PIB) pour la période allant de fin avril à fin décembre 2020 et de 15 millions de dollars (0,1 % du PIB) pour la période éligible de 2021. Les autorités craignent que l'Initiative de suspension du service de la dette ne nuise à la perception du risque par les investisseurs et ne compromette l'accès du pays au crédit sur les marchés internationaux, la participation du secteur privé et en particulier des agences de notations à l'ensemble des efforts d'allègement de la dette devrait constituer une priorité.

45. **Au niveau social, le Bénin a continuellement enregistré, au cours des trente dernières années, une augmentation de son Indice de Développement Humain (IDH)** qui est passé de 0,364 en 1990 à 0,545 en 2019 ; soit une augmentation de 0,181 point. Cette augmentation résulte des progrès réalisés par le pays sur les trois dimensions (santé, éducation et niveau de vie) à partir desquelles l'indice est calculé. En effet, entre 1990 et 2019, le Bénin a connu des gains successifs sur l'espérance de vie à la naissance de ses citoyens ; au rythme d'une moyenne de 0,3 an par an, avec une période de stagnation entre 1996 et 2000.

II. PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030







II-1 PEUPLE

Un développement durable des États repose sur le respect des principes d'égalité et de dignité des personnes. Lutter contre la pauvreté, assurer à tous un accès au soin et à la nourriture, garantir une éducation de qualité et l'égalité entre les sexes sont les prérequis nécessaires à une société égalitaire et durable.



II.1.1

ÉLIMINER
LA PAUVRETÉ
SOUS TOUTES SES
ET PARTOUT DANS



L'analyse des progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est faite suivant les Piliers de l'Agenda 2030 : i) le Peuple, ii) la Postérité, iii) la planète, ; iv) la paix et v) le partenariat.

II.1.1.1 ETAT DES LIEUX DE L'ODD 1

46. **La pauvreté monétaire est en repli entre 2015 et 2019 au Bénin.** L'incidence de la pauvreté monétaire (P0) c'est-à-dire le pourcentage de la population qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires⁶, est en repli de 0,8 point, passant de 39,3% en 2015 (EMICoV⁷) à 38,5% en 2019 (EHCVM⁸ 2019). La même tendance est observée pour la profondeur et la sévérité. Ainsi, la profondeur de la pauvreté (P1) a connu une réduction, passant respectivement de 0,18 en 2015 à 0,10 en 2019. Les inégalités parmi les pauvres (P2) se sont également réduites, passant de 0 0,12 en 2015 à 0,043 en 2019.
47. **La pauvreté monétaire reste prépondérante en milieu rural.** Près 44,2% de personnes sont pauvres en milieu rural contre 31,4% en milieu urbain en 2019. Bien que l'amélioration de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain, les ménages ruraux aussi ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015.



ES FORMES
NS LE MONDE.

6. Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246 542 FCFA. Ce seuil est composé d'une composante alimentaire (1 4693 FCFA) et d'une composante non alimentaire (99 749 FCFA)

7. Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie

8. Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages

TABLEAU 1 : PAUVRETE MONETAIRE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE EN 2019

MILIEU DE RESIDENCE	INCIDENCE DE LA PAUVRETE MONETAIRE (P0) EN %	PROFONDEUR DE LA PAUVRETE MONETAIRE (P1) EN %	SEVERITE DE LA PAUVRETE MONETAIRE (P2) EN %
Urbain	31,4	8,6	3,4
Rural	44,2	12,5	5,0
Bénin	38,5	10,8	4,3

Source : INSAE, EHCVM 2019

48. **Au Bénin, la pauvreté sévit plus dans les ménages dirigés par les hommes (38,6%) que ceux dirigés par les femmes.** (37,7%) (Tableau 2). Cette tendance a été également observée en 2015 avec l'incidence de la pauvreté monétaire au niveau des ménages dirigés par les hommes (40,2%) contre 39,7% pour les ménages dirigés par les femmes.

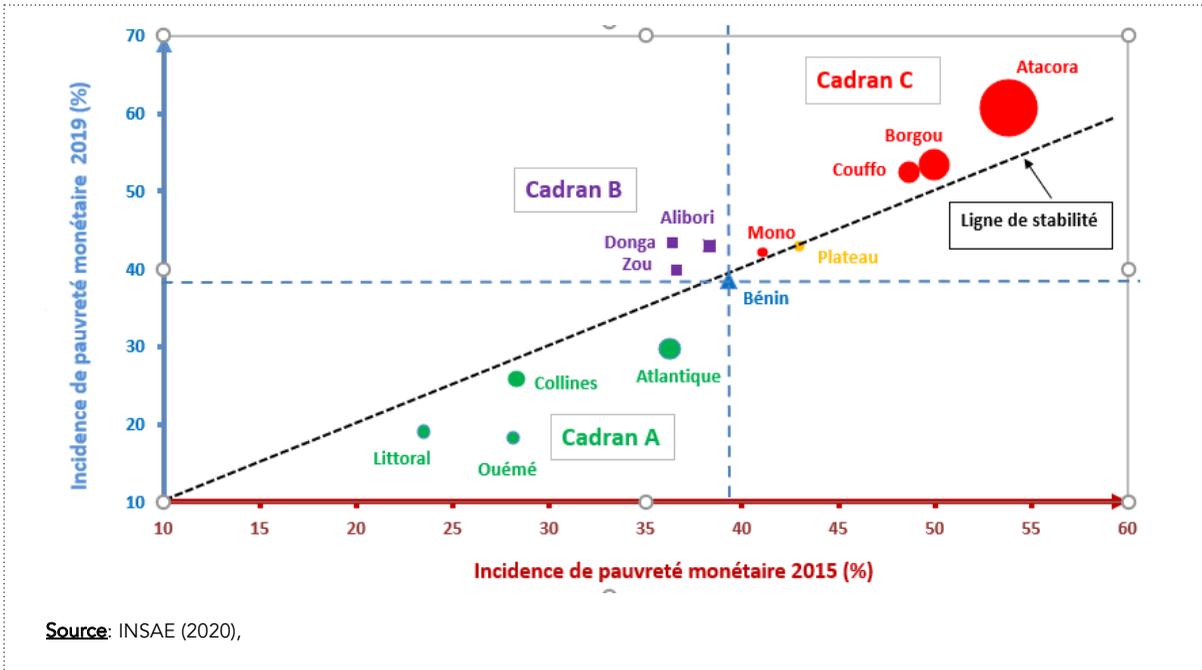
TABLEAU 2 : INDICE DE PAUVRETE MONETAIRE PAR SEXE ET LE GROUPE D'AGE DU CHEF DE MENAGE

INDICE DE PAUVRETE MONETAIRE PAR SEXE ET LE GROUPE D'AGE DU CHEF DE MENAGE				
		P0	P1	P2
Total	Total	38,5	10,767	4,309
Genre du CM	Masculin	38,6	10,829	4,325
	Féminin	37,7	10,444	4,221

Source: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages, Bénin, 2019

49. **La dynamique de la pauvreté suggère une réduction dans quatre (4) départements sur les douze (12) du pays.** Parmi les départements ayant enregistré une baisse de l'incidence, l'Ouémé (-9,8 points), l'Atlantique (-6,6 points), l'Atlantique (-4,6 points) et les Collines (-2,8 points) ont connu une baisse plus importante au-dessus de celle enregistrée au niveau national (-0,8 point). Par contre, la situation s'est dégradée dans sept (07) départements notamment la Donga (+6,9 points), l'Atacora (+6,6 points), le Mono (+4,7 points), le Couffo (+3,6 points) le Borgou (+3,3 points), le Zou (+3,2 points) et l'Alibori (+1 point).

GRAPHIQUE 5 :
DYNAMIQUE DE PAUVRETÉ PAR DÉPARTEMENT
ENTRE 2015 ET 2019



- NB : Tous les départements situés au-dessus de la ligne de stabilité sont celles qui ont connu une augmentation de leur incidence de pauvreté entre 2015 et 2019.

ENCADRÉ

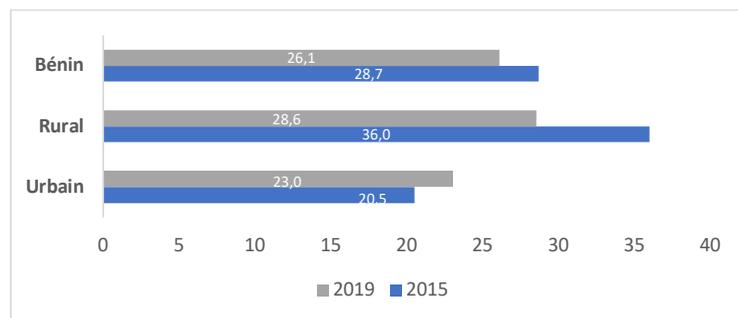
L'analyse du graphique 5 permet de regrouper les départements en quatre groupes :

- **le premier groupe (cadran A)** composé du Littoral, de l'Ouémé, des collines et de l'Atlantique, se caractérise par une baisse de la pauvreté en 2019 par rapport à 2015;
- **le second groupe (cadran B)** composé de l'Alibori, de la Donga et du Zou est caractérisé par une augmentation de l'incidence de pauvreté en 2019 par rapport à 2015 mais avec un niveau supérieur à la moyenne nationale en 2019 et un niveau inférieur à la moyenne nationale en 2015;
- **le troisième groupe (cadran C)** composé de l'Atacora, du Borgou, du Couffo et du Mono est caractérisé une dégradation de l'incidence de pauvreté en 2019 par rapport à 2015 mais avec un niveau en 2015 et 2019 supérieur à la moyenne nationale ;
- **le quatrième groupe (ligne de stabilité)** composé du Plateau est caractérisé par une incidence de pauvreté plus ou moins stable.

50. **Au niveau des enfants, l'ampleur de la pauvreté monétaire est plus importante chez les enfants (0-17 ans) que dans la population générale.** En 2019, il est observé une stagnation du taux de pauvreté monétaire chez les enfants. En effet, 43,6% des enfants vivent dans les ménages pauvres en 2019 contre 43.4% en 2015.
51. **En ce qui concerne la pauvreté non monétaire appréhendée à travers un indice composite de niveau de vie et traduit par le confort général dans lequel vivent les ménages (logement, possession de biens durables et l'hygiène), elle est également en recul au Bénin.** La pauvreté non monétaire a touché 26,1% de la population béninoise en 2019

contre 28,7% en 2015. Près de 35,6% des ménages dirigés par des femmes souffrent de la pauvreté non monétaire contre 24,3% pour les hommes. Par ailleurs, bien que le milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015 (l'incidence est passée de 36,0% à 28,6%), contrairement aux ménages urbains qui ont enregistré une aggravation (23,0% en 2019 contre 20,5% en 2015). Le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années suggère une amélioration des conditions de vie des populations et l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base.

GRAPHIQUE 6 :
ÉVOLUTION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ NON MONÉTAIRE ENTRE 2015 ET 2016 SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE



Source : INSAE, EMICoV 2015, EHCVM 2019

52. **Au niveau régional de l'UEMOA, le Sénégal, le Bénin et la Côte d'Ivoire disposent d'une incidence de pauvreté inférieure à 40% (Tableau n° 3).** En effet, l'analyse de la situation de la pauvreté au sein des pays de l'UEMOA, fait ressortir que le seuil de pauvreté varie d'un pays à l'autre. Ce seuil correspond au niveau de revenu nécessaire pour assurer les besoins alimentaires et non alimentaires d'un ménage. Il est calculé à partir d'un panier de biens alimentaires, auquel s'ajoutent les dépenses en biens non alimentaires, indispensables pour la survie du ménage. Pour le Bénin le seuil de pauvreté s'établit à 246 542 F CFA.

TABLEAU 3 : PAUVRETE DANS LES PAYS DE L'UEMOA EN 2019

ETATS	SEUIL DE PAUVRETE NATIONAL EN FCFA	INCIDENCE DE LA PAUVRETE-NATIONAL EN %
Bénin	246 542	38,5
Burkina Faso	194 629	41,4
Côte d'Ivoire	345 514	39,5
Guinée-Bissau	271 072	47,7
Mali	269 485	42,1
Niger	181 782	40,8
Sénégal	333 441	37,8
Togo	273 619	45,5

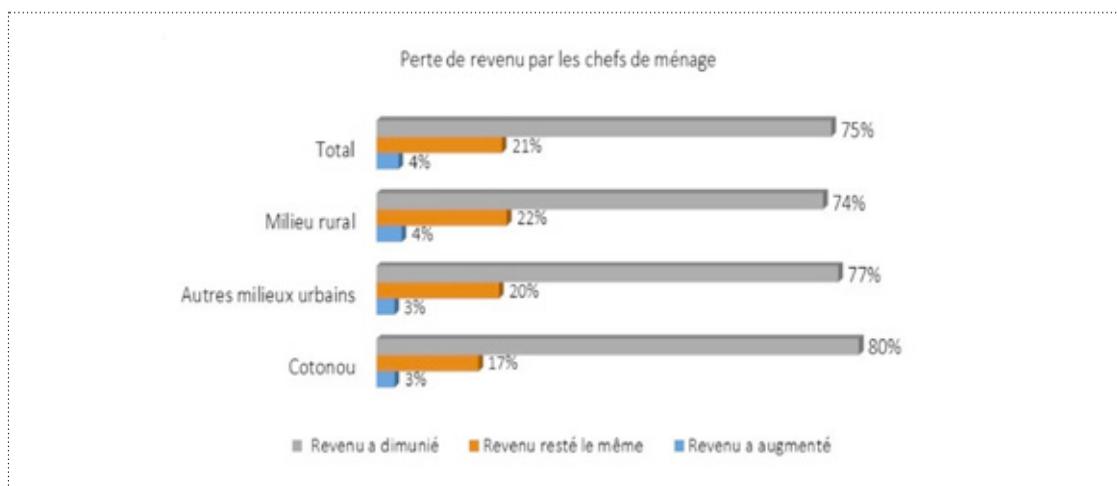
Source : UEMOA, EHCVM 2019

II.1.1.2 : IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'ODD 1

53. Suivant les résultats de l'étude approfondie sur les impacts de la COVID-19 au Bénin, la baisse des revenus de certains ménages, concomitamment à la perte d'emploi ou à la hausse du sous-emploi pourrait aggraver, la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire. L'incidence de pauvreté monétaire qui était de 38,5% en 2019 pourrait atteindre 45,4%. La pauvreté monétaire toucherait ainsi entre 5,5 millions et 6 millions d'individus en 2020. La profondeur de la pauvreté mesurant la distance moyenne entre le seuil de pauvreté et la dépense de consommation moyenne pourrait également s'élargir. En outre, l'inégalité pourrait s'aggraver parmi les pauvres.

54. Il convient cependant de noter que la baisse du revenu s'est amoindrie avec le temps. En effet, en août 2020, selon les déclarations des ménages (ENAISE⁹, 2020), le pourcentage des ménages ayant enregistré une baisse de leur revenu est établi à 65,5%, soit un repli de 10 points de pourcentage par rapport au taux obtenu en juillet 2020. Cette baisse serait en lien avec les mesures d'atténuation prises par le Gouvernement dont, la prise en charge de 70% des salaires dans les Hôtels, les transferts monétaires aux personnes dont les activités ont été affectées ainsi que la levée d'une partie des restrictions.

GRAPHIQUE 7 :
PERTE DE REVENU PAR LES CHEFS DE MENAGES



55. Suivant les résultats d'Enquête Nationale d'Analyse des Impacts socioéconomiques de la COVID-19 (ENAISE, 2020) réalisée par l'INSAE, sur l'ensemble du territoire national, 37% des ménages ont été vulnérables face à la COVID-19. Dans les ménages impactés par les mesures gestes-barrières, les hommes (87%) sont plus touchés que les femmes (13%). Mais pour ce qui est de la vulnérabilité, les ménages

dirigés par les femmes (41,5%) ont été plus vulnérables que ceux dirigés par les hommes (35,6%). Cette vulnérabilité a été plus prononcée à l'intérieur du cordon sanitaire (47% des ménages) qu'à l'extérieur (34% des ménages). La vulnérabilité des ménages est très prononcée dans les dimensions économiques, personnelles et communautaires.

9. ENAISE : Enquête Nationale pour l'Analyse des Impacts Socio-Economiques de la COVID-19 au Bénin.



II.1.2

ÉLIMINER
LA FAIM,
 ASSURER LA SÉCURITÉ
 ALIMENTAIRE, AMÉLIORER
 LA NUTRITION ET PROMOUVOIR
 L'AGRICULTURE DURABLE.



II.1.2.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD2

56. La situation alimentaire et nutritionnelle au Bénin, est en amélioration même si, de nombreux défis doivent encore être relevés pour atteindre l'objectif visé en 2030. L'insécurité alimentaire (9,6% en 2017 contre 11% en 2013) et le retard de croissance des enfants de moins de cinq (5) ans, (32% en 2014 contre 34% en 2017-2018) sont en recul au fil des ans, pendant que la malnutrition chez les enfants de moins de cinq (5) ans stagne (passant de 6,2% en 2014 à 6,8% en 2017-2018). Les actions du Gouvernement avec l'appui financier des partenaires au développement ont permis, entre autres, de conseiller 147.882 femmes enceintes en 2019 contre 50 000 en 2018 sur la nutrition tout en leur donnant un supplément en fer/acide folique pendant la grossesse. Le nombre de mères d'enfant de 0 à 23 mois qui ont reçu des conseils sur l'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant est en hausse passant de 60 000 en 2018 à 72 207 en 2019.
57. Ainsi, pour éliminer la faim et garantir la sécurité alimentaire au Bénin, les principales actions de politiques entreprises par le Gouvernement ont porté sur :
- la mise en œuvre progressive de la réforme du secteur agricole suivant les potentialités de chaque zone agro écologique avec la création de 12 Directions Départementales de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP) pour les fonctions régaliennes et 07 Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) pour la promotion des filières agricoles ;
 - l'élaboration des Projets Nationaux de Développement des filières (PNDF) prenant en compte : (a) les Filières à Haute Valeur Ajoutée (ananas, anacarde et produits maraîchers) ; (b) les Filières Conventionnelles (riz, maïs et manioc) et (c) les Filières de l'Élevage (viande, lait et œufs de table) ;
 - l'opérationnalisation du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM) avec le FIDA de 18 milliards FCFA dans 27 communes.



II.1.2.2 IMPACTS DE LA COVID-19 SUR L'ODD 2

58. Dans le domaine de la nutrition, les contraintes engendrées par le respect des mesures barrières et les mesures prises pour se protéger de la COVID-19 pourraient entraîner l'augmentation des cas de malnutrition aigüe sévère ou modérée. La détection des cas de malnutrition aigüe sévère ou modérée a été régulièrement poursuivie dans les services de santé. Au premier semestre 2020, ce sont 7 628 cas pour la malnutrition aigüe sévère et 8 344 cas pour la malnutrition aigüe qui ont été enregistrés, contre respectivement 13 117 et 15 039 en 2019. Pour les services qui ont rapporté des cas de malnutrition, les proportions de cas de malnutrition aigüe sévère et de malnutrition aigüe modérée chez les enfants de 6 à 59 mois ont augmenté en moyenne de 2% en 2020 par rapport à 2019. Cette augmentation relative des enfants souffrant de malnutrition pourrait être l'une des conséquences des contraintes engendrées par les mesures barrières. Celles-ci ont limité l'offre en quantité suffisante de produits et l'accès aux ressources alimentaires. La demande, bien qu'existante, est surtout bloquée par l'absence de ressources financières pour les achats. La faible fréquentation des structures de santé était concomitante à celle des centres

nutritionnels où une réduction importante des activités de promotion de bonnes pratiques nutritionnelles est notée, avec une irrégularité des séances de démonstration culinaire.

59. La pandémie de la Covid-19 semble avoir entraîné une dégradation importante de l'accès à l'alimentation pour une partie significative de la population (plus de 50%) qui se reconnaît en situation d'insécurité alimentaire, principalement à cause de l'évolution négative des revenus qui sont devenus insuffisants mais aussi à cause de la hausse des prix de certains aliments. Selon l'INSAE (août 2020), l'état nutritionnel et alimentaire des ménages s'est dégradé à la suite de la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné une désorganisation de la chaîne d'approvisionnement à cause des mesures et de la hausse des prix de certains produits alimentaires de base réduisant ainsi l'accessibilité des produits alimentaires pour beaucoup de ménages. En effet, les résultats de l'enquête ENSAIE (Août 2020) montrent que sur le plan national, 49,0% des ménages sont vulnérables du point de vue alimentaire. Ainsi,
- 48,0 % des ménages sont en insécurité alimentaire ;
 - 46,5 % des ménages n'ont pas assez de nourriture ;
 - 44,3% des ménages prennent une mauvaise qualité de nourriture ;
 - 45,4% des ménages ne prennent pas des

nourritures diversifiées ;

- 54,7% n'ont pas les moyens pour acheter de la nourriture ;
- 59,4% des ménages pensent que le prix des nourritures a augmenté ;
- 59,8% des ménages trouvent qu'il y a un changement important dans la quantité de nourriture consommée ;
- 35,1% des ménages estiment n'avoir pas pu manger des aliments nourrissants et bons pour la santé au cours des trois derniers mois ;
- 27,1% des ménages déclarent avoir sauté un repas au cours des trois derniers mois à cause de la COVID-19 ; et
- 32,4% estiment n'avoir pas pu manger comme il aurait fallu au cours des trois derniers mois en raison de la COVID-19.

60. **L'analyse selon les départements fait ressortir que le département du Mono enregistre plus de ménages vulnérables que les autres, pour la dimension alimentaire**, soit neuf sur dix des ménages sont vulnérables. Cependant, le département des Collines affiche la plus faible proportion de ménages vulnérables, soit environ deux (2) sur dix (10). Les ménages vivant dans les milieux urbains sont plus touchés que ceux se trouvant dans les milieux ruraux. En effet, sept (7) sur dix (10) des ménages se trouvant en milieu urbain sont en situation de vulnérabilité alimentaire. C'est la même tendance qui est observée au niveau des ménages habitants dans les zones du cordon sanitaire (au moins huit (8) sur dix (10) des ménages sont vulnérables).

61. **Les ménages occupés sont plus affectés que les ménages non occupés car ceux qui sont occupés auraient perdu leur emploi ou leur activité est menacée.** Les chefs de ménages travaillant dans les secteurs de l'hébergement et restauration (79,7%), dans les transports et entreposages (76,4%) puis dans l'industrie (73,0%) sont les plus impactés que ceux exerçant leurs activités dans les autres branches d'activités.



II.1.3



**PERMETTRE À TOUS DE
VIVRE EN BONNE SANTÉ
ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE
TOUS À TOUT ÂGE.**

II.1.3.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 3

62. **Au Bénin, la situation sanitaire reste encore caractérisée par des taux de mortalité générale et spécifique élevés.** La probabilité de décéder entre les âges 15 et 50 ans est estimée à 111 ‰ pour les femmes et 153 ‰ pour les hommes. La mortalité maternelle est de 391 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS, 2018) largement au-dessus de la cible 3.1 des ODD : « D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ». Ce taux indique que 52% des décès sont dus à des causes obstétricales directes (hémorragies, éclampsie.) et 28% relèvent de causes obstétricales indirectes : paludisme, HIV, diabète.
63. Aussi les besoins satisfaits en Soins Obstétricaux et Néonatales d'Urgence (SONU) sont-ils encore très faibles (26%)¹⁰. La prévalence contraceptive moderne est de 12,5% (MICS 2014) et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont encore à 33,1%.
64. **Par ailleurs le quotient de mortalité infanto juvénile au niveau national reste élevé en passant de 70‰ en 2012 à 96‰ (EDS 2018).** La mortalité infantile demeure également élevée en passant de 42‰ en 2012 à 55‰ en 2018 (EDS 2018). La mortalité néonatale s'est également accrue de 23‰ en 2012 à 30‰ en 2018 (EDS 2018) indiquant que beaucoup d'efforts restent à mener pour l'atteinte de la cible 3.2 des ODD « D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ». Les affections néo-natales, la pneumonie, le paludisme et la diarrhée constituent les principales causes de
- décès chez les enfants de moins de 5 ans avec respectivement 32%, 13%, 12% et 11%. Par ailleurs, seulement 41,6% des enfants du Bénin sont complètement vaccinés.
65. **Parmi les trois maladies prioritaires (Paludisme, Tuberculose et VIH SIDA), le paludisme demeure la première cause de consultation (46,8% des cas) et d'hospitalisation (28,8%)** selon l'annuaire des statistiques sanitaires de 2019. Le paludisme est la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables, à savoir les enfants de moins de cinq (5) ans et les femmes enceintes. En 2017-2018, selon l'enquête EDS (Enquête Démographique de santé), le taux d'utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée (MILD) est de 67% au niveau de tous les ménages et de 80% dans les ménages possédant au moins une MILD 81% chez les enfants de moins de 5 ans et de 79,9% chez les femmes enceintes, contre un objectif d'une utilisation universelle des MILD.
66. **En ce qui concerne le VIH SIDA, selon l'Enquête de Surveillance de Deuxième Génération (ESDG) de 2017 la prévalence dans la population générale s'est stabilisée à 1,2% depuis 2006,** avec des poches de concentration au niveau des populations clés telles que les travailleuses de sexe (8,5%), les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (7%), les utilisateurs de drogues injectables (2,2%). La prévalence chez les jeunes de 15 à 24 ans reste faible (0,3%), cependant des comportements à risque persistent encore au niveau de cette couche de la population. Selon l'enquête nationale de séro-surveillance auprès des femmes enceintes, la prévalence pondérée du VIH est de 1,55% en 2017. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est passé de 7,36% en 2014 à 6,7% en 2017, mais reste élevé par rapport à l'objectif fixé (< 5%). Le diagnostic des enfants de moins de 12 mois exposés est à 93% en 2020 contre 74% en 2016.

10. Rapport de l'évaluation rapide des besoins en SONU au Bénin en 2016

67. S'agissant de la mise en œuvre de l'objectif 90-90-90¹¹ au Bénin, il convient de relever qu'en 2020, 71% des Personnes Vivant avec le VIH connaissent leur statut, 69% sous traitement ARV (41% chez les enfants), et 56% ont une charge virale indétectable.
68. **Pour ce qui est de la tuberculose, d'importants progrès ont été réalisés en lien avec la mise en œuvre de la stratégie « END TB¹²»** de l'OMS. En effet, le taux d'incidence de la tuberculose dans la population générale diminue régulièrement en passant de 86 à 60 cas pour 100 000 habitants entre 2000-2016. Le nombre de cas notifiés augmente régulièrement depuis 20 ans mais il tend à baisser de 2011 à 2016, comme l'indique la diminution de taux notification de 46,5 à 36,6 cas pour 100000 habitants sur la même période. La cible visée pour l'année 2030 est de 0 cas. L'impact du VIH est stable avec une séroprévalence du VIH chez les tuberculeux autour de 16%. La prise en charge des co-infectés TB/VIH s'est améliorée depuis 2009 pour atteindre un niveau élevé (94% sous ARV) en 2016. La résistance aux antituberculeux est limitée avec une prévalence de multi-résistance estimée à 0,5% chez les nouveaux cas et 13,3% chez les retraitements.
69. **Pour ce qui concerne les maladies à potentiel épidémique, il convient de noter la menace persistante de flambées épidémiques saisonnières**, telles que le choléra, la méningite et d'autres urgences ou catastrophes. Depuis 2016, des épisodes de fièvre à virus LASSA viennent alourdir ce tableau.
70. **Quant aux maladies non transmissibles surtout celles dites de la civilisation, elles sont apparues dans le profil épidémiologique du Bénin depuis quelques décennies.** Il s'agit surtout de l'hypertension artérielle et des maladies cardiovasculaires dont les taux de mortalité et de morbidité ne font que croître d'année en année. Selon l'enquête STEPS 2015, les maladies suivantes : l'hypertension artérielle (25,9%) ; Obésité (7,4%) ; Diabète (12,4%), Cholestérol (4,4%) ; tabac (5,0%) ; alcool (7,6%) ; alcoolisme chronique (2,4%) et le tabagisme (3,9%) font de plus en plus de victimes dans la population. Le coût de traitement de ces affections grève lourdement le budget de la santé des populations. Les accidents de circulation engendrent trop souvent des cas de décès (670 en 2014 et 637 en 2015), les blessés graves (2460 en 2014 et 2216 en 2015) (CNSR, Ministère en charge des transports).
71. **Par ailleurs, le taux de fréquentation des formations sanitaires reste faible en dépit d'une couverture en infrastructures sanitaires satisfaisantes.** Le taux de fréquentation des formations sanitaires est de 45,2% en 2016 avec une couverture d'infrastructure sanitaire estimée à 88,3%. La faible capacité financière des ménages pourrait expliquer en partie le faible taux de fréquentation des formations sanitaires.
72. **La disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé mesurées à partir de l'Enquête SARA¹³ 2018** indique que la capacité opérationnelle des services spécifiques présente les scores ci-après :
- les services de planification familiale sont offerts dans 83% des formations sanitaires comme en 2015 ;
 - l'offre des soins prénatals est estimée à 87% en 2018, soit une diminution de 4% par rapport à 2015 ;
 - les services d'accouchements sont offerts dans la majorité des formations sanitaires (88%) mais aucune formation sanitaire ne dispose de l'ensemble de tous les éléments entrant dans l'évaluation de la capacité opérationnelle des établissements à fournir des soins obstétricaux et néonataux de base.. Pour l'offre des soins obstétricaux et néonataux complets, à peine une formation sanitaire sur les quarante-quatre (44) enquêtées dispose de tous les éléments nécessaires ;
 - quelle que soit la stratégie utilisée, 73% des

11. L'initiative 90 90 90 consiste à la réalisation à l'horizon 2020 des objectifs ci-après : i) 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, ii) 90% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable, iii) 90% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée

12. « END TB » : c'est la stratégie développée par l'OMS pour mettre un terme à l'épidémie mondiale de tuberculose

13. L'enquête SARA «Services Availability and Readiness Assessment » permet de mesurer la disponibilité réelle et physique des services de santé et leurs capacités opérationnelles à délivrer des interventions de base dans le domaine de la planification familiale, des services de pédiatrie, des soins obstétricaux essentiels et complets, du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme et des maladies non transmissibles.

14. DHIS2 : District Health Information System

- formations sanitaires publiques et privées offrent les services de vaccination de l'enfant/adolescent/adulte en 2018 contre 78% en 2015 ;
- iv. les services de santé de l'adolescent sont disponibles dans 70% des formations sanitaires contre 90% en 2015 ;
 - v. environ 46% des formations sanitaires offrent les services de conseil et de dépistage du VIH en 2018 contre 54% en 2015.
73. **En outre, le système d'information sanitaire présente encore des lacunes.** En dépit des efforts consentis avec la mise en place du DHIS2¹⁴, le système d'information sanitaire reste confronté, entre autres à la faible intégration des données du secteur privé et la faible qualité des données de l'état civil. La recherche en santé souffre également de l'insuffisance, de ressources financières, de coordination des interventions et d'exploitation des résultats.
74. Les efforts consentis par le Gouvernement s'inscrivent dans l'amélioration du plateau technique en vue d'offrir des soins de qualité à la population. Dans ce cadre, 3,23% et 87,55% des formations sanitaires ciblées ont disposé du plateau technique pour offrir les services de qualité respectivement en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et en Planification Familiale en 2019 contre respectivement 0% et 83% en 2018.
75. **Dans le souci de garantir une bonne santé et promouvoir le bien-être pour tous, le Gouvernement béninois a pris de nombreuses mesures et a engagé plusieurs réformes pour accélérer la marche du Bénin vers l'atteinte de l'ODD 3.** Au nombre de ces réformes, le Gouvernement a procédé à :
- i. la suppression de la double pratique « l'exercice en clientèle privée par le personnel médical et paramédical du secteur public » le 25 juillet 2018 ;
 - ii. la mise en place de la commission de contrôle de la qualité des prestations de soins par décret 2018-472 du 10 octobre 2018 pour assurer le contrôle physique et le respect des normes de prestations de soins de santé par les établissements publics et privés.
76. Ces mesures ont permis de réduire de façon substantielle le nombre de structures sanitaires clandestines et d'améliorer la qualité des soins dans les formations sanitaires publiques. Aussi, le Gouvernement a-t-il procédé à la mise en place d'une Agence Nationale de la Protection Sociale chargée de la gestion du programme « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) » qui offre actuellement une prise en charge gratuite d'un parquet de base de services de santé aux personnes les plus démunies.
77. **Par ailleurs le Gouvernement a mis en place des structures de régulation et de pilotage du système de santé pour renforcer le management et le leadership du secteur.** Il s'agit entre autres de :
- i. la création d'une Autorité de Régulation du Secteur de la Santé (ARS) qui veille à l'amélioration de la qualité des soins et la régulation du système de santé dans les secteurs public et privé (accréditer les praticiens, certifier les établissements sanitaires, valider les mouvements du personnel sanitaire, contrôler et inspecter les pratiques médicales et paramédicales, etc.) ;
 - ii. la création d'un Conseil National des Soins de Santé Primaires (CNSSP) chargé d'élaborer et de veiller à l'application de la politique sanitaire nationale dans son volet des soins de santé primaires (stratégie, normes et protocoles) et
 - iii. la création d'un Conseil National de la Médecine Hospitalière (CNMH) chargé d'élaborer et de veiller à l'application de la politique sanitaire nationale dans son volet hospitalier (stratégie, normes et protocoles).
78. En soutien à ces actions, le cadre législatif du secteur de la santé a été renforcé par le vote et la promulgation de :
- i. la loi 2020-37 du 03 février 2020 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin et
 - ii. la loi 2021-03 du 1^{er} février 2021 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin ont été votées et promulguées.
79. **Dans le domaine des infrastructures sanitaires, la couverture nationale a connu un accroissement considérable entre 2003 et 2020.** En effet, il est passé de 74,40% à 96% pour les Centres de

Santé des arrondissements, en d'autres termes, 524 arrondissements sont dotés de centres de santé sur les 546 que compte le pays ; soit un taux d'accroissement de 21,60%. Sur l'ensemble des formations sanitaires périphériques exceptés les hôpitaux de zone, il est dénombré un total de 924 centres de santé dont 386 sont à construire, 407 à réhabiliter, 119 à réfectionner et 12 à achever.

83. **Les services de vaccination sont particulièrement touchés, avec une proportion d'enfants vaccinés de 72% en 2020 contre 91% en 2019.** Le premier contact vaccinal est globalement assuré avec une couverture de BCG de 94%. La continuité de ces services est en baisse et se traduit par une couverture en penta 3 de 74% et de VAR à 66%. (Source : DHIS2-Bénin).

80. **Par ailleurs, le Gouvernement a engagé des actions pour assurer la disponibilité et la qualité des produits sanguins au profit des populations en général** et des enfants et des femmes enceintes en particulier, à ce titre trois (03) antennes départementales ont été construites et mises en service. De même pour améliorer l'offre et l'accessibilité de service de dialyse, aux populations de l'intérieur du pays, une unité de dialyse a été construite et son installation est en cours. Des recrutements importants ont été faits (plus de 1300 agents dont 67 médecins, 309 infirmiers, sages-femmes et techniciens) pour améliorer l'offre de soins au niveau des centres de santé ou différentes infrastructures sanitaires publiques.

84. **En ce qui concerne l'approvisionnement en intrants pour les activités, aucune rupture significative de stock n'a été relevée au niveau de la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé (SoBPAS S.A) pour les produits destinés aux soins et services non COVID-19.** La tension sur le stock a été notée essentiellement pour les « intrants COVID-19 », notamment le matériel de protection (masques, gants, gels hydroalcooliques, combinaisons de protection) et quelques médicaments (chloroquine, dexaméthasone).

85. **La gestion de la crise de la COVID-19 a mis la pression sur la ressource humaine déjà insuffisante.** Elle a engendré l'ouverture de plusieurs postes de travail à fournir en urgence au niveau des différentes composantes de la riposte, que ce soit au niveau de postes de surveillance sanitaire situés au niveau des points d'entrée (l'aéroport, le port, les frontières terrestres), que des équipes de surveillance et de laboratoire, des sites de prise en charge, la gestion de la logistique, la prévention et le contrôle des infections (PCI), la gestion administrative et financière et de désinfection et d'innovation. La charge de travail élevée liée à ces postes et leur permanence dans le temps, non prévues dans la planification, impactent les services. Des agents déjà en fonction et à des postes déterminés ont été mobilisés pour accomplir les missions liées à la réponse à la COVID-19.

II.1.3.2 IMPACTS DE LA COVID-19 SUR L'ODD 3

81. **La crise de la COVID-19 a un impact sur le fonctionnement global des services de santé, avec une baisse significative des prestations au niveau des services clés des formations sanitaires.** Sur la période de janvier à juin 2020, l'utilisation des services de soins curatifs et de consultations prénatales s'établit, respectivement, à 25% et à 88% au niveau national contre 41 et 114% sur la même période de l'année précédente, selon les données brutes. Le taux d'accouchement institutionnel au premier semestre 2020 est de 80%, en baisse de 21% par rapport à la même période en 2019 (Enquête INSAE, août 2020).

86. **Par ailleurs, la pandémie a eu un impact limité sur l'offre des services des programmes liés aux maladies prioritaires.** De manière globale, l'offre des services s'est poursuivie au niveau des formations sanitaires périphériques. La prise en charge du paludisme, de la tuberculose et du VIH/sida est restée quasi identique au niveau de ces structures avec une disponibilité relative des intrants. A titre d'illustration l'étude de l'impact de la Covid-19 sur les services de VIH/sida a révélé que :

82. Cette baisse significative de l'utilisation des services est plus accentuée dans la zone de l'ex-cordon sanitaire¹⁵, épice de l'épidémie, avec une baisse de la couverture en soins curatifs, en consultation prénatale, en accouchement, variant entre 16 à 53%.

i. Environ 1% des prestataires estime que la

15. Dans le cadre de la riposte à la pandémie de Corona Virus, le Gouvernement a établi, le 30 Mars 2020 un cordon sanitaire, composé des principales communes affectées par l'épidémie. L'objectif était de limiter la propagation du virus vers les autres communes non affectées.

pandémie aurait ralenti l'offre de la PTME et que la fréquentation des services de CPN aurait diminué en ces périodes (moins de 50 %), 6% des PVVIH ont déclaré avoir constaté une réduction de la disponibilité des acteurs de l'offre sur les sites de PEC,

- ii. le temps d'attente des usagers est réduit dans 40% des sites,
- iii. l'offre du paquet de prévention aux populations clés n'est pas impactée par la pandémie ;
- iv. Par rapport à la dispensation trimestrielle des ARV, la mise en œuvre semble impacter progressivement beaucoup de PVVIH mais des actions restent à mener dans plusieurs départements comme l'Ouémé, le Mono, les Collines, etc.
- v. En ce qui concerne le pilier « équipements, matériels et approvisionnement en intrants », des retards de livraison ont été relevés pour certains intrants. Dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, les tensions ont été signalées sur les stocks d'ARV et les réactifs, qui relevaient d'autres dysfonctionnements d'accès aux ressources, ont été renforcées par la survenue de la pandémie.

87. **S'agissant des grandes interventions, telles que les campagnes de masse, elles ont été menées en tenant compte de la pandémie.** L'organisation des activités aussi importantes que la campagne de distribution de moustiquaire imprégnée a été l'un des grands succès de la gestion de la pandémie. Cette expérience a été une réussite grâce à la mise en place progressive et l'intégration du protocole de prévention de la COVID-19 aux protocoles des grandes interventions. Cette disposition a constitué

la clé de voûte des autorisations de mise en œuvre et des actions de supervision de ces interventions.

88. **Au total, l'enquête menée par l'INSAE sur tout le territoire national relative à l'impact de la Covid-19 au Bénin, indique que plus de la moitié (51,1%) des ménages est vulnérable quant aux questions de santé.** Cette vulnérabilité s'est plus exprimée dans les départements de l'Ouémé (76,2 %) du Zou (75,6%), du Littoral (67%) et du Mono (64,2%) que dans les huit (8) autres départements. Il est aussi constaté sur ce plan que les ménages à l'intérieur du Cordon ont manifesté des caractéristiques de vulnérabilité plus forte que les ménages hors du cordon soit 66,4% contre 46,5%, de même entre le milieu urbain (60,4%) et le milieu rural (46,4%).
89. **Toujours sur la dimension sanitaire, les ménages dirigés par les femmes ont présenté des traits de vulnérabilité relativement plus élevée que ceux dirigés par les hommes** avec des proportions de ménages affectés respectivement de 55,8 et 49,8%.



II.1.4.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 4

90. La situation du système éducatif est analysée à partir de :
- l'accueil à chacun de ses cycles de la population scolarisable ;
 - maintien et du parcours des apprenants du système éducatif (efficacité interne) ;
 - niveau d'acquisition des connaissances par les apprenants ;
 - l'égalité de genre et l'équité dans le système éducatif et
 - l'adéquation entre l'éducation, la formation et les besoins du marché de l'emploi (efficacité externe).
91. **L'accès au système éducatif par la population scolarisable, est resté en amélioration au niveau de la maternelle et de l'Enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) et du supérieur mais il a régressé au niveau du primaire et du secondaire général.** Sur la période 2015-2020, les progressions les plus fortes ont été notées à l'école primaire où l'effectif a augmenté de 27,3% passant de 25 032 à 33 146 élèves, et à la maternelle où l'effectif a augmenté seulement de 3,3% et enfin au supérieur où la progression est de 2,6%¹⁵. Par contre, au niveau du primaire et du secondaire général, les effectifs ont diminué respectivement de 2,9% et 9,4%. Les effectifs du primaire ont diminué de 2 185 à 2 182 724 élèves. Cette baisse des effectifs est imputable au public (6,7%) et la progression de l'effectif du privé (12,7%) n'a pas permis de compenser cette baisse. La situation est similaire au niveau du secondaire, où les effectifs ont diminué de 13,1% dans le public (passage de 799 695 à 695 421 élèves) alors qu'ils se sont accrus de 12,7% dans le privé (de 141 777 à 157 878 élèves).
92. **Le secteur privé contribue au développement du système éducatif, mais à des degrés variables.** En 2020, trois dixième (46 733) des élèves de la maternelle sont scolarisés dans des écoles privées.

II.1.4

ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE **ÉDUCATION** DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE.



15. Les données récentes sont celles de l'année scolaire 2018-2019

contre près du tiers en 2015 (48.470). Au primaire, le pourcentage des effectifs inscrits dans le privé a augmenté progressivement de 22% à 26% entre 2015 et 2020. Dans les 1er et 2nd cycles du secondaire général, la part du privé est estimée respectivement à 15% et 19% en 2015 correspondant à une augmentation par rapport aux valeurs de 2015, soit respectivement de 141 777 à 157 878 élèves. Dans l'enseignement technique, la part du privé a considérablement baissé passant de 34,7% en 2015 à 17,7% alors celle du public est passée de 65% à 82% sur

la même période (2015-2020) démontrant un intérêt plus important de l'Etat à ce sous-secteur. Quant à l'enseignement supérieur, la part du privé est passée de 24,1% de 2015 à 23,6% en 2020.

93. En lien avec l'augmentation des effectifs, les taux bruts de scolarisation ont augmenté dans tous les ordres d'enseignement entre 2011 et 2015 (Tableau : 4), témoignant de l'augmentation de la capacité du système pour accueillir de plus en plus d'apprenants.

TABLEAU 4 : EVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION DANS LES CYCLES FORMELS D'ENSEIGNEMENT

	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020
Maternel	14.7%	15.6%	16.1%	16.1%	16.5%	15.2%
Primaire	124.8%	115.4%	113.3%	110.8%	108.3%	107.8%
Secondaire 1er cycle	69.5%	68.7%	58.7%	53.7%	50.1%	50.8%
Secondaire 2nd cycle	37.4%	34.4%	29.7%	28.7%	25.2%	25.9%
Secondaire 1er et 2nd cycle	57.2%	55.5%	47.6%	44.3%	40.7%	49.5%
Supérieur (Etudiants/100 000 habitants)	1218	1162	1112	1134	ND	ND
Form. Technique/ Professionnelle						
- Apprenants pour 100 000 Habitants	252	301	288	280	254	274
- Apprenants pour 100 élèves du secondaire général	3	3	4	4	4	4

Source : Annuaire statistiques 2014-2015 à 2019-2020.

94. **Au niveau du supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est en net recul, passant de 1.218 en 2015 à 1.134 en 2018, traduisant une demande plus faible pour l'enseignement supérieur au Bénin.**

ans et plus au Bénin était de 43,1 % en 2013. Ce taux s'est établi à 41,7% en 2018 (INSAE). Les effectifs des inscrits en alphabétisation ont beaucoup diminué, passant de 57.318 en 2015 à 12 219 en 2018 avant de s'établir à 17 383 en 2020. Cette baisse des effectifs dépend non seulement du démarrage à temps de la campagne d'alphabétisation mais

95. **Dans le domaine de l'alphabétisation, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15**

aussi et des moyens dont dispose le ministère et aussi de la volonté et de la disponibilité des adultes à se faire former.

96. **Pour ce qui est du maintien des apprenants jusqu'à la fin du cycle dans lequel ils se trouvent, le problème de rétention persiste.** En effet, en 2015 le taux brut d'accès au CI était de 148%, mais le même indicateur pour le CM2 était seulement de 54% indiquant ainsi la faible rétention des enfants dans le système. De même, au niveau du cours secondaire, le taux brut d'accès au premier cycle est de 52% tandis que le taux d'achèvement est de 29% au premier cycle et de 20% au second cycle.

97. **En termes d'acquisitions des connaissances par les apprenants, les niveaux de connaissance restent insuffisants.** Les résultats aux différents examens confirment qu'un pourcentage élevé d'enfants n'acquiert pas les connaissances requises pour le niveau d'étude qu'ils s'approprient à achever. Par exemple, dans les disciplines fondamentales au Certificat d'Etudes Primaire (CEP) de 2020, les taux de réussite sont bas en dictée (0,4%) et en mathématiques (38,4%) et assez bonne en expression écrite (76,9%) et en lecture (73,2). Ces résultats sont meilleurs à ceux obtenus en 2015. L'évaluation réalisée par le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) en 2019 confirme ces tendances avec un pourcentage de réussite de 75% de réussite en français (expression écrite et lecture) et 51,6% en mathématiques. Pour l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle du secondaire (BEPC) session de 2015, le pourcentage de réussite par discipline est très faible (moins de 50%), et extrêmement faible dans les disciplines scientifiques (Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre) où les taux de réussite ne dépassent pas 10%. Quant au Baccalauréat, les résultats aux examens évoluent en dents de scie, avec des variations comprises entre 30% et 67,2% sur la période 2015-2020 contre 15 à 55% entre 2011 et 2015.

98. **Par rapport à l'égalité de genre et contrairement à ce qui a été observé entre 2011-2015, un écart de plus de 10 points entre les taux de fréquentation des garçons et des filles au primaire et de 7 points au secondaire est observé.** Selon les données de l'enquête Démographique et de Santé du Bénin (EDSB, 2017-2018), le taux de fréquentation scolaire des filles est de 84,3% alors que celui des garçons est de 94,4%. Cet écart se prolonge en fin de cycle primaire. En fin de primaire, les écarts de taux d'achèvement sont également importants 51,3% pour les filles contre 56,8% pour les garçons. En se basant sur les statistiques scolaires de l'année 2020, l'indice de parité filles garçons sur le taux brut est de 1,02 au préscolaire de 0,92 au primaire et de 0,9 sur le taux d'achèvement du primaire.

99. **Dans le secondaire par contre, les écarts sont aussi non moins importants. L'accès des filles aux différentes classes est plus faible que celui des garçons.** En effet, le taux de fréquentation scolaire au secondaire est de 39% chez les filles contre 46% chez les garçons (EDSB, 2017-2018) soit un écart de 7 points de pourcentage. Selon les données de l'annuaire statistiques, 2019-2020, cet écart est de 6 points (46% chez les filles contre 52% chez les garçons). En classe de terminale, le taux d'accès des filles n'est plus que de 21% tandis que celui des garçons est de 31%. Il apparaît donc que les écarts se creuse tout au long du cursus. En témoigne l'indice de parité sur le taux brut d'accès qui est respectivement de 0,89 en 6^{ème}, de 0,88 en 3^{ème} et de 0,69 en classe de terminale. Un des déterminants d'abandon des classes est la survenue des grossesses en milieu scolaire.¹⁶

100. **Dans l'enseignement technique, les filles représentent 32% des effectifs scolarisés dans le public** et sont plus présentes dans les filières hôtellerie, restauration et médico-sociale.

101. **Au niveau de l'enseignement supérieur, les filles représentent environ 31% des inscrits.** Le

16. Rapport de l'Etude sur les grossesses précoces et non désirées et comportements chez les adolescents en milieu scolaire. UNFPA 2015

17. Les taux d'accès utilisés sont ceux issus de EMICOV 2015

18. Rapport de l'étude sur les Enfants Hors de l'Ecole, INSAE, 2016

ratio enregistré est de 354 étudiantes pour 100 000 habitants contre un ratio global de 1 134 étudiants pour 100 000 habitants. Cette faible représentation des filles à l'enseignement supérieur est la suite logique des écarts qui sont apparus tout au long du cycle secondaire comme indiqué supra.

102. **Une analyse en termes d'équité révèle que les enfants vivant en milieu urbain ont plus de chances d'accéder à l'école que ceux du milieu rural**, et que les disparités sont observées entre les départements. Le taux de fréquentation scolaire des enfants à l'école est de 110 % en milieu urbain contre 82% en milieu rural (EDSB, 2017-2018). Cet écart de 28 points entre les enfants du milieu urbain et ceux du milieu rural reste constant tout au long du cycle.

103. **En termes des disparités observées au niveau départemental, le département de l'Alibori affiche les indicateurs les plus préoccupants.** De fortes disparités entre les départements existent tant à l'entrée au primaire que tout au long du parcours scolaire. Une analyse du profil de scolarisation permet de catégoriser les départements en quatre groupes. Le premier est représenté par l'Alibori qui se distingue nettement de tous les autres par un niveau de scolarisation très bas (taux d'accès à 57%, taux d'achèvement à 24%). Le deuxième groupe comprend l'Atacora, le Borgou, le Couffo, la Donga et les Collines avec un accès proche de 90% et un achèvement compris entre 33% et 44%. Le troisième groupe est composé du Plateau, du Mono et du Zou avec un accès compris entre 91% et 110% et un taux d'achèvement se situe entre 45% et 65%. Le quatrième groupe constitué du Littoral, de l'Atlantique et de l'Ouémé avec un accès de plus de 110% et l'achèvement compris entre 85% et 91%.¹⁷

104. **S'agissant de la situation des enfants hors de l'école, les données disponibles révèlent qu'il existe un nombre important d'enfants hors de l'école et leur proportion varie en fonction de la**

tranche d'âge¹⁸ considérée. En effet, 43,4% des enfants de 3.17 ans (1.903.069 des 4.338.795 enfants de la classe d'âge) et 38% des personnes de 5 et 24 ans sont hors du système éducatif. Parmi ceux-ci, 28 % ne sont jamais allés à l'école et 10% sont allés mais ont abandonné). Dans la tranche de 9 à 17 ans, celle de l'éducation alternative, les enfants hors du système éducatif sont estimés à 567 407 soit un taux de 27% de la tranche d'âge. Au vu de la capacité d'accueil actuelle des offres d'éducation alternative (moins de 10.000 apprenants), les efforts à consentir pour fournir à cette cible une éducation tout au long de la vie doivent être plus conséquents. Des initiatives comme le Programme d'Appui à l'Éducation et la Formation des Enfants Exclus du Système Éducatif (PAEFE) et le Programme de Cours Accélérés (PCA) sont à encourager.

105. **Pour ce qui est de l'efficacité externe, il est noté une faible adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi.** Les filières scientifiques, technologiques et professionnelles sont très peu développées en comparaison aux filières sociales et littéraires.. Aussi, le secteur formel est très peu ouvert aux formations par apprentissage. L'apprentissage traditionnel, qui constitue la seule voie d'acquisition de compétences pour plusieurs jeunes, y compris ceux qui n'ont jamais été scolarisés, reste encore lié à l'économie informelle et à la production artisanale. Les formations, centrées sur la pratique, sont encore peu réglementées par l'État, avec l'introduction en 2013, du CQM (Certificat de Qualification aux Métiers), qui permet la reconnaissance des compétences professionnelles acquises par l'apprenti. **Le Gouvernement s'est engagé dans de profondes réformes visant à faire de l'ETFP un sous-secteur capable de fournir les ressources humaines nécessaires au développement des secteurs d'activité, porteurs de la croissance économique.**

106. Au total, pour faire face aux défis du secteur,

le Gouvernement a élaboré un Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE, 2018-2030) qui envisage qu'« En 2030, le système éducatif du Bénin assure à tous les apprenants, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale». Cette vision a eu pour repère, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG, 2016-2021) qui vise l'amélioration des performances de l'éducation, le Plan National de Développement (PND, 2018-2025) et les Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment l'objectif 4 relatif à l'éducation. Dans ce cadre, le Gouvernement a entrepris des réformes dans le sens de :

- i. la disponibilité en quantité et en qualité des infrastructures scolaires et surtout des enseignants à tous les niveaux pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- ii. la définition d'une nouvelle politique enseignante ;
- iii. une stratégie de développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle,
- iv. la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré et surtout
- v. une meilleure coordination du système avec la mise en place d'un Conseil National de l'Éducation rénové.

II.1.4.2 IMPACTS DE LA COVID-19 SUR L'ODD 4

107. Dans le but de freiner la propagation de la pandémie du coronavirus, le Gouvernement a décidé, de la fermeture temporaire des écoles de tous les ordres d'enseignement du 30 mars au 11 mai 2020. Le Gouvernement a limité

la durée de la fermeture pour éviter les conséquences potentielles de cette fermeture temporaire de l'école à savoir, la déperdition ou une augmentation des cas d'abandons, notamment des filles. Le cas des filles est à mettre en exergue, car en effet, le taux d'abandon des filles est, chaque année, supérieur à celui des garçons. Au plan national dans les écoles primaires publiques ce taux pour 2018-2019, est de 22,27% pour les filles et de 20,80% pour les garçons.

108. La vulnérabilité des ménages au niveau de la dimension éducation se traduit par une absence de contact entre les enseignants, la suspension des classes qui a affecté les enfants et par la crainte d'une baisse du niveau des enfants suite à la fermeture des classes intermédiaires en raison de la pandémie de la COVID-19.

109. Selon les résultats de l'enquête (ENAISE), 48,8% des chefs de ménage ont déclaré que leurs enfants ont été affectés par la suspension des classes et 34,1% pensent que le niveau des enfants a baissé depuis la fermeture des classes intermédiaires en raison de la pandémie de la COVID-19.

Sur le plan national, au moins trois (3) ménages sur dix (10) sont vulnérables sur le plan éducation. Le département du Zou (48,5%) est en tête de peloton et le Borgou (7,3%) tient la queue. Les ménages vivant en milieu urbain (34,6%) et ceux vivant dans la zone hors cordon (39,5%) sont les plus affectés. Les chefs de ménages exerçant dans le secteur de l'« hébergement et restauration » environ cinq (5%) sur dix (10%) sont plus vulnérables que ceux se trouvant dans les autres secteurs d'activités.

110. La vulnérabilité est critique également pour les ménages les plus pauvres dont les revenus ont baissé et qui auront du mal à faire face aux frais scolaires. Selon l'enquête (ENAISE-2020) de l'INSAE, 43,8% des parents estiment que la crise liée à la COVID-19 a réduit leurs capacités à payer les frais scolaires.



II.1.5

PARVENIR À
L'ÉGALITÉ
ET AUTONOMIE
FEMMES ET



5



DES SEXES
MISER TOUTES LES
LES FILLES.

II.1.5-1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 5

111. **En dépit des améliorations notées ces dernières années, les inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités, , égalité professionnelle et salariale,) et aux instances de prise de décision.** Selon le Rapport sur le Développement Humain 2020, (PNUD 2020), l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) mesuré à travers les dimensions de la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique, le Bénin est placé au 148ème rang sur 162 pays, avec un IIG de 0.612. A peine 7% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 18,3% des femmes adultes ont atteint un niveau d'éducation secondaire contre 33,9% des hommes. Grâce aux efforts fournis, la mortalité maternelle s'est améliorée entre 1990 et 2019. Sur 100 000 naissances vivantes, 397 femmes décèdent de causes liées à la grossesse et le taux de fécondité chez les adolescentes est de 86,1 naissances pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans. Le taux d'activité des femmes est de 68,8% contre 73 % pour les hommes.
112. **Par ailleurs, le cadre juridique visant à promouvoir les principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe s'est renforcé au Bénin, avec le vote et la promulgation de plusieurs lois protégeant et promouvant les droits des femmes et des filles** (le code des personnes et de la famille, la loi n°2006-19 du 5 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin¹⁹, la loi n°2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes en République du Bénin, l'adoption en 2009 de la politique nationale genre assortie d'un plan d'action multisectoriel), le statut de la femme ne s'améliore pas rapidement au regard des statistiques

18. Malgré ces développements positifs, la Commission de l'application des Conventions et Recommandations (CEACR) de l'OIT demande que la définition du harcèlement sexuel dans l'article 1 de la loi no 2006-19 de 2006 soit modifiée. Dans la rédaction actuelle, cette définition ne couvre qu'une des formes de harcèlement sexuel, à savoir le harcèlement sexuel qui s'apparente à un chantage (harcèlement quid pro quo ou harcèlement de contrepartie) et ne vise pas le harcèlement dû à la création d'un environnement de travail hostile, intimidant, dégradant, offensant ou humiliant). Afin de permettre aux victimes de faire valoir leurs droits de manière effective en matière d'emploi, la CEACR invite également le gouvernement à étudier la possibilité d'inclure dans le Code du travail une définition claire et une interdiction expresse du harcèlement sexuel sous toutes ses formes ainsi que des dispositions permettant d'aménager le régime de la preuve (Demande directe (CEACR) adoptée 2019, publiée 2021

nationales. De plus, 23% des communes ont renforcé leurs capacités en matière de promotion et de protection des droits humains et de lutte contre l'exploitation, les abus et les violences, y compris les Violences Basées sur le Genre (VBG), contre 22,08% en 2017. En outre, 33 % des communes disposent en 2019 d'un plan budgétisé de protection des personnes vulnérables, ainsi que des mécanismes communautaires d'identification, de dénonciation et de référencement des cas d'exploitation, d'abus et de violences, y compris les VBG, contre 10% en 2018.

113. En outre, plusieurs mesures de politiques ont été engagées. Il s'agit entre autres, de :
- i. le fonctionnement des services d'écoute et de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre dans les 85 Centres de Promotion Sociale (CPS) sur tout le territoire national ;
 - ii. la mise en place du Compendium des compétences féminines au Bénin contenant plus de 1500 femmes avec leurs profils de compétences professionnelles, leur curriculum vitae ;
 - iii. la mise en place de la plateforme ouverte au public dénommée « 50 millions de femmes africaines ont la parole » qui est destinée aux femmes entrepreneurs sur laquelle elles peuvent s'inscrire pour vendre leur savoir-faire au-delà de leur localité ;
 - iv. la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités d'Actions des Femmes (RECAFEM);
 - v. la mise en œuvre du Projet d'Autonomisation Economique des Femmes (PAEF-PC) ;
 - vi. le démarrage des activités du Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEED) ;
 - vii. l'appui à plus de mille (1000) groupements de femmes à hauteur de trois (3) milliards FCFA dans l'amélioration de leurs productions et de leurs conditions de travail et
 - viii. la réforme relative à la mise en place d'une Nouvelle Génération de Système Intégré des données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant (SIDoFFE-NC).

II.1.5-2 IMPACTS DE LA COVID-19 SUR L'ODD 5

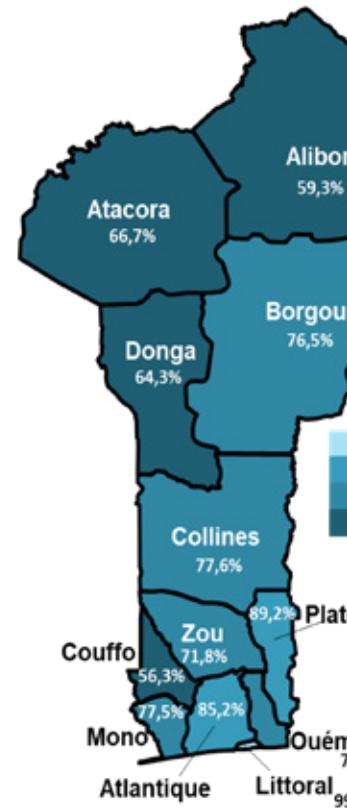
114. **Les mesures de confinement ont été porteuses de restriction dans l'exercice des activités quotidiennes des femmes.** Les activités de transformations qui sont pour la plupart du temps menées par les femmes ont fléchi, du fait de la chute de la demande dans le cordon sanitaire. Il en est de même pour les activités de commercialisation menées par les femmes. Les jeunes filles travailleuses occasionnelles sont privées aussi de revenus en raison de la fermeture des services de restauration et bars. Cette pandémie a donc aggravé les conditions des femmes, qui se retrouvent privées de leurs principales sources de revenus.
115. **Au total, la pandémie de la Covid-19 a aggravé la vulnérabilité et les inégalités de genre.** Les mesures de restrictions ont accentué toutes les formes de violence basées sur le genre, la réduction de l'assiduité des jeunes filles à l'école qui pourrait donner lieu à une hausse des grossesses précoces mettant à risque l'avenir épanoui des jeunes filles.



II.1.6-1 ETAT DES L L'ODD 6

116. Les efforts du Gouvernement ont in
modérée du taux d'accès à l'eau p
desserte en eau potable en milieu
désagrégées dans la figure ci-d
investissements consentis par l'Etat b
Ces investissements tiennent au br
nouveaux abonnés au réseau de dist
sur la période 2015-2019, la constr
de plus de 2258 nouveaux Equi
(EPE) sur la période 2014-2019. A
la concrétisation des différen
d'Eau Potable (AEP) en cours qui p
significativement le taux de desserte

GRAPHIQUE 9 :
PROPORTION DE LA POPULATION AYAN
POTABLE EN 2018



Source : ERI-ESI 2018, INS

II.1.6

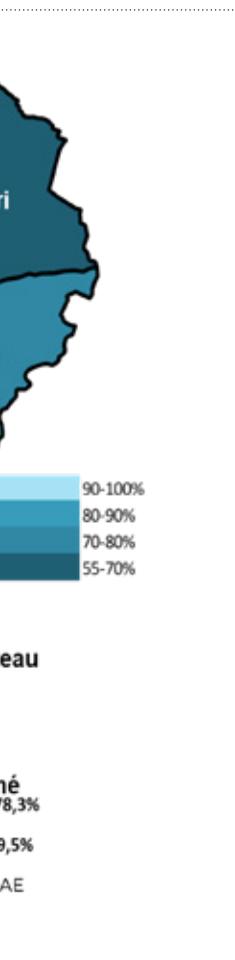


GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À
L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT
ET ASSURER UNE GESTION DURABLE
DES RESSOURCES EN EAU.

MEUX SUR

duit une amélioration potable et du taux de urbain. Les données dessous illustrent les énénois en la matière. anchement de 90210 tribution de la SONEB uction en milieu rural ivalents Points d'Eau A cela, il faut ajouter projets d'Adduction permettront d'améliorer e.

NT ACCÈS À L'EAU



117. **L'ambition du Gouvernement est d'assurer l'accès de toute la population à l'eau potable à l'horizon 2021.** A cet effet, d'importantes mesures ont été prises et concernent :

- i. l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEP 2017-2030) ;
- ii. la réforme institutionnelle du secteur de l'eau à travers la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) et
- iii. la restructuration de la Direction Générale de l'Eau (DGEau). Pour faciliter l'accès à l'eau potable, le Gouvernement a par ailleurs réduit de façon substantielle le coût d'abonnement qui est passé de 120.000 FCFA le branchement à 50.000 FCFA. Mieux, la possibilité est donnée à la population de payer 20.000 FCFA à la pose du compteur et échelonner le paiement du reste sur six mois. En milieu rural, les travaux de génie civil ont démarré et permettront de relier beaucoup de villages avec le Système d'approvisionnement en eau potable multi.villages au lieu de faire une Adduction d'Eau Villageoise (AEV) par commune. Ces AEV qui existaient vont être également réhabilitées.

118. **En ce qui concerne la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), le pays a environ onze (11) barrages dont les projets ont démarré.** Onze (11) autres barrages sont prévus pour être construits sur le fleuve Ouémé pour permettre de mobiliser près de trois milliards de m³ d'eau qui se déversent chaque année sur Cotonou et qui viennent inonder la partie basse de la vallée de l'Ouémé. À terme, il y aura trois barrages hydroélectriques. Tous ces barrages vont permettre de dompter le fleuve Ouémé.

II.1.6-2 IMPACTS DE LA COVID-19 SUR L'ODD 6

119. **L'évaluation du cadre de vie des ménages à travers l'accès aux services WASH dans le contexte de la COVID-19 montre que plus de deux tiers soit 69% des ménages vivent**

dans un environnement susceptible de dégrader leur état de santé. Cette situation est plus notoire dans les départements de l'Alibori (94,7%), la Donga (92,2%), du Couffo (90,1%), de l'Atacora (88,8%), des Collines (76,5%), du Borgou (74%) et du Plateau (61,2%). Elle est aussi plus prononcée dans les ménages où le chef à un niveau de scolarisation faible de même qu'en milieu rural (79,9%) qu'en milieu urbain (36,4%).

120. **Au premier semestre 2020, la demande et la consommation en eau devraient être en nette augmentation du fait des exigences liées au respect des mesures barrières telles que le lavage régulier des mains à l'eau et au savon, le nettoyage humide du sol,** la pulvérisation des espaces infectés. Ces utilisations de l'eau ont mis en lumière les gaps de points d'eau existant au niveau des infrastructures publiques et des services privés.

121. **Le lavage régulier des mains à l'eau et au savon comme mesure de prévention de la COVID-19 a des implications sur la demande en eau propre ou en eau potable.** Sous l'hypothèse moyenne selon laquelle une personne de 6 ans et plus consommerait 1 litre d'eau par jour pour le lavage régulier des mains, on estime à 2 698 millions de litres la consommation d'eau induite par cette mesure sur la période allant de mars à décembre 2020. Cette hausse de la consommation d'eau va engendrer pour les ménages des dépenses supplémentaires sur leur consommation finale.

122. Le déploiement de dispositifs de lavage des mains et de désinfection au niveau des services de l'espace public, et parfois dans des espaces privés, est l'une des transformations majeures au cours de cette période. Le circuit de collecte et le dispositif d'élimination des eaux usées n'ont pas souvent été adaptés pour répondre à l'intense utilisation enregistrée.

123. Du fait de la COVID-19, l'hygiène s'est améliorée dans certains services publics due à l'instauration de pratiques de nettoyage régulier, de pulvérisation des locaux infectés, de lavage des mains.





II.2 PILIER PROSPÉRITÉ

Le développement des États doit établir une prospérité économique inclusive et respectueuse de l'environnement. Afin d'assurer la paix et la prospérité, il convient de mettre au service de tous la science, les technologies et l'innovation pour un développement à dimension humaine.

II.2.1.1 ETAT DES LI SUR L'ODD 7

124. La situation énergétique du Bénin marquée par des délestages d durées et dont les conséquences sérieusement les différents économiques, s'est significativement améliorée. Les différentes actions menées par le Gouvernement depuis 2016 sont les suivantes :
- la modernisation et l'extension du réseau électrique thermique pour garantir un accès à l'électricité ;
 - le développement des énergies renouvelables en vue de baisser les coûts de production grâce à l'hydraulique, et augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique ;
 - la restructuration de l'opérateur national de son réseau, à la faveur des investissements en infrastructures et du changement de paradigme et
 - la mise en œuvre d'une politique de régulation des consommations énergétiques dans le secteur public que dans les ménages.
125. Ces actions ont permis de retrouver une plus grande indépendance énergétique, de réhabiliter, de moderniser et de renforcer le réseau électrique, de développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, d'augmenter significativement le taux d'accès à l'électricité et de rendre ainsi l'électricité en quantité suffisante, en réduisant à terme aux coûts les plus bas possibles. Le taux d'électrification est passé de 20,5% en 2015 à 29,2% en 2018 et la proportion de la population ayant accès à l'électricité est passée de 33,4% à 34,5% de 2014 à 2017-2018.

II.2.1



**GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES
SERVICES ÉNERGÉTIQUES
FIABLES, DURABLES ET MODERNES,
À UN COÛT ABORDABLE.**



126. Plus concrètement le Gouvernement a procédé à :

- i. la réhabilitation partielle du parc de production de la SBEE (30 MW) et l'achèvement des travaux de construction d'une centrale de 127 MW de Maria- Gléta et sa mise en service le 29 août 2019 ; ce qui a permis au Bénin de disposer en 2019 d'une capacité propre de production de l'ordre de 157.5 MW ;
- ii. l'acquisition de 120.000 compteurs à prépaiement avec leurs accessoires et leur installation progressive au profit des abonnés de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE). Dans le domaine de l'électrification rurale, beaucoup de progrès sont enregistrés. Il s'agit notamment de :
 - iii. l'achèvement des travaux d'électrification de 67 localités rurales du Bénin sur financement de la Banque d'investissement de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
 - iv. la réalisation de divers ouvrages d'électrification rurale sur financement du Fonds d'Electrification Rurale ;
 - v. l'achèvement des travaux de construction de la ligne 161 kV Onigbolo- Parakou et
 - vi. la mise en service officielle des cinq (05) mini-centrales solaires photovoltaïques résilientes au profit des communautés vulnérables des localités de Fita (Dassa-Zoumé) et Pélébina (Djougou) et celles de Djidja, Ouessè et Toucountouna.

II.2.1.2 IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'ODD 7

127. **La pandémie a ralenti l'évolution des travaux engagés dans le secteur en raison de la rupture au niveau mondial de la chaîne logistique et approvisionnement.** En effet, les différentes mesures prises pour contenir la propagation du virus dans le monde (la fermeture des frontières ou les limites d'entrée et de sortie des pays ; la suspension des trafics aériens dans plusieurs pays ; la mise en quarantaine et le confinement) ont eu des répercussions négatives sur l'acquisition, la réception à l'usine ainsi que la livraison de matériels nécessaires à la réalisation des travaux engagés dans le secteur.
128. Au plan interne, la mise en place du cordon sanitaire, la mise en quarantaine et le confinement ont influencé négativement le transport des biens et services puis le déplacement de la population. Au cours de cette période, le nombre de branchements électriques a considérablement baissé. La SBEE a ainsi enregistré une baisse de production d'électricité d'environ 4% entre avril et mai 2020 comparativement à l'année 2019. De même, il est observé une baisse des recettes dans les mois d'avril et de mai de l'ordre 20% à 25% pour la structure.
129. **Par ailleurs, le Gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures d'atténuation des impacts pour le secteur de l'énergie.** En effet, l'État a pris en charge la hausse tarifaire du prix de l'électricité qui devrait être appliquée au cours de l'année 2020. Cette augmentation a été décalée dans le temps. De plus, les factures d'électricité d'une catégorie d'entreprises ont été aussi prises en charge entièrement par l'État.





II.2.2

PROMOUVOIR UNE
CROISSANCE

CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE,
PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN
EMPLOI PRODUCTIF ET UN

TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS.



II .2.2.1 ETAT DES SUR L'ODD 8

130. **Nonobstant les différents chocs (crise avec le Nigéria et la pandémie de COVID-19), le rythme de croissance économique se renforce (de +5,2% en 2017 à +6,7% en 2018 et 6,9% en 2019).** Le taux de croissance du PIB est estimé à 6,9% en 2020 en raison des impacts de la pandémie de COVID-19.
131. **Cette situation traduit une certaine résilience de l'économie béninoise face aux chocs exogènes.** Le renforcement de la croissance économique et la réduction de la charge des impacts socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 devraient permettre de maintenir la marche du pays vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.
132. **La situation en matière de chômage en 2018 fait état d'un taux de chômage de 4,6% (2,3%).** Le chômage est nettement plus élevé à Cotonou que dans les autres villes (4,6% contre 2,9%). Toutefois, ces chiffres cachent l'ampleur de la sous-utilisation de la main d'œuvre.
133. **Le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre dans l'ensemble de la population active au Bénin en 2018.** La main d'œuvre féminine semble plus sous-utilisée que la main d'œuvre masculine, avec des taux de sous-utilisation de 21,0% pour les femmes et de 16,3% pour les hommes.
134. Selon le groupe d'âge, le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre est plus élevé chez les jeunes de 15-24 (33,2%) que chez les jeunes de 25-34 ans. Selon le niveau d'instruction, il ressort que la sous-utilisation de la main d'œuvre suit une tendance inverse à celle du chômage et augmente avec le niveau d'instruction. Les individus ayant un niveau primaire ont un taux de sous-utilisation de la main d'œuvre de 16,3% contre 21,0% pour ceux de niveau supérieur. Cette situation trouve son origine dans le fait que les individus ayant un niveau primaire ont des compétences plus faibles que ceux ayant un niveau supérieur.

S LIEUX

chocs exogènes
pandémie de
la croissance
5,7% en 2017 à
(9). Cependant,
est estimé à 3,8%
de la pandémie

taîne résilience
ce aux chocs
du rythme de
t la prise en
omiques de la
re de renforcer
te des ODD à

emploi au Bénin
chômage faible
ment plus élevé
milieux urbains
s, ces chiffres
utilisation de la

la main d'œuvre
on est de 17,6%
œuvre féminine
la main d'œuvre
s-utilisation de
13,5% pour les

taux de sous-
est plus élevé
(6) contre 20,0%
Selon le niveau
s-utilisation
sque la même
augmente avec
vidus de niveau
utilisation de la
re 23,9% pour
Cette tendance
que toutes les

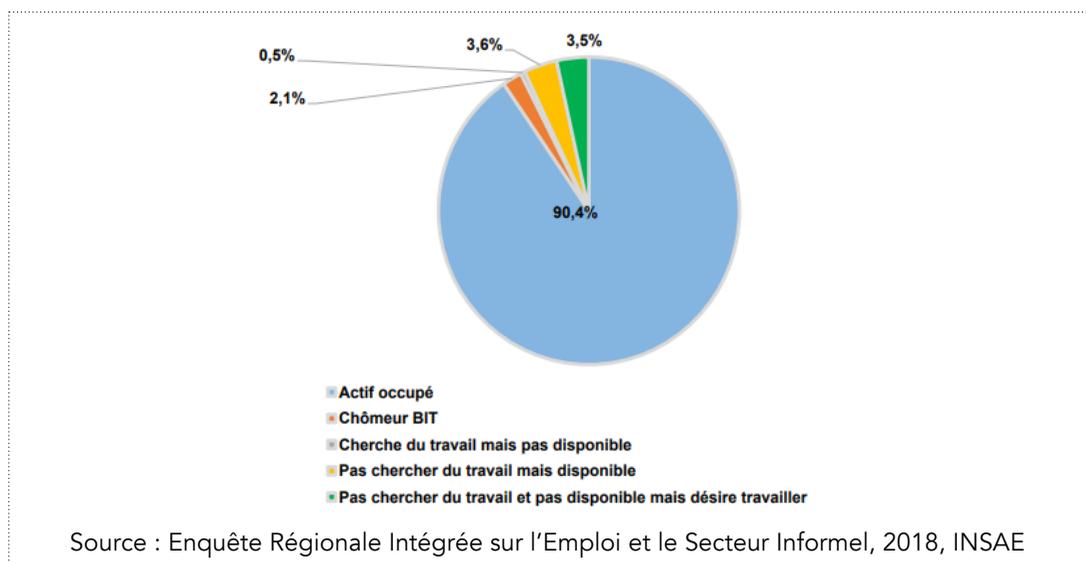
composantes de la sous-utilisation de la main d'œuvre sont généralement plus élevées chez les personnes de niveau supérieur que ce soit le chômage, le sous-emploi et la main d'œuvre potentielle. L'analyse selon le milieu de résidence montre qu'il existe en milieu rural plus de main d'œuvre sous-utilisée qu'en milieu urbain (19,9% contre 15,8%). Selon le département, la sous-utilisation de la main d'œuvre est plus élevée dans les départements du Mono et du Couffo, avec respectivement 25,1% et 25,3%.

135. **Au Bénin, le secteur informel est le plus grand pourvoyeur d'emplois.** Dans l'ensemble en 2018, la quasi-totalité des emplois principaux déclarés sont des emplois informels. En effet 95,3% des actifs, qui travaillent, occupent des emplois informels contre 4,7% des emplois formels. Dans le cas du secteur public, la quasi-totalité des activités principales déclarées devraient être formelles, mais les résultats révèlent que près de 25% de ces activités ont un caractère informel. Par contre dans le cas du secteur privé, la quasi-totalité des activités principales déclarées ont un caractère informel, soit 99,3%. Dans le cadre des activités relatives aux ménages, les résultats indiquent que toutes ces activités ont un caractère informel.

136. **La population active est dominée par les actifs occupés qui représentent 90,4% tandis que les chômeurs (au sens du BIT) représentent 2,1% de cette catégorie de population.** La proportion de ceux qui cherchent du travail mais qui ne sont pas disponibles, est très faible (0,5%). Les actifs qui ne cherchent pas du travail représentent une part non négligeable. Parmi ces derniers, 3,6% déclarent qu'ils sont disponibles pour travailler et 3,5% ont déclaré ne pas être disponibles mais désirent travailler.

137. **Par ailleurs, le travail des enfants est encore significatif au Bénin.** L'âge minimum d'accès au travail et à l'emploi a été fixé à 14 ans, mais les derniers chiffres de l'EDS 2017-2018 ont révélé que 33% des enfants sont astreints au travail sans qu'ils aient l'âge requis à cet effet ou que les conditions de travaux soient préjudiciables à leur santé, leur éducation, leur moralité et à leur développement harmonieux. 29% de ces enfants se retrouvent dans des travaux dangereux. Le travail des enfants apparaît donc, après les violences physiques et psychologiques, comme la deuxième plus grande violation des droits des enfants à la protection en République du Bénin.

GRAPHIQUE 10 :
STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE AU BÉNIN



138. **S'agissant du revenu mensuel moyen, il est estimé à environ 65 448 francs CFA au plan national.** Il n'y a pas une grande différence entre le revenu des hommes (64 717 FCFA) et celui des femmes (66 313 FCFA) même si ces dernières gagnent un peu plus que les premiers. Les cadres supérieurs, ingénieurs et assimilés sont les mieux rémunérés (un peu plus du triple du revenu moyen au niveau national) alors que les aides familiaux et apprentis bénéficient d'un traitement très peu reluisant. En effet, ces derniers ne gagnent que 39 513 FCFA. En tenant compte du secteur d'activité, il faut relever que c'est le secteur primaire qui paie le moins tandis que le secteur des services est celui qui paie le mieux ses agents.
139. **Par ailleurs, une part importante de la population économiquement active notamment dans les zones rurales n'a pas accès à des services financiers adaptés.** Le taux des crédits du secteur privé était estimé à 21,3% en 2015 contre une moyenne de 29% pour l'Afrique subsaharienne et la microfinance touchait seulement 20% de la population. En 2019, le pourcentage d'adultes détenant un compte bancaire est passé à 24,8%. Grâce à la microfinance et aux services financiers digitaux, le taux de bancarisation élargi s'est significativement amélioré et a atteint 72,2%¹⁹.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'EMPLOI, ENQUETE REGIONALE INTEGREE INFORMEL (ERI-ESI), BENIN 2018

INDICATEURS	COTONOU	AUTRES URBAINS	ENS. URBA
Taux de chômage BIT (%)			
Ensemble	4,6	2,9	3,2
Homme	4,7	3,0	3,3
Femme	4,5	2,7	3,0
15-34 ans	7,5	4,2	4,7
35 ans et plus	2,9	1,8	2,0
Taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage (%)			
Ensemble	13,8	11,9	12,2
Homme	13,5	10,4	10,9
Femme	14,2	13,5	13,6
Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre (%)			
Ensemble	19,2	20,0	19,9
Homme	17,5	16,4	16,6
Femme	20,9	23,7	23,2
15 - 34 ans	27,6	27,6	27,6
35 ans et plus	13,6	12,8	13,0
Durée moyenne de chômage (en années)			
Ensemble	5,5	4,8	4,9
Primo demandeur	6,8	5,2	5,5
Ancien actif	2,8	3,6	3,4
Pourcentage d'emplois formels dans le secteur non agricole			
Ensemble	11,2	9,0	9,4
Homme	16,5	14,7	15,1
Femme	6,2	3,6	4,1
Taux d'emplois vulnérables ou part des travailleurs propre compte et travailleurs familiaux (%)			
Ensemble	63,3	79,2	76,4
Homme	45,7	70,8	66,7
Femme	80,5	88,3	86,9
Taux de salarisation dans le secteur non agricole (%)			
Ensemble	34,9	22,8	25,3

19. Principaux indicateurs de l'emploi, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Bénin 2018preuve (Demande directe (CEACR) adoptée 2019, publiée 2021

AIN	RURAL	BENIN
	1,5	2,3
	1,4	2,3
	1,6	2,3
	2,6	3,5
	0,6	1,2
	9,6	10,8
	7,7	9,2
	11,6	12,5
	15,8	17,6
	12,0	14,1
	19,6	21,3
	21,6	24,2
	10,1	11,5
	4,7	4,8
	4,8	5,2
	4,2	3,6
	4,6	7,4
	8,9	12,8
	1,7	3,0
	90,3	84,1
	86,6	77,7
	94,4	91,1
	14,5	20,8

INDICATEURS	COTONOU	AUTRES URBAINS	ENS. URBAIN	RURAL	BENIN
Homme	51,8	35,1	38,7	27,0	34,3
Femme	18,6	11,1	12,7	6,1	9,7
Revenu mensuel de l'activité (%)					
Ensemble	77 904	73 912	74 342	58 917	65 468
Homme	82 475	75 263	76 097	56 445	64 739
Femme	71 836	72 408	72 351	61 787	66 305
Taux de salaire inférieur au SMIG (%)					
Ensemble	16,8	10,1	10,8	14,1	12,7
Homme	12,9	8,7	9,2	11,5	10,5
Femme	22,1	11,7	12,7	17,1	15,2
Durée de travail excessive (plus de 48 heures/semaine) (%)					
Ensemble	44,7	42,8	43,1	38,2	40,4
Homme	47,7	45,4	45,8	41,3	43,3
Femme	41,7	39,9	40,2	34,9	37,3
Pourcentage des chômeurs BIT et de la main d'œuvre potentielle désirant travailler comme indépendant (%)					
Ensemble	26,9	51,5	46,7	63,8	53,9
Homme	27,6	42,0	39,7	50,4	44,3
Femme	26,5	60,3	52,7	76,8	62,6

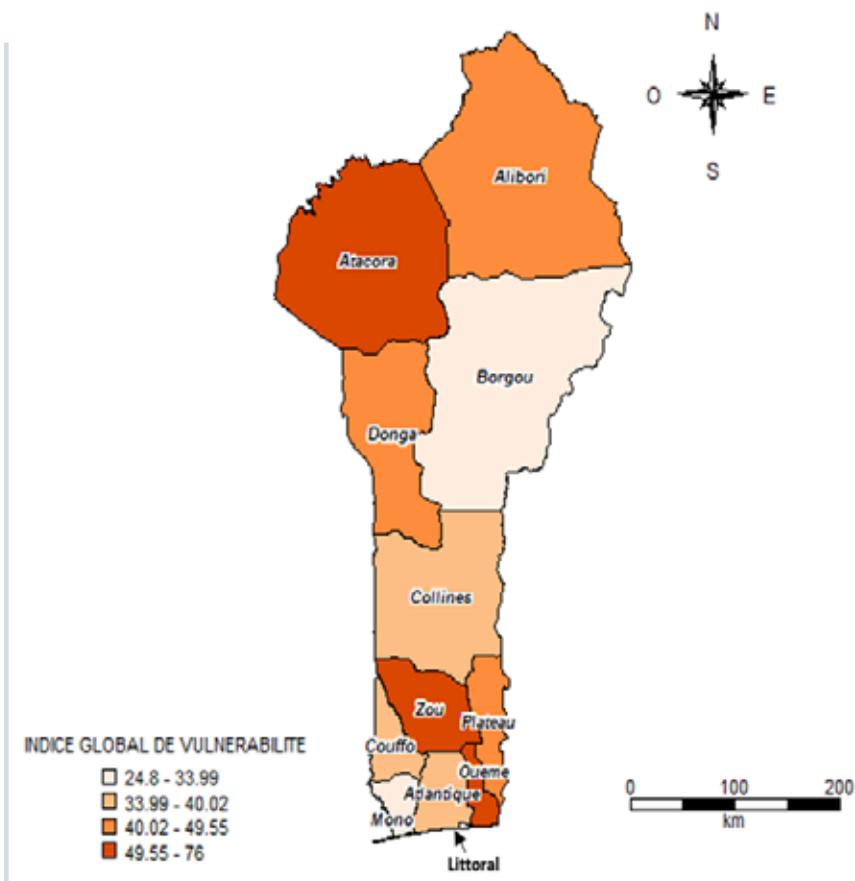
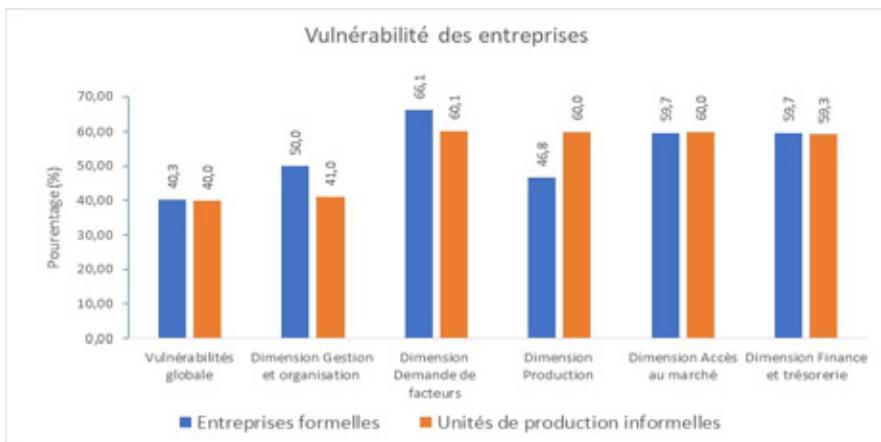
Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSAE

II .2.2.2 IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'ODD 8

140. L'étude sur la vulnérabilité globale des entreprises béninoises face à la COVID-19 réalisée par l'INSAE en 2020 montre que :

- i. les entreprises béninoises sont à 40%, vulnérables à la crise sanitaire de la COVID-19, avec un degré de vulnérabilité qui varie selon le type de l'entreprise ;
- ii. les entreprises formelles sont plus vulnérables du point de vue de la demande de facteurs de production (66,1%) et de la gestion-organisation (50,0%).

GRAPHIQUE 11 :
VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES ET INDICE GLOBALE DE VULNÉRABILITÉ
DES UPI.



II.2.3

BÂTIR UNE
INFRASTRUCTURE
RÉSILIENTE,
INDUSTRIALISÉE
À TOUS ET EN



II.2.3.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 9

141. L'état des lieux au niveau de l'ODD 9 est apprécié par rapport à la situation : i) des infrastructures de transport, ii) de l'industrie et iii) de l'économie numérique.
142. Dans le domaine des infrastructures et services de transport, l'objectif du Gouvernement est de gérer et développer les infrastructures et services de transport pour soutenir la croissance économique et le bien-être social. Pour ce faire, les investissements du Gouvernement ont concerné les infrastructures : i) routières ; ii) de transport aérien ; iii) de transport maritime et portuaire ; et iv) et de transport fluvio-lagunaire.
143. **Au niveau des infrastructures routières, le réseau routier d'intérêt national du Bénin est composé de 5.945 km dont 2.330 km de routes bitumées et 3.615 km de routes en terre.** Le réseau de pistes est estimé à 48.473 km.
144. **Pour ce qui est des infrastructures de transport** aérien, le Bénin ne dispose que d'un (01) seul aéroport de classe internationale (l'Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin de Cadjèhoun - Cotonou) et de six (06) aérodromes secondaires et pistes d'atterrissage situés à Savè, Djougou, Natitingou, Kandi, Parakou et Porga.. Aussi, la première phase de la construction de l'aéroport de TOUROU (Parakou) est-elle achevée et les travaux de sa mise aux normes sont en cours.
145. **Dans le domaine des infrastructures de transport maritime et portuaire,** le port de Cotonou constitue le maillon le plus important avec un volume du trafic marchandises estimé à 10 093 417 tonnes en 2019. Desservant les pays de l'hinterland (Niger, Burkina Faso et Mali), le port de Cotonou se trouve ainsi en concurrence directe avec les corridors du Togo (Lomé) et accessoirement du Ghana (Téma) et de la Côte d'Ivoire (Abidjan) pour le trafic de marchandises vers/ en provenance de ces pays.
146. **Dans le domaine du transport fluvio lagunaire, le Bénin dispose d'un important réseau hydrographique intérieur.** Ce réseau est constitué de divers systèmes (fluvial, lacustre et lagunaire) dont les potentiels économiques restent encore sous exploités.
147. **Le secteur de l'industrie au Bénin est très peu développé,** et compte en 2020 environ 555 unités de transformation



UCTURE
PROMOUVOIR UNE
SATION DURABLE QUI PROFITE
NCOURAGER L'INNOVATION

- industrielle dominées par de petites industries. Les branches d'activités dominantes, en termes de nombre d'unités, sont les branches bois et ameublement ainsi que l'industrie alimentaire. En matière d'éléments de politique industrielle, le Bénin s'inscrit pleinement dans la Politique Industrielle Commune de la CEDEAO (PICAO). Il est prévu au titre de l'exercice 2021, l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle politique industrielle.
148. Par ailleurs plusieurs actions sont en cours pour dynamiser et rendre compétitive le secteur de l'industrie au Bénin. Il s'agit
- i. de la mise en œuvre du Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des entreprises (PRMN),
 - ii. du vote de la loi fixant le régime de la Zone économique spéciale du Bénin, de la création et de la viabilisation de la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ),
 - iii. de l'adoption de la politique nationale de la qualité et de la mise en place des textes de lois sur la concurrence et la création des tribunaux de commerce.
149. **Dans le domaine de l'économie numérique, plusieurs réformes ont été engagées avec l'ambition de faire du Bénin la plateforme de services de l'Afrique de l'Ouest.** L'adoption du code du numérique constitue une avancée notable et favorisera le développement et le déploiement des infrastructures numériques. Ce code régit toutes activités numériques et régit les GSM, l'administration, l'économie, la justice, la sécurité, l'utilisation de l'Internet, la cybercriminalité, le journalisme en ligne, les réseaux sociaux et le E-commerce. Les grands secteurs comme la santé, l'éducation, l'agriculture et le tourisme s'en trouvent ainsi profondément impactés surtout du point de vue structurel. Il positionne en outre, le Bénin comme Etat pionnier dans le domaine du numérique et de la protection de la vie privée.
150. Par ailleurs, sur le plan du numérique et de la communication, le diagnostic révèle que le pays a réalisé à 100% l'infrastructure technique de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) constituée du réseau de collecte (infrastructure) et du réseau de diffusion (émetteur, récepteur). Il est dénombré 29 sites TNT bien équipés. Les lois et textes réglementaires de la TNT sont disponibles et leur exploitation pilote est en cours. Aussi, le Gouvernement a-t-il permis :
- i. la mise en place du cadre institutionnel de gouvernance du secteur du numérique par la création et l'opérationnalisation de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information ;
 - ii. la création du Conseil du Numérique ;
 - iii. le déploiement de plus de 2000 km de fibre optique dans 67 communes du Bénin et de 200 km de réseau métropolitain à Cotonou, Porto-Novo, Sèmè, Ouidah, Abomey-Calavi ;
 - iv. la mise en place des Points numériques communautaires (PNC) dans 40 communes et de 14 points d'accès à internet haut débit dans les bureaux de poste (1PNC: 01 salle +10 ordinateurs +accès internet haut débit) ;
 - v. la réalisation et la mise en service du portail national des services publics (informations disponibles en ligne sur plus de 250 services publics, au moins six services (e-Visa, Paiement d'impôt, certificat de nationalité, permis de construire, attestation de prise en charge pour les retraités) sont complètement consommés en ligne, interaction plus facile entre administrations et entre administration et usagers) et
 - vi. l'élaboration de la stratégie de sécurité numérique.
151. En matière de disponibilité de l'Internet Haut et Très Haut Débit, le taux de couverture du territoire à l'internet très haut débit a connu une augmentation en passant de 7,8% en 2015 à 48% en 2018, puis à 52% en 2019.
152. **Dans le domaine de la recherche et de l'innovation,** la volonté politique et l'engagement crédible du Gouvernement ont engendré :
- i. l'élaboration du document de politique de la recherche au Bénin ;
 - ii. l'élaboration des textes de l'Agence Béninoise de la Recherche et de l'Innovation (ABRI) et transmission au Conseil des Ministres ;
 - iii. la mise en œuvre des activités des projets d'investissement publics qui ont déjà permis la construction de 8 amphithéâtres, 8 laboratoires, 7 blocs administratifs, la réhabilitation des résidences universitaires, la construction de 3 complexes d'école type,
 - iv. la création de la Cité de l'Innovation (SEME CITY) et
 - v. l'augmentation du budget de la recherche passant de 3% à 24% dans le budget du Ministère en charge de la Recherche Scientifique.

II. 2.3.2 IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'ODD 9

153. La pandémie de la COVID -19 a globalement induit une baisse de l'activité et un ralentissement des différentes réformes chantiers engagés au niveau des infrastructures, mais a renforcé la mise en œuvre des réformes et actions au niveau du numérique. En effet, au niveau du transport aérien, la plateforme aéroportuaire a connu une baisse drastique d'activités. Cette situation a conduit à une forte baisse du mouvement des aéronefs (-45,8%) et du nombre de passagers (-58,7%) suivie d'une diminution du fret (-24,1%) sur les dix (10) premiers mois de l'année 2020 par rapport à la même période de 2019 selon les statistiques de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).
154. En outre, une importante baisse des activités a été enregistrée au niveau du transport terrestre. En effet, l'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) du suivi de la conjoncture économique produit par l'INSAE, indique un repli de -27,2% dans les transports et entreposages au second trimestre 2020 par rapport au premier trimestre 2020 et de -19,8%, par rapport à la même période de 2019.
155. Au niveau des industries, les PME/PMI au Bénin ont été affectées par la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19. En effet, selon l'ENAISE, 40% des entreprises sont vulnérables à la crise sanitaire de la COVID-19. Face à cette situation, le Gouvernement a pris certaines mesures de soutien en faveur des PME/PMI pour réduire les effets de ladite crise sanitaire sur l'activité économique et sur la croissance. Il s'agit notamment de :
- i. la prise en charge sur trois mois, de 70% du salaire et autres impôts liés au salaire des employés déclarés,
 - ii. Le remboursement des crédits de TVA,
 - iii. la prise en charge des loyers commerciaux pour les agences de voyage, et
 - iv. une ligne de financement de 100 milliards de francs CFA à taux zéro par an et sur trois ans,
 - v. La subvention des tarifs d'électricité...
156. Dans le domaine du numérique, et en réponse à la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en place plusieurs plateformes numériques pour lutter contre la pandémie mais aussi accélérer la mise en œuvre des réformes dans le secteur du numérique pour la mise en place des solutions innovantes dans les autres secteurs d'activités.



©PNUD Bénin/ Elsie Assogba



II.2.4

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

II.2.4 .1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 10

156. Le diagnostic au niveau de l'ODD 10 « inégalités réduites » montre qu'entre 2011 et 2015, le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres s'est établi à 19,9% au moment où la proportion de personnes vivant avec moins de

la moitié du revenu médian s'est établie à 23,1% en 2015. Sur les douze (12) départements, deux (02) à savoir le Littoral (respectivement 48,26% et 4,24%) et le Mono (respectivement 27,25% et 21,98%) présentent respectivement des taux de croissance de dépenses par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres supérieurs à la moyenne nationale et des proportions de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian inférieures aux moyennes nationales. En outre, la proportion de la population de 12 ans ou plus ayant fait l'objet de

discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme s'est établi à 28,5% en 2018.

157. Selon l'EHCVM 2019, l'ampleur de la pauvreté monétaire diffère d'un département à un autre. En effet, les départements de l'Ouémé (18,3%) et du Littoral (18,9%) présentent les plus faibles taux de pauvreté et se détachent nettement de l'ensemble des autres départements. L'Atacora (60,5%), le Borgou (53,3%) et le Couffo (52,3%) sont les départements où la pauvreté sévit le plus. L'indice de sévérité de la pauvreté monétaire (P2) traduisant les inégalités parmi les pauvres est établi à 4,3%.
158. De même, il est observé de fortes disparités régionales de la pauvreté non monétaire en 2019. Les départements de l'Atacora (49,6%), du Mono (44,9%), du Couffo (40,9%) et du Plateau (36,8%) sont les plus touchés par cette forme de pauvreté. Les plus faibles taux sont enregistrés dans les départements de l'Atlantique (14,5%) et de l'Alibori (16,3%).

II.2.4.2 IMPACTS DE LA COVID-19 SUR L'ODD 10

159. **La pandémie de la COVID-19 pourrait accroître les inégalités Bénin.** Avec la baisse des investissements attendus, et la moyenne observée le long du sentier de croissance, le sentier des ODD est menacé ; la pauvreté monétaire et non monétaire et l'inégalité socioéconomique ODD (1 et 10) pourraient se creuser davantage. L'incidence de la pauvreté monétaire qui plafonnait en deçà de 40,1% depuis 2015, pourrait s'accroître et les inégalités socioéconomiques se renforcer davantage.
160. Au total, les inégalités se sont accrues au sein du pays :
 - i. Les personnes en situation d'emplois précaires et qui ne bénéficiaient pas de systèmes de protection sociale (assurance-chômage ou assurance maladie), ont perdu une partie de leurs revenus contrairement à ceux du secteur formel ;
 - ii. les femmes ont plus chargées que d'habitude car les enfants sont restés plus à la maison à leurs charges.





II-3 PLANÈTE

Protéger la planète est indispensable pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Il s'agit ainsi de préserver la qualité de l'air, l'accès durable à la nourriture et à l'eau, une biodiversité riche et pleine de ressources. Limiter le dérèglement climatique est nécessaire pour réaliser ces objectifs et protéger les citoyens des catastrophes climatiques.

II.3.1.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 11

161. Le diagnostic révèle une amélioration modérée de l'indicateur relatif à la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats en lien avec l'accès au logement décent. En effet, le niveau de cet indicateur a baissé de 4,7% en 2014 à 1% en 2017- 2018.
162. Dans le souci d'assainir le cadre de vie et le rendre résilient aux conditions climatiques extrêmes telles que les inondations, le Gouvernement a mis en place un programme d'assainissement pluvial de Cotonou et de toutes les villes secondaires du Bénin, des projets phares et prioritaires inscrits au PAG sont initiés et mis en œuvre pour contribuer à l'attractivité des établissements humains et à la promotion de logements économiques et sociaux à moindre coût pour le plus grand nombre de béninois. A ce titre, le Gouvernement a engagé la mise en œuvre d'un projet phare de réhabilitation de 660 km de voiries urbaines dans les neuf (09) plus grands centres urbains du pays (ASPHALTAGE) à savoir les villes de Cotonou, Abomey- Calavi, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Bohicon, Abomey, Lokossa, Parakou et Natitingou. Son coût estimatif global est de 395 milliards de FCFA.
163. Par ailleurs, plusieurs autres projets visant la mise en place de villes résilientes sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit de :
- de la réhabilitation et l'aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires ;
 - du Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation ;
 - le programme d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou ;
 - la conception et la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement Opérationnel de la Bande Côtière.

II.3.1

FAIRE EN SORTE QUE
LES VILLES
ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS,
RÉSILIENTS ET DURABLES.





II.3.2



**ÉTABLIR DES MODES DE
CONSOMMATION ET
DE PRODUCTION
DURABLES.**

II.3.2.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 12

164. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro, le Bénin s'est engagé à mettre en œuvre les mesures pour des modes de production et de consommation plus durables. La signature et la ratification des Conventions et Protocoles relatifs à l'environnement, marquent la volonté politique du Gouvernement à modifier les modes de consommation et de production aux fins de ne pas détruire l'environnement. Nonobstant la mise en place d'une stratégie nationale de développement durable, les modes de consommation et de production au Bénin entraînent encore des pénuries et des crises majeures. L'exploitation non durable des ressources naturelles et ses impacts environnementaux engendrent actuellement la destruction à grande échelle du capital naturel (75000 ha de forêts et savanes détruites par ans ; FAO 2015) et des pertes substantielles de la biodiversité. Cela vaut autant pour les ressources renouvelables (poissons, bois, forêts, produits agricoles, etc.) que pour les ressources non renouvelables (combustibles, minéraux, etc.).
165. Dans le souci d'établir des modes de consommation et de production durables, le Gouvernement a engagé (3) trois actions majeures en lien avec les cibles prioritaires retenues pour l'ODD 12 au Bénin. Il s'agit notamment de:
- la prise de loi sur la protection de l'État contre l'importation des déchets étrangers au Bénin (véhicules surannés, monochromes, réfrigérateurs, appareils électroniques usagers, autres polluants de tous genres, etc.);
 - l'opérationnalisation de la gestion des Déchets Solides Ménagers (DSM) et
 - l'adoption de la loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation de sachets en plastique non bio dégradables.
166. Ainsi, les efforts fournis par le Gouvernement

ont permis un certain nombre de résultats au titre desquels on distingue :

- i. la construction de 40 points de regroupement de déchets solides ménagers avec 3 centres de transfert le tout équipé de 101 bacs dans le cadre du PUCEMU ;
- ii. le renforcement des capacités techniques des ONC/GIE impliquées dans les activités de pré-collecte de déchets ;
- iii. le renforcement du Lieu d'Enfouissement Sanitaire de Ouèssè par l'ouverture d'une nouvelle cellule déjà en service et le pavage des voies d'accès sur 5.5 km;
- iv. l'aménagement d'un domaine d'environ 5 ha de dépotoirs d'ordures dans l'arrondissement de Sodohomè, sur lequel les déchets ménagers sont utilisés pour fabriquer du compost qui est ensuite revendu aux maraîchers ;
- v. l'installation des capteurs de données sur la qualité de l'air au niveau de certains carrefours de Cotonou ;
- vi. la mise en œuvre du projet de modernisation et de gestion de déchets dans le Grand Nokoué qui permettra de renforcer la salubrité et la destruction des points noirs (dépotoirs sauvages qui se sont accumulés dans les agglomérations) et
- vii. la mise en place de l'arsenal réglementaire pour lutter contre l'utilisation des sachets plastiques.



II.3.3



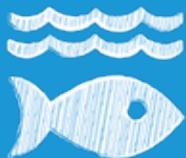
**PRENDRE D'URGENCE DES
MESURES POUR LUTTER CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET LEURS RÉPERCUSSIONS.**

II.3.3.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 13

167. Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques (CC), la gestion des crises et des catastrophes, le Bénin dispose d'instruments législatifs et réglementaires appropriés. En effet, le Bénin a signé et ratifié :
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques ;
 - le protocole de Kyoto, la Convention cadre sur la désertification ;
 - la convention sur la diversité biologique ;
 - l'accord de Paris sur climat;
168. Par ailleurs, la loi n° 2018-18 du 06 août 2018 sur les Changements Climatiques a été votée et promulguée. Elle vise à lutter contre les changements climatiques ainsi que leurs effets et conséquences négatifs et d'accroître la résilience des communautés vivantes. Dans le domaine des mesures de luttés contre les changements climatiques, un Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) a été créé.
169. Sur le plan de la finance climatique, le Bénin a créé le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) qui a été accrédité le 28 février 2019 comme entité nationale de mise en œuvre des projets du Fonds Vert pour le Climat. Le FNEC a également été accrédité à nouveau le 20 mars 2020 comme entité nationale de mise en œuvre des projets du Fonds d'Adaptation aux changements climatiques pour une durée de 5 ans.
170. Par ailleurs, le Bénin a élaboré (03) trois communications nationales sur les changements climatiques et une stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. La stratégie de développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques a été élaborée. De plus, une première Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) a été élaborée en 2017 et s'est engagée dans une deuxième mettant en exergue des mesures d'atténuation et des mesures d'adaptation comme l'a recommandé l'accord de Paris est en cours.
171. En dépit des actions engagées dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques, le Bénin devrait s'attendre à des périodes de sécheresse plus longues et des saisons de pluie plus accentuées. Dans les zones côtières la montée des eaux pourra menacer l'habitat d'une large partie des populations. Les rendements agricoles souffriront des conditions climatiques extrêmes. La montée de la température et de l'intensité des pluies pourra aussi causer une augmentation des maladies infectieuses ainsi qu'une pénurie en énergie. Les ressources en eau seront également affectées par les conditions climatiques extrêmes.
172. Dans le domaine de la gestion des crises et catastrophes naturelles, le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (SNRRC) pour la période 2019-2030 en lien avec le cadre de Sendai sur la réduction des risques. L'objectif global de la SNRRC est d'accroître significativement et durablement la résilience des communautés du Bénin, de ses institutions nationales et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes. Le Bénin a également réalisé une évaluation des besoins post-catastrophe assorti de son plan d'action dans le cadre des inondations de 2019.
173. Le Bénin renforce progressivement son cadre programmatique et législatif dans la gestion des risques. Le Gouvernement a adopté en décembre 2011, le Décret n° 2011-834 pour créer un organe intersectoriel de coordination à la fois stratégique et opérationnelle des actions de Réduction des Risques de Catastrophe. En outre, la Direction de la Prévention et de la Protection Civile a été érigée en une Agence Nationale de Protection Civile à travers le Décret n°2012-426 du 06 novembre 2012 et abrite le Secrétariat Permanent de la Plateforme Nationale.
174. Le Gouvernement s'est également engagé dans la mise en place d'une loi dédiée à la gestion et la Réduction des Risques de Catastrophe pour pallier l'absence d'un cadre juridique approprié et l'inexistence dans le secteur de référentiels normatifs.



II.3.4



CONSERVER ET EXPLOITER DE
MANIÈRE DURABLE LES OcéANS,
LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES
AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

III.3.4.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 14

175. Le Bénin, pays côtier dispose d'un littoral long de 125 km, ouvert de Guinée et donc d'un espace maritime qui constitue un patrimoine à préserver²¹, en raison de son apport pour le développement économique et social du Bénin²². Selon les normes de la convention de Montreux sur le droit de la mer et le droit international, l'espace maritime du Bénin se compose de plusieurs ensembles sur lesquels l'Etat exerce sa souveraineté de manière différenciée : 12.000 marins de mer territoriale, 24000 marins de zone contiguë et 200.000 marins de Zone Economique Exclusive (ZEE). Ce trait de côte, en apparence modeste génère un espace d'environ 46.000 km², soit 40% de la superficie de la partie continentale du territoire national²³.
176. La pollution et la surexploitation des océans entraînent la dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des océans et l'augmentation des déchets plastiques. En effet, la croissance et la diversification des activités maritimes induisent une augmentation des risques. Les espaces maritimes du Bénin enregistrent la plupart des menaces connues dans le Golfe de Guinée : la pollution, la surexploitation des ressources maritimes, la pêche illicite, les changements climatiques, les différents trafics, les contrebandes, les obstacles à la navigation maritime, les transbordements illégaux, le terrorisme, les vols à main armée et la piraterie maritime. Ces menaces menacent l'environnement marin, la biodiversité, les écosystèmes aquatiques, la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des Etats de la région, les pays riverains y compris leur arrière-pensée.
177. Des progrès sont visibles au niveau du linéaire de côte protégée qui est passé de 9 mètres en 2016 à 3500 mètres en 2019. Cette performance est due aux efforts déployés par le Gouvernement qui ont permis d'obtenir les résultats tels que :
- la construction de 4 épis de protection de la côte (Epis A, A b, A c, A d) ;
 - Le rechargement de la plage par dragage et refoulement de 1 500 000 mètres cube) ;
 - la mise en dépôt de 677 770 m³ de sable de dragage aux fins de dragage sédimentaire ;
 - la construction de la digue immergée de Donatin pour la conservation du lac marin ;
 - la sécurisation et nettoyage permanent des plages ;
 - le programme de Protection et de valorisation de la côte (4 nouveaux épis construits, une digue immergée, 3 250 m³ de sable. 15 kilomètres de côte protégée, plus de 53 milliards de visiteurs mobilisés) ;
 - l'inauguration de la protection côtière à l'est de Cotonou, qui protège le lac marin de Donaten ; et
 - le développement du littoral avec un produit exceptionnel au niveau d'Avlékété à Ouidah où il y a déjà une digue émergée de 4 km de large qui est construite et qui sera rallongée de 1000 mètres.

20. Page 25 PAG, Axes stratégiques A2 : Amélioration de la gouvernance_ Action A5 : Renforcer la protection des biens et des personnes

21. ODD 14 : Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.

22. Page 29, Document de Stratégie Nationale de Protection, de Sécurité et de sûreté Maritime Bénin, juin 2013.



II.3.5

PRÉSERVER ET RESTAURER LES
ÉCOSYSTÈMES



TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER
DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES
FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION,
ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE
DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À
L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ.

II.3.5.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 15

184. Dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes forestiers, des ressources naturelles, le Bénin s'est engagé, en complément, aux conventions et accords internationaux, notamment les trois Conventions de Rio, dans la mise en œuvre de plusieurs mesures et réformes. Il s'agit de :
- i. la réforme sur la stratégie de reboisement ;
 - ii. l'élaboration du code forestier ;
 - iii. l'élaboration et l'adoption d'une note de politique sur la neutralité de la dégradation des terres ;
 - iv. l'adoption du Plan d'Actions National sur la GDT 2018-2027 ;
 - v. l'élaboration de stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité et
 - vi. la création d'un Centre d'échanges nationaux.
185. L'état des lieux de la biodiversité montre que le pays est couvert à hauteur de (50 %) par des savanes arborées et arbustives. Les superficies des cultures et jachères d'une part et de la mosaïque de forêt claire et savane boisée d'autre part, sont respectivement de 24 % et de 13 % de la superficie nationale. Quant aux forêts denses et galeries forestières, elles ne représentent que 0,6 % et 2,5 % respectivement de la superficie totale. Les cultures et jachères sous palmiers généralement au Sud du pays occupent 4 % du territoire alors que la superficie des plantations est de 2,11%.
186. La forêt au Bénin est aujourd'hui caractérisée par des îlots forestiers reliques dont les plus importants sont :

24. Rapport FAO 2014

- i. au Nord par une végétation de type soudano-sahélien avec une dominance de savanes boisées parsemées de quelques essences fortement menacées de disparition,
- ii. au centre par des Forêts Classées constituant un véritable complexe forestier aussi fortement dégradées malgré les nombreux projets forestiers d'aménagement élaborés et exécutés dans ces forêts ;

II.3.5.2 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 15

184. **Dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes forestiers, des ressources naturelles, le Bénin s'est engagé, en complément, aux conventions et accords internationaux, notamment les trois Conventions de Rio, dans la mise en œuvre de plusieurs mesures et réformes.** Il s'agit de :

- i. la réforme sur la stratégie de reboisement ;
- ii. l'élaboration du code forestier ;
- iii. l'élaboration et l'adoption d'une note de politique sur la neutralité de la dégradation des terres ;
- iv. l'adoption du Plan d'Actions National sur la GDT 2018-2027 ;
- v. l'élaboration de stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité et
- vi. la création d'un Centre d'échanges nationaux.

185. **L'état des lieux de la biodiversité montre que le pays est couvert à hauteur de (50 %) par des savanes arborées et arbustives.** Les superficies des cultures et jachères d'une part et de la mosaïque de forêt claire et savane boisée d'autre part, sont respectivement de 24 % et de 13 % de la superficie nationale. Quant aux forêts denses et galeries forestières, elles ne représentent que 0,6 % et 2,5 % respectivement de la superficie totale. Les cultures et jachères sous palmiers généralement au Sud du pays occupent 4 % du territoire alors que la superficie des plantations est de 2,11%.

186. **La forêt au Bénin est aujourd'hui caractérisée par des îlots forestiers** reliques dont les plus importants sont :

- i. au Nord par une végétation de type soudano-sahélien avec une dominance de savanes boisées

parsemées de quelques essences fortement menacées de disparition,

- ii. au centre par des Forêts Classées constituant un véritable complexe forestier aussi fortement dégradées malgré les nombreux projets forestiers d'aménagement élaborés et exécutés dans ces forêts ;

- iii. au Sud par des forêts résiduelles alternant avec des îlots de forêts décidues et semi décidues, des plantations de palmier à huile, la forêt littorale à mangrove puis le cocotier aujourd'hui en voie de disparition.

187. Il y a également des forêts communautaires protégées à savoir : les Forêts Sacrées, forêts galeries communautaires - les forêts marécageuses qui ont perdu leurs caractères historiques et culturels. Environ 75 000 ha de forêts seraient détruits chaque année à cause de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation illégale et des feux de brousse²⁴ .

188. **L'état des lieux de l'ODD 15 fait ressortir qu'au niveau de la préservation des écosystèmes, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières s'est établie à 49,55% en 2015.** En outre, au titre de la même année, la proportion de la superficie des forêts restaurée par rapport à la superficie totale dégradée est de 4,5% au moment où 41,23% de la surface émergée totale est occupée par des terres dégradées. En outre, la superficie de forêts classées dégradées restaurées est passée de 43 ha en 2016 à 229 ha en 2018 et le pourcentage du domaine forestier classé, géré conformément aux plans d'aménagement est en nette progression passant de 40% en 2016 à 67% en 2019.

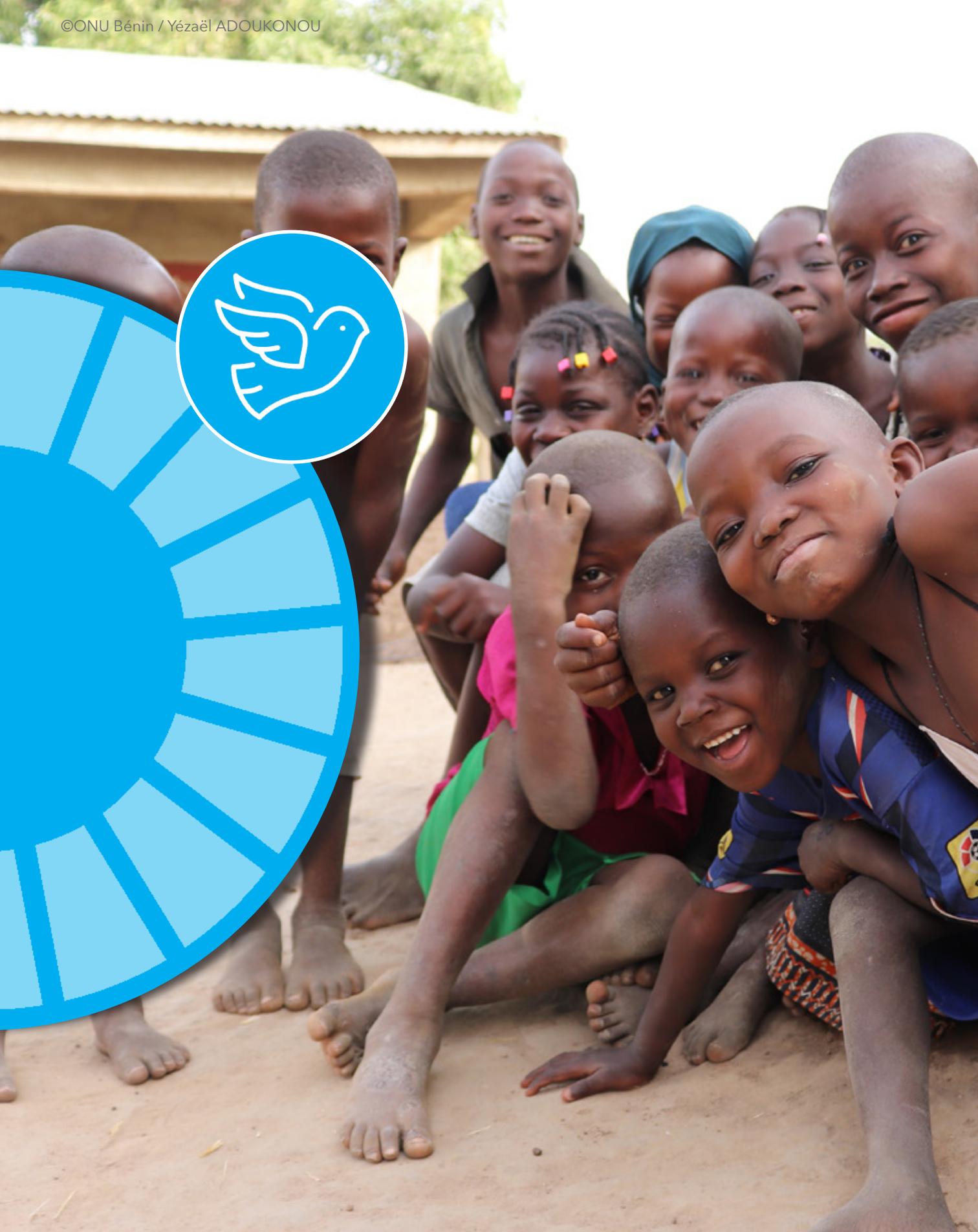
189. Pour la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, plusieurs projets prioritaires sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit notamment :

- i. du Programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives ;
- ii. du Projet de promotion de la production des emballages biodégradable ;
- iii. du Projet d'aménagement des périmètres irrigués en milieu rural : PDPIM ;
- iv. du Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du mono ;
- v. du Projet d'Appui à la Préservation au

- Développement des Forêts ; et
- vi. du projet de promotion de la production durable de biomasse électricité au Bénin (Biomasse Electricité).

II.3.6 IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES ODD 11, 12, 13, 14, 15

190. L'évaluation du cadre de vie des ménages (ENAISE, 2020) montre que plus de la moitié des ménages (69%) ont vécu dans un environnement susceptible de dégrader leur état de santé. Les ménages vulnérables sur le plan environnemental sont ceux : dont le cadre de vie est détérioré, qui jettent les ordures dans la nature, qui versent les eaux usées dans la cour ou dans la nature et ceux qui ne disposent pas de toilettes. Ainsi, sur le territoire national, 69,0% des ménages sont en situation de vulnérabilité environnementale. Le département de l'Alibori est le plus vulnérable (94,7%) alors que le Littoral (25,9%) est le moins vulnérable selon cette dimension. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que Cotonou est une ville urbaine où toutes les règles de l'environnement sont plus ou moins respectées. Ce constat se confirme par les résultats obtenus selon le milieu de résidence des chefs de ménage. En effet, les ménages situés dans les milieux ruraux (79,9%) sont plus vulnérables que ceux se trouvant en milieu urbain (36,4%). De même, les ménages se trouvant dans les zones non-cordon (80,9%) sont plus vulnérables que ceux du cordon (29,4%).





II.4 PILIER PAIX

Réduire les conflits, construire la paix et la consolider est indispensable pour l'établissement de sociétés prospères et durables, car il ne peut y avoir de développement sans sécurité ni de sécurité sans développement.



II.4.1

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT
DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES
ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA
JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES
NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES,
RESPONSABLES ET OUVERTES.



II.4.1.1 ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 16

191. **Le Bénin est un pays de paix. Il jouit d'une stabilité remarquable depuis la Conférence Nationale des forces vives de la Nation de février 1990.** En effet, cette Conférence nationale tenue à Cotonou du 19 au 28 février 1990, a permis de restaurer un climat d'apaisement et d'instaurer les conditions favorables à la promotion d'un système de démocratie pluraliste et participative. Depuis lors, le pays jouit de l'image d'un pays de paix et d'une relative stabilité perturbée par moment à la veille et à l'occasion des échéances électorales.
192. **L'efficacité des Institutions reste encore à renforcer.** Outre le Gouvernement, le pays comprend plusieurs autres institutions, notamment l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice, le Conseil Economique et Social et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Du point de vue des dispositions constitutionnelles, la séparation des pouvoirs est clairement définie. Néanmoins, l'effectivité de la séparation des pouvoirs et l'efficacité des mécanismes de contrôle sont soumises à de rudes épreuves eu égard à la faiblesse des organes des organes de «contre pouvoirs» face à l'influence péremptoire du pouvoir exécutif.
193. **Dans le domaine de la justice, le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire béninois reste affirmé.** La Constitution du Bénin garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques, conformément à l'esprit de la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples du 27 juin 1981. De même, le pays a adhéré aux principaux textes internationaux sur les Droits Humains. Il a également réalisé des progrès avec des investissements importants dans la construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI), les tribunaux amis des enfants et la création des juridictions de commerce afin de rapprocher la justice du justiciable. Malgré ces efforts, certaines tendances lourdes persistent :
 - i. les mauvaises conditions de détention dans les prisons civiles (surpopulation carcérale, ration alimentaire quotidienne unique, conditions d'hygiène) et
 - ii. les longues durées des détentions préventives et les violations des droits des enfants (traite des enfants et justice des mineurs).

194. Dans le domaine de la gouvernance administrative, le Gouvernement du Bénin a engagé ces dernières années plusieurs réformes visant la digitalisation et la modernisation de l'administration publique en vue de la construction d'une administration de développement, capable d'impulser le dynamisme du secteur privé et de réduire la corruption.

195. La lutte contre la corruption et la mauvaise gestion du fond public est une priorité du Programme d'Action du Gouvernement. Ainsi, le Gouvernement a progressivement mis en place un cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption. Cependant, les mesures significatives méritent d'être prises pour renforcer la prévention et l'application des réformes en cours. Aussi, le Bénin devra-t-il renforcer les actions pour la mise en oeuvre de ses obligations au titre de la mise en oeuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.

196. Par ailleurs, selon la dernière étude Africa Growth Initiative, le Bénin fait partir des 10 premiers émetteurs de Flux Financiers Illicites dans les activités de commerce, notamment sur la fausse facturation commerciale. Ce taux est estimé à 27,6% du commerce total entre 1998 et 2018, soit 14,432 Millions de Dollars US. Dans ce sens, le Bénin a initié plusieurs réformes visant à renforcer son arsenal juridique et institutionnel de lutte contre les infractions économiques financières, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il s'agit notamment de :

- i. La transformation de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) en un Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption pour renforcer les mesures préventives et promouvoir l'intégrité et la bonne gouvernance au sein des administrations publiques et privées
- ii. Le renforcement des pouvoirs et prérogatives de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) en modifiant sa composition pour lui permettre de remplir plus efficacement sa mission de collecte, d'analyse et de traitement des informations financières pour favoriser la détection de tous les flux financiers illicites et la poursuite du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de tous les crimes sous-jacents.
- iii. La création de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) pour poursuivre, juger et condamner tous les auteurs de crimes économiques et financiers et confisquer tous les biens provenant des FFI.
- iv. Le renforcement de la coopération internationale

par l'adhésion du Bénin au Groupe Egmont et au Forum mondial sur la transparence fiscale afin d'aider à l'échange d'informations pour l'identification et le recouvrement (gel, saisie ou confiscation) des avoirs criminels ou d'autres avoirs provenant des FFI et situés dans des juridictions étrangères.

197. Au total, les actions engagées par le Gouvernement dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites de toute nature, pour les crimes économiques et financiers méritent d'être renforcées et soutenues, en vu de permettre au Gouvernement de disposer plus de ressources pour le financement des Objectifs de Développement Durable.

II.4.1.2 IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LA GOUVERNANCE

198. Selon les résultats de l'ENAISE 23% des ménages ont été vulnérables sur le plan politique du fait des mesures de restrictions mise en place pour limiter la propagation du virus. Sur le territoire national, la "libre circulation", dans « la zone du cordon sanitaire et non » est le facteur ayant le plus impacté négativement la dimension politique chez les ménages, avec une proportion de personnes affectées de 57,1%. A l'exception des départements du Borgou (20,4%), de l'Alibori (23,5%), les habitants des autres départements ont vu leur déplacement réduit (plus de 50%).

199. L'accès aux services publics, est affecté négativement pour 31,2% de la population. Le département de l'Atlantique est plus touché (66,7%) par l'accès facile aux services publics

200. En outre, au plan de l'évolution de la vie en communauté, selon l'enquête (ENAISE 2020), l'analyse de la dimension communautaire qui permet de rendre compte des interactions sociales fait ressortir que 23% des ménages se sentent affectés et ont subi des chocs sur ce plan, elle révèle aussi que l'ensemble des zones géographiques oscille autour de cette tendance à l'exception de l'Ouémé (35,5) et du Zou (40,3%).



II.4.2 - ETAT DES LIEUX SUR L'ODD 17

201. Dans le cadre du financement des ODD, le Gouvernement du Bénin a initié plusieurs études notamment sur le costing des ODD et l'évaluation du financement du développement. Ces études ont permis de mettre en exergue les potentielles sources de financement existantes et les marges de manœuvre budgétaire pour le financement des ODD. **Dans ce sens, le Gouvernement du Bénin a émis en Juillet 2021 la première obligation ODD d'Afrique d'un montant de cinq cent millions d'euros destiné au financement des ODD.**
202. Le Gouvernement a également mis en place par décret n° 2017-106, un comité de mobilisation de ressources en lien avec le Cadre National Intégré de Financement de Développement (CNIFD) tel que recommandé par le programme d'actions d'Addis Abéba sur le financement du développement.

II.4.2

PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



II.5 SYNTHÈSE ET DEFIS LIÉS A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN

II.5.1 SYNTHÈSE DES PROGRÈS

203. Selon le Rapport Volontaire National sur les ODD (VNR 2020) ; l'évaluation des progrès vers l'atteinte des ODD révèle un résultat mitigé au niveau des cinq piliers de l'Agenda 2030. Pour ce qui concerne le pilier peuple, le Bénin est mi-chemin (50%) de l'atteinte de la cible 1.2 « pauvreté ». Il a réalisé 65% du parcours vers l'atteinte de la cible 3.2 relative à la mortalité néonatale et infantile. Au niveau du pilier « Prospérité », le Bénin est à 36% du chemin vers l'atteinte de la cible 9.1 relative

aux infrastructures durables, résilientes et accessibles et à 1% vers l'atteinte de la cible 9.2 « industrialisation socio-économique durable ». Pour ce qui est du pilier « Planète », le pays a effectué 9% des progrès vers l'atteinte de la cible 15.2 relative à la gestion durable des forêts. Enfin, au niveau du pilier « Paix », le pays a parcouru 6% du chemin vers l'atteinte de la cible 16.6 « institution exemplaire » et 44% vers l'atteinte de la cible 16.9 relative à l'état civil.

TABLEAU 5 : PERFORMANCE DES CIBLES PRIORITAIRES

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend	ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
ODD 1 Pas de pauvreté	13	●	↓	ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	6	●	↓
1.2 Pauvreté	50	●	↓	9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles	36	●	↓
1.3 Protection sociale	9	●	-	9.2 Industrialisation socioéconomiquement durable	1	●	↓
1.4 Accès aux ressources	4	●	↓	9.5 Innovation, recherche et développement	-	-	-
ODD 2 Faim zéro	21	●	→	ODD 10 Inégalités réduites	13	●	-
2.1 Faim	16	●	-	10.1 Evolution des revenus des plus pauvres	24	●	-
2.2 Malnutrition	25	●	→	10.2 Autonomisation et intégration	17	●	-
2.3 Productivité et petits exploitants	23	●	↗	10.3 Égalité des chances	5	●	-
ODD 3 Bonne santé et bien-être	26	●	→	ODD 11 Villes et communautés Durables	-	-	-
3.1 Mortalité maternelle	11	●	↓	11.1 Accès au logement Décent	-	-	-
3.2 Mortalité néonatale et infantile	65	●	↑	11.3 Urbanisation durable	-	-	-
3.3 Maladies transmissibles	29	●	→	11.5 Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	-	-	-
3.4 Maladies non transmissibles	24	●	↓	ODD 12 Consommation et production responsable	-	-	-
3.7 Santé sexuelle et procréative	14	●	→	12.2 Gestion durable des ressources naturelles	-	-	-
ODD 4 Education de qualité	16	●	↓	12.5 Réduction des déchets	-	-	-
4.1 Education scolaire	17	●	→	12.7 Marchés publics durables	-	-	-
4.4 Compétences et accès à l'emploi	8	●	-	12.8 Formation et information environnementales	-	-	-
4.5 Égalité des chances	22	●	↓	ODD 13 Lutte contre le Changement Climatique	20	●	↗
ODD 5 Egalité entre les sexes	19	●	→	13.1 Résilience et adaptation	20	●	↗
5.1 Lutte contre les discriminations	26	●	→	ODD 14 Vie aquatique	-	-	-
5.5 Participation et accès aux postes de direction	14	●	→	14.2 Écosystèmes marins et côtiers	-	-	-
ODD 6 Eau propre et assainissement	4	●	→	14.5 Préservation de zones marines	-	-	-
6.1 Accès à l'eau potable	10	●	→	ODD 15 Vie terrestre	15	●	-
6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène	2	●	-	15.1 Préservation des écosystèmes terrestres	18	●	-
6.4 Gestion durable des ressources en eau	-	-	-	15.2 Gestion durable des forêts	9	●	-
6.5 Gestion intégrée des ressources	4	●	→	15.3 Dégradation des sols	19	●	-
ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable	19	●	→	ODD 16 Justice, paix et institution efficace	18	●	→
7.1 Accès à l'énergie	19	●	→	16.2 Maltraitance et exploitation infantiles	19	●	↗
ODD 8 Travail décent et croissance économique	-	-	-	16.3 État de droit et accès à la justice	18	●	→
8.2 Productivité économique	36	●	↓	16.5 Corruption	15	●	-
8.3 Développement des PME	-	-	-	16.6 Institutions exemplaires	6	●	→
8.5 Plein emploi et travail décent	13	●	-	16.9 État civil	44	●	↗
8.9 Tourisme durable	-	-	-				

Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires ODD, mars 2020

204. Même si des d
 au niveau de
 pilier « Populati
 actuellement l
 notamment l'OD
 « bonne santé
 suivis respect
 « lutte contre
 » du pilier «
 « Energie propr
 pilier « Prospéri
 Paix et institutio

III.5-2 RECOMM EN MATIÈ DROITS D POUR L'A ODD

205. Les recomman
 Nations Unies
 l'homme resten
 à la pandémie
 des ODD. L'ex
 Nations Unies en
 l'examen périod
 spéciales et les
 une série de rec
 des ODD au l
 (<https://www.o>
 COVID-19/Infog
 restent encore v
 COVID-19 et da
 nationales à œu
 de côté

éfis majeurs restent à relever
 tous les ODD, les ODD du
 on » sont ceux qui présente
 es meilleures performances
 DD 2 « faim zéro » et l'ODD 3
 é et bien-être ». Ils sont
 tivement de l'ODD 13
 le changement climatique
 « Planète », de l'ODD 7
 e et d'un coût abordable » du
 té » et de l'ODD 16 « Justice,
 ns efficaces » du pilier « Paix ».

MANDATIONS ÈRE DES DE L'HOMME ATTEINTE DES

ndations des mécanismes des
 en matière des droits de
 t pertinentes dans la réponse
 de la COVID-19 et à l'atteinte
 ammen des mécanismes des
 n matière de droits de l'homme,
 lique universel, les procédures
 rganes de traités, ont dressé
 recommandations pour l'atteinte
 Bénin. Ces recommandations
www.ohchr.org/Documents/Events/Infographics/BENIN_FRENCH.pdf
 r disponibles dans le contexte de la
 ns l'engagement des autorités
 vrer pour ne laisser personne

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME POUR L'ATTEINTE DES ODD



Source : https://www.ohchr.org/Documents/Events/COVID-19/Infographics/BENIN_FRENCH.pdf

III. ANALYSE DES RISQUES POTENTIELS A LA ŒUVRE DES ODD AU BENIN

206. La réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD au Bénin suppose que le pays continue de jouir de la situation politique et sociale apaisée qui l'a caractérisé jusqu'à présent, que la réponse socioéconomique face à la COVID-19 soit efficace et que les différentes réformes institutionnelles, structurelles et sectorielles engagées par le Gouvernement soient poursuivies avec fermeté. De potentiels risques liés à la mise en œuvre des ODD (Tableau n°7 en annexe) existent au Bénin notamment dans les domaines politiques sécuritaires, économiques et environnementaux.
207. **Sur le plan politique, il convient de noter que des incertitudes pèsent sur les perspectives d'évolution de la situation socio-politique en lien avec la mise en œuvre des réformes politiques engagées par le Gouvernement.** Par ailleurs, la menace persistante du terrorisme notamment dans les zones frontalières constitue un risque majeur pour la réalisation des ODD au Bénin. Le Gouvernement a à cet effet finalisé sa stratégie de prévention des conflits et de l'extrémisme violent.
208. **Différents chocs exogènes pourraient contrarier le rythme de croissance économique et ralentir la marche vers l'atteinte des ODD.** Ces chocs sont liés notamment à :
209. la continuité de la fermeture du frontière avec le Nigéria et l'évolution de l'environnement économique et commercial au Nigeria, confronté à une baisse des cours du pétrole, ainsi que
210. la fluctuation des cours du coton, principal produit d'exportation du pays. Toutes choses qui impactent négativement sur la situation des ressources budgétaires du pays et donc sa capacité à satisfaire les impératifs socio-économiques.
211. **Par ailleurs, la mise en œuvre de la zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf) s'avère une opportunité pour intégrer et créer des gains dynamiques pour les économies africaines, elle pourrait également constituer des menaces certaines pour l'économie béninoise** si les mesures et réformes engagées pour diversifier les exportations, accélérer leur croissance et attirer les investissements directs étrangers ne se poursuivent pas.
212. **La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD constitue également un défi majeur.** C'est pourquoi le Gouvernement s'est résolument engagé dans la mise en place d'un Cadre National Intégré de Financement du Développement et la mise en place des instruments pour le financement innovant en lien avec sa stratégie d'endettement et sa stratégie de financement de développement.
213. **Sur le plan environnemental, la survenance des catastrophes naturels notamment les inondations, les sécheresses, la décarbonisation des**

écosystèmes terrestres et autres catastrophes pèsent sur la marche du Bénin vers l'atteinte des ODD. L'indice des risques INFORM place le Bénin sur 10 des risques d'impact élevé. La protection civile des personnes au cours de la période octobre 2020 ont été affectées par des inondations et fortes pluies. Étant donné, le Gouvernement a élaboré d'une Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes et des plans de contingence et de gestion des risques et d'action de Sendai.

MISE EN N

es et aquatiques et pourraient affecter pour la réalisation des gestions des ce le Bénin à 5.1 ondatations, ce qui négligeable. Selon du Benin, 7000 u mois septembre- déplacées à causeortes pluies. A cet ement s'est doté nale de Réduction catastrophes et des pour assurer une en lien avec le plan

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



IV. DÉFIS

TRANSFRONTALIERS

214. La marche du Bénin vers l'atteinte de ODD pourrait être contrariée par des défis transfrontaliers qui nécessitent une prise en charge au niveau régional. Ces défis portent essentiellement sur :
- les questions sécuritaires dans les zones frontalières,
 - la transhumance transfrontalière ;
 - le trafic de migrants, en particulier le trafic des enfants.
215. **La situation sécuritaire dans les pays voisins du Bénin où sévissent les groupes terroristes constitue une menace permanente sur la sécurité au Bénin et particulièrement dans les zones frontalières.** En effet, le Bénin partage des frontières communes avec le Nigéria, le Niger et le Burkina-Faso aux caractéristiques socioculturelles et économiques très proches de part et d'autre de chacune des frontières. Ces localités de l'espace frontalier éloignées géographiquement des centres de décision avec une accessibilité souvent très limitée, sont restées longtemps et demeurent des espaces éprouvés par de dures réalités socio-économiques où le sentiment d'abandon est fortement ancré dans la conscience collective. Ces zones sont caractérisées par des fragilités préoccupantes :
- la faiblesse de la présence de l'État,
 - la porosité des frontières,
 - l'insécurité grandissante,
 - la montée du radicalisme et de l'extrémisme violent,
 - la recrudescence des conflits communautaires,
 - la faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité.
216. Par ailleurs, les capacités très limitées des services de base et de résilience sociale, dans les zones frontalières pourraient accroître les besoins humanitaires en cas d'afflux de réfugiés.
217. **La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest contribue au développement de l'économie régionale mais elle constitue une source d'instabilité du fait des fréquents conflits entre agriculteurs et éleveurs.** Chaque pays a un dispositif juridique en la matière mais qui n'est toujours pas conforme au règlement communautaire. Cette non-conformité des lois nationales ne contribue pas à améliorer le règlement des conflits. Ainsi au regard et de l'ampleur des conflits souvent violent et causant d'importants dégâts matériels et de pertes de vies humaines, le Gouvernement du Bénin avait, interdit la traversée des frontières béninoises par le bétail des éleveurs du Niger. Cette décision a été cependant assouplie en février 2020 avec des conditions particulières. Pour apaiser et rendre durable la transhumance transfrontalière, il est urgent d'harmoniser le cadre juridique régional et de corriger les insuffisances au niveau des dispositifs nationaux de chaque pays
218. **S'agissant du trafic des enfants, nonobstant les actions vigoureuses menées par le Gouvernement et l'ensemble de ces partenaires, le phénomène demeure une préoccupation majeure.** En effet, Le Bénin est classé parmi les pays d'Afrique de l'Ouest où la traite des enfants serait la plus développée. Au niveau national le phénomène serait alimenté par les flux migratoires qui drainent vers les centres urbains une population d'adolescentes et d'enfants du monde rural à la recherche de travail et de meilleures conditions de vie. Une partie de ces enfants poursuivent leur recherche vers le Nigéria, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, l'Europe ou le Liban et les pays du Golfe. Ces enfants sont recrutés par des réseaux organisés pour le travail domestique, la prostitution, le travail dans les mines et dans l'agriculture. Le Bénin est, également, un pays de destination pour des enfants qui viennent du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Mali, du Nigeria, du Burkina Faso, de la Guinée. Ces enfants sont exploités pour des travaux domestiques, des activités sexuelles commerciales, les travaux agricoles ou dans les carrières de pierre et le commerce sur les marchés. Parfois ils sont acheminés vers le Nigeria, le Gabon et le Congo.
219. Par ailleurs, en raison de la COVID 19 et de la difficulté accrue de franchir les frontières dans la région, le besoin de passeurs a augmenté dans la

région de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, une augmentation du trafic de migrants à la frontière entre le Bénin et le Niger a été signalée en mars 2021.

majeures du Gouvernement. Dans ce sens, le Gouvernement a mis en place l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) par le décret n°2012-503 du 10 Décembre 2012.

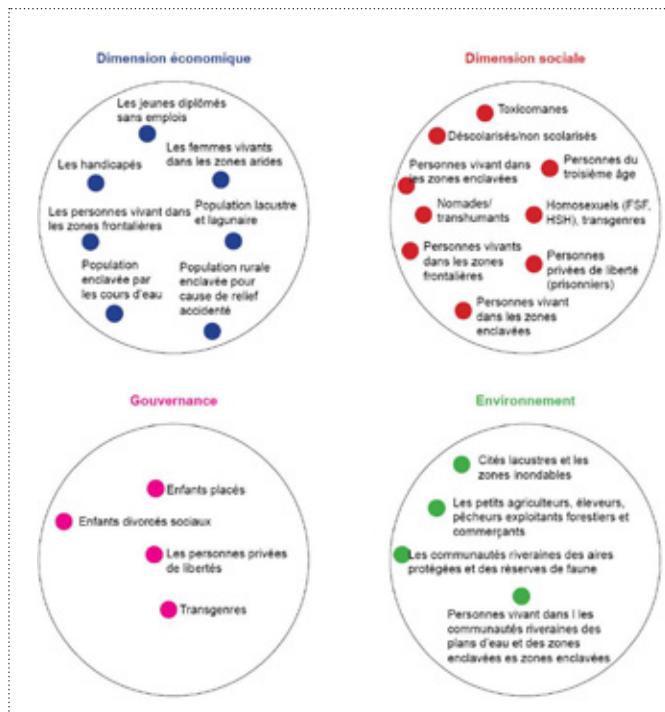
220. En somme, la prise en compte des défis de développement et de sécurité dans les zones frontalières constitue une des préoccupations

V. PRINCIPE : «NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ » AU BÉNIN

221. La promesse centrale de l'Agenda de Développement 2030 est de « ne laisser personne de côté ». Pour réaliser cet engagement, et concrétiser les objectifs et cibles des ODD au profit de toutes les composantes de la société, une identification plus fine des personnes les plus défavorisées est nécessaire.

222. L'identification des personnes laissées de côté au Bénin menée à partir des différentes analyses, enquêtes auprès des ménages et concertations auprès des différentes parties prenantes au processus de développement y compris les populations à la base a permis de dresser une cartographie de ces personnes suivant les cinq (05) piliers de l'Agenda 2030 (Graphique n° 12)

GRAPHIQUE 12 : CARTOGRAPHIE DES PERSONNES LAISSÉES DE CÔTÉ



223. Par ailleurs, les pratiques culturelles et traditionnelles dans les zones frontalières accentuent le risque de non-enregistrement des naissances chez les populations de ces zones. Une telle situation pourrait constituer un risque d'apatridie dans le pays.

V.1 LES ENFANTS PLACÉS (VIDOMEGONS), ET LES ENFANTS ACCUSÉS DE SORCIERS

224. La commission d'experts sur l'application des conventions et recommandations (CEACR) a noté que le Bénin comptait un nombre important d'enfants vidomégon, c'est-à-dire, des enfants placés auprès d'un tiers par leurs parents ou par une personne intermédiaire dans le but de leur faire acquérir une éducation ou de les faire travailler et qui sont, pour la plupart, des enfants non scolarisés et issus des zones rurales. Elle a observé que ce phénomène, qui avait longtemps été considéré comme une marque de solidarité traditionnelle entre parents et membres d'une famille, continue de faire l'objet d'abus dans certains cas. C'est ainsi que certains enfants impliqués dans ce système sont victimes de maltraitance, voire même de violences physiques et psychologiques (*Observation (CEACR) adoptée en 2018, publiée 2019*).

225. Dans ses observations finales de 2016, le Comité des droits de l'enfant a relevé avec préoccupation que l'exploitation sexuelle touche les enfants placés à l'extérieur de leur famille, notamment les vidomégon, que cette pratique s'apparente au travail forcé. Elle a relevé en plus l'absence d'informations sur les mesures prises pour sanctionner les personnes qui exploitent des enfants (CRC/C/BEN/CO/3.5, paragr. 38 et 62).

226. **Au Bénin, un tiers des enfants de 5 à 17 ans (33 %) ont été impliqués dans le travail des enfants en 2018**, c'est-à-dire qu'ils ont participé à des activités économiques ou à des travaux domestiques à la limite ou au-dessus du nombre d'heures fixé pour leur groupe d'âges ou les conditions dans lesquelles ils ont travaillé sont considérées comme étant dangereuses pour leur santé ou leur sécurité. Près de deux enfants de 5 à 17 ans sur dix (17 %) ont été impliqués dans des activités économiques pour un nombre total d'heure à la limite ou au-dessus du seuil spécifique pour l'âge et 9 %

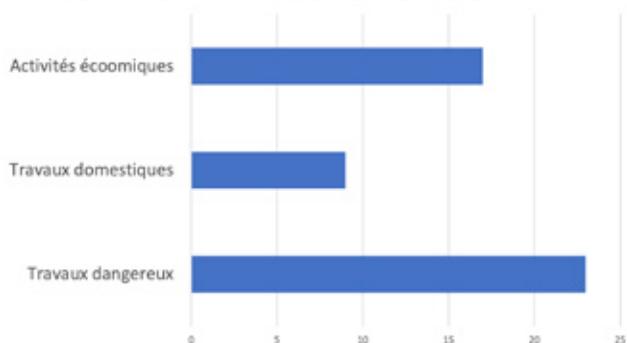
d'entre eux ont été impliqués dans des tâches domestiques pour un nombre total d'heures à la limite ou au-dessus du seuil spécifique. Pour plus de deux enfants de 5 à 17 ans sur dix (23 %) le travail a été effectué dans des conditions dangereuses.

227. **La participation des enfants au travail est plus élevée en milieu rural (40 %) qu'en milieu urbain (23 %)**. Les enfants des départements de l'Alibori (55 %) sont plus impliqués dans le travail des enfants que ceux du Littoral (11 %) ou de l'Ouémé (12 %). La participation des enfants dans le travail varie en fonction de la fréquentation scolaire : 44 % des enfants qui ne vont pas à l'école travaillent contre 30 % de ceux qui fréquentent l'école.

228. Par ailleurs, le Comité des droits de l'enfant a exprimé son inquiétude face au nombre croissant d'enfants qui travaillent dans le secteur informel notamment minier malgré l'interdiction légale du travail des enfants de moins de 14 ans (CRC/C/BEN/CO/3.5, paragr. 62). La Commission d'experts sur l'application des Conventions et Recommandations (CEACR) de l'OIT a relevé la faiblesse des mesures prises pour protéger les enfants des travaux dangereux dans le secteur des mines et carrières (*Observation (CEACR) adoptée 2018, publiée 2019*).

229. **S'agissant des Enfants dits sorciers ou enfants accusés de sorcellerie, ils sont essentiellement des enfants qui naissent avec une différence comme des dents ou une malformation morphologique**. On y classe aussi les enfants sortant lors de l'accouchement les pieds, le bras ou le visage en premier. Cette catégorie peut inclure aussi les enfants qui naissent prématurés, ceux dont la naissance est suivie du décès de la mère, ceux qui naissent le dernier mercredi du mois, ceux qui ont leurs premières dents à huit (08) mois ou ont les premières dents qui apparaissent à la mâchoire supérieure. Ils comprennent également les enfants albinos, les enfants vivant avec un handicap psychologique (autisme, trisomie, hyperactivité, bégaiement...), une maladie (épilepsie) ainsi que les enfants surdoués et dans une moindre mesure les jumeaux. Certains de ces enfants sont traditionnellement affublés du titre de « sorciers » et rejetés par leur famille.

GRAPHIQUE 13 :
POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5-17 ANS AYANT ETE IMPLIQUES, AU COURS DE LA SEMAINE AVANT L'INTERVIEW, DANS DES ACTIVITES ECONOMIQUES OU DES TRAVAUX DOMESTIQUES A LA LIMITE OU AU-DESSUS DU NOMBRE D'HEURES FIXE



Source : INSAE, EDSB 2017-2018

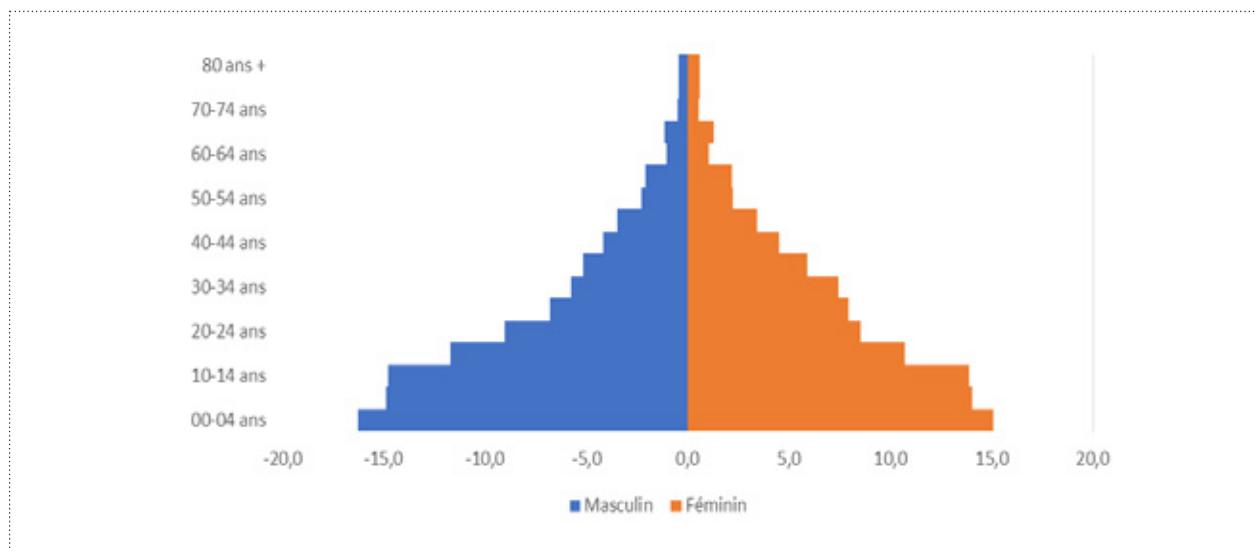
naissance est suivie du décès de la mère, ceux qui naissent le dernier mercredi du mois, ceux qui ont leurs premières dents à huit (08) mois ou ont les premières dents qui apparaissent à la mâchoire supérieure. Ils comprennent également les enfants albinos, les enfants vivant avec un handicap psychologique (autisme, trisomie, hyperactivité, bégaiement...), une maladie (épilepsie) ainsi que les enfants surdoués et dans une moindre mesure les jumeaux. Certains de ces enfants sont traditionnellement affublés du titre de « sorciers » et rejetés par leur famille.

V.2 LES JEUNES DIPLÔMÉS SANS EMPLOIS

230. S'agissant des Enfants dits sorciers ou enfants accusés de sorcellerie, ils sont essentiellement des enfants qui naissent avec une différence comme des dents ou une malformation morphologique. On y classe aussi les enfants sortant lors de l'accouchement les pieds, le bras ou le visage en premier. Cette catégorie peut inclure aussi les enfants qui naissent prématurés, ceux dont la

231. **La Pyramide de la population totale résidente au Bénin fait apparaître une forte prédominance des jeunes.** La structure de la population par âge met en relief la jeunesse de la population béninoise. Un peu moins de la moitié de la population (46,4%) a moins de 15 ans et moins d'une personne sur dix (0,8%) est âgée de 80 ans ou plus (ERI.ESI 2018)

GRAPHIQUE 14 :
POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5-17 ANS AYANT ETE IMPLIQUES, AU COURS DE LA SEMAINE AVANT L'INTERVIEW, DANS DES ACTIVITES ECONOMIQUES OU DES TRAVAUX DOMESTIQUES A LA LIMITE OU AU-DESSUS DU NOMBRE D'HEURES FIXE



232. Environ 24,2 % de jeunes de 15 à 35 ans sont sous-utilisés sur le marché du travail. Les jeunes sans diplôme sont trois fois plus nombreux à être sans emploi que ceux ayant un diplôme. Les principaux secteurs employant les jeunes sont : le numérique et l'informatique pour les jeunes diplômés et le commerce ou l'hôtellerie-restauration pour les peu diplômés.

départements de l'Atlantique, du Littoral et de l'Ouémé, comptent plus de personnes handicapées que les départements de la Donga, du Plateau et des Collines comptent moins de personnes handicapées.

V.3 LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

233. Sur les 10 008 749 habitants estimés par le RGPH4 de 2013, 0,92% sont des personnes handicapées soit 92 495 personnes. Ces dernières sont majoritairement porteuses d'un seul handicap (90,33%).

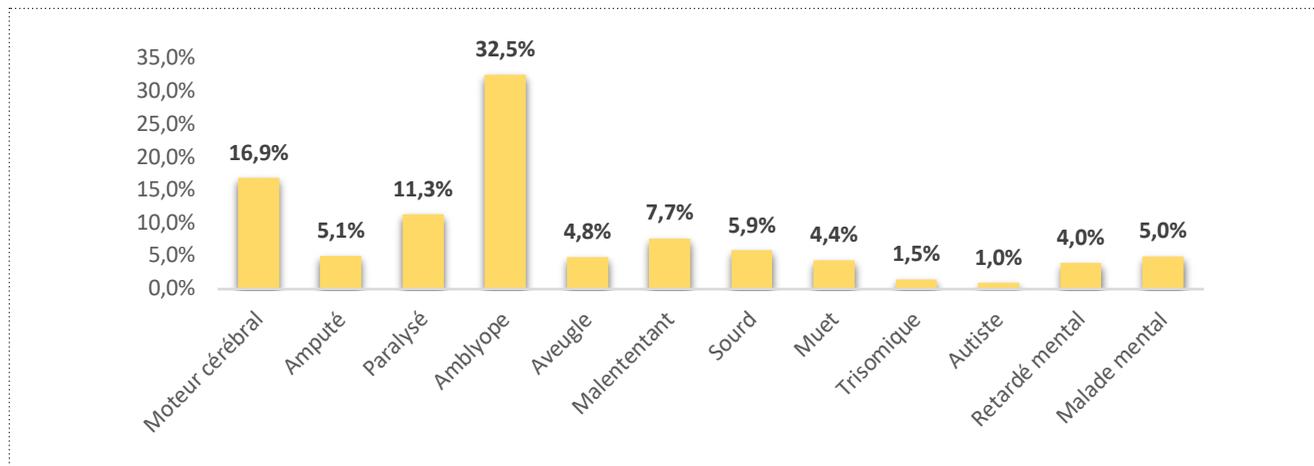
235. **Les personnes handicapées sont pour la plupart (60,5%) sans niveau d'instructions.** Parmi celles qui ont été scolarisées, environ la moitié (50,8%) n'ont pu atteindre que le niveau primaire.

236. **En particulier, les femmes handicapées ont plus de difficultés à progresser dans les études que les hommes handicapés.** En effet 69,7% d'entre elles n'ont pas de niveau d'études. Au nombre de celles qui ont étudié, la plupart (51,8%) n'ont pu franchir le niveau primaire (contre 50,3% chez les hommes).

234. **Les personnes handicapées vivent majoritairement en milieu rural.** En effet, plus de la moitié de cette population soit 52,8% vivent en milieu rural. Leur répartition géographique révèle que les

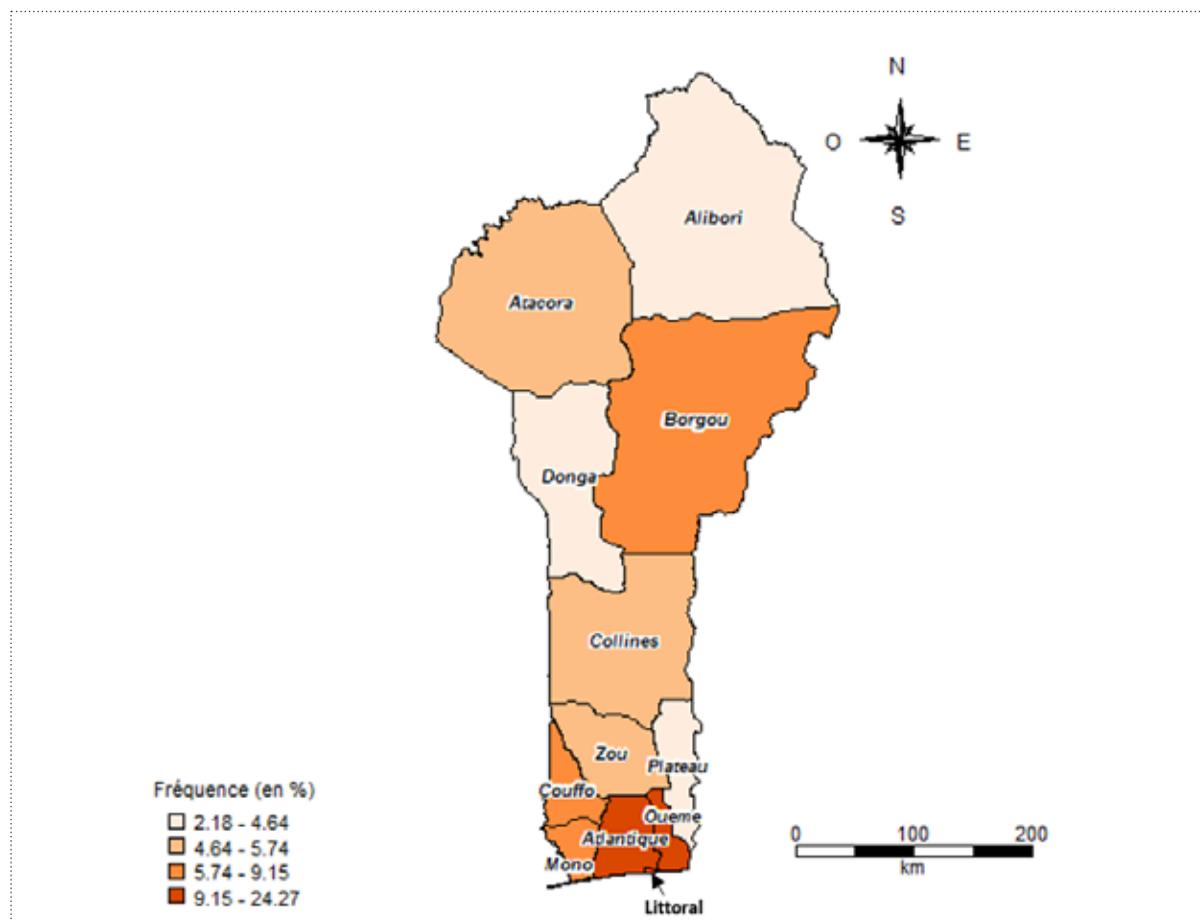
237. **Les muets, sourds et aveugles ont plus de mal à être scolarisés.** Environ un tiers (32,5%) des personnes handicapées au Bénin sont des amblyopes. Ce qui fait de l'amblyopie, le handicap le plus fréquent dans la population béninoise, suivie du handicap moteur cérébral (16,9%).

GRAPHIQUE 15 : POURCENTAGE D'ENFANTS DE 5-17 ANS AYANT ETE IMPLIQUES, AU COURS DE LA SEMAINE AVANT L'INTERVIEW, DANS DES ACTIVITES ECONOMIQUES OU DES TRAVAUX DOMESTIQUES A LA LIMITE OU AU-DESSUS DU NOMBRE D'HEURES FIXE



238. L'amblyopie prédomine dans les départements du Littoral, de l'Atlantique et de l'Ouémé qui abritent respectivement 24,3% ;17,6% et 10,8% des cas d'amblyopies présents au Bénin. Quant à la Donga (2,2%), très peu de cas d'amblyopies y sont recensés.
239. Pour les handicapés muets, sourds et aveugles, moins d'un cinquième d'entre eux sont scolarisés et la majorité de ceux qui le sont ne vont pas au-delà du niveau primaire.
240. Les personnes handicapées sont généralement à leur propre compte et exercent dans le secteur primaire. En dépit leur état, 48,7% des personnes handicapées sont actifs occupés. Seulement 1,3% sont au chômage. La quasi-totalité (88,9%) des actifs occupés opèrent dans le secteur informel. De plus, la plupart (46,7%) exerce dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de la chasse.

GRAPHIQUE 16 :
REPARTITION DES AMBLYOPES PAR DEPARTEMENT

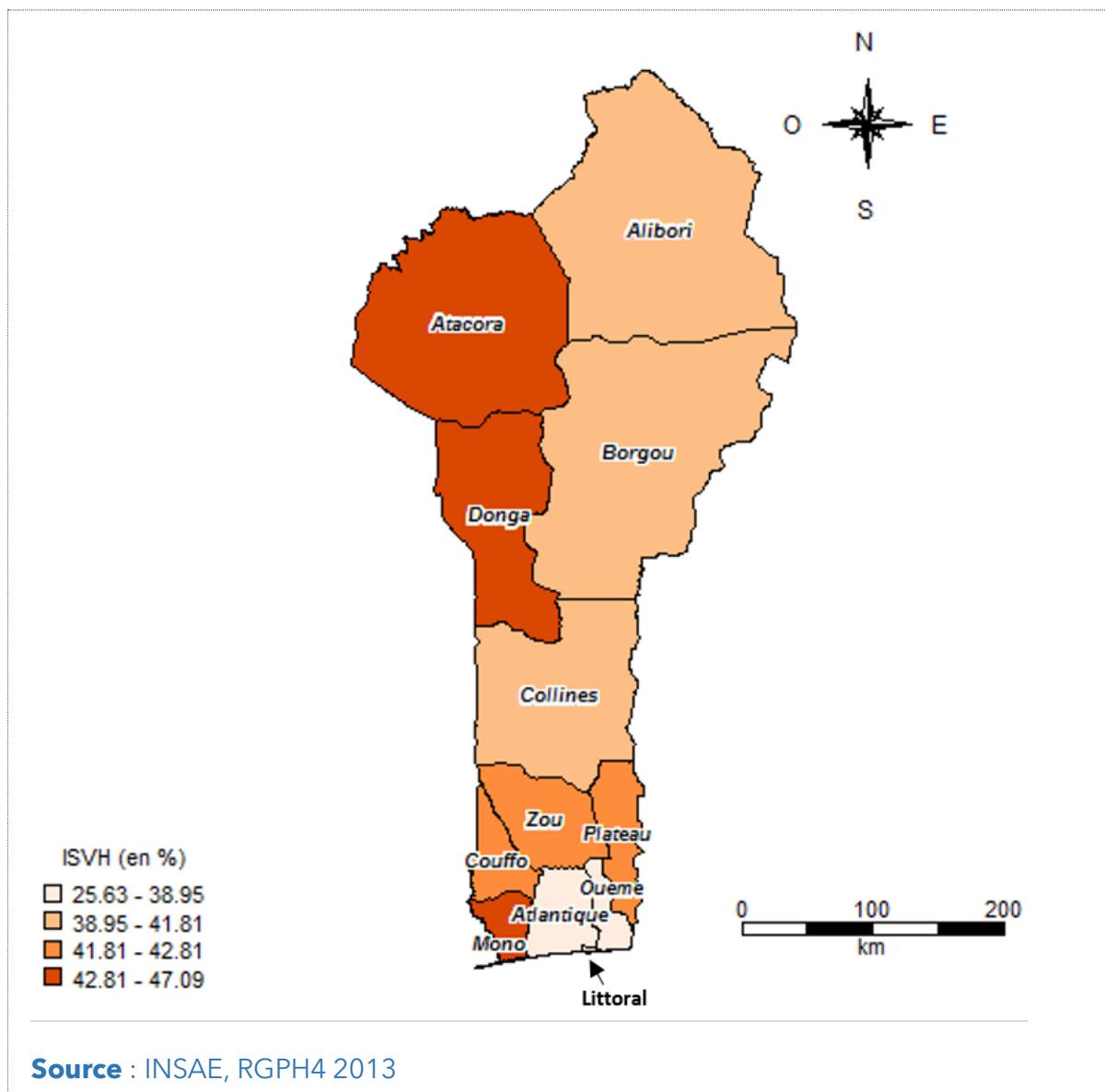


Source : INSAE, RGPH4 2013

241. Les aveugles, les sourds et les muets sont plus vulnérables. L'Indice Synthétique de Vulnérabilité des Handicapés (ISVH) au niveau national ressort à 39,2%. Cette valeur de l'indice cache toutefois des disparités au niveau départemental. En effet, la vulnérabilité des handicapés est plus prononcée dans les départements de l'Atacora, de la Donga et du Mono (47,1% ; 43,3% et 43% respectivement) et l'est moins dans le Littoral,

l'Ouémé et l'Atlantique (25,6% ; 38,1% et 38,2% respectivement). Les handicapés des communes de Toucountouna (52,8%), Boukombé (51,0%) et Matéri (50,7%) se révèlent être les plus vulnérables du Bénin avec des ISVH moyens largement au-dessus de la moyenne nationale, en opposition aux handicapés des communes de Cotonou (25,6%), Abomey-calavi (31,0%) et Porto-novo (32,8%) qui sont les moins vulnérables du pays.

GRAPHIQUE 17 :
ISVH PAR DEPARTEMENT



Source : INSAE, RGPH4 2013

V.4 MESURES PRISES POUR LES PERSONNES LAISSÉES DE CÔTÉ

242. **Le Gouvernement a entrepris plusieurs actions en faveur des personnes identifiées comme laissées de côté. L'objectif du Gouvernement est d'intégrer ces personnes laissées de côté dans le processus de développement.** A cet égard, les actions du Gouvernement ont visé : i) la prise de mesures spécifiques pour ces groupes ayant des besoins particuliers ; ii) l'autonomisation de ces personnes ; iii) le renforcement de leur résilience, iv) la mise en place des politiques de protection sociale ciblant ces personnes.
243. C'est dans ce sens que le Gouvernement a engagé la mise en œuvre du projet "Assurance pour le Renforcement du Capital Humain" visant des personnes vulnérables notamment les personnes pauvres, travaillant dans le secteur informel et en situation de handicap. Ces personnes ont été identifiées à partir d'une approche structurée en trois phases : i) ciblage communautaire; ii) des enquêtes Proxy Means Tests et iii) la validation communautaire. Le projet ARCH consiste en un paquet intégré de quatre services que sont
- i. l'accès au système de santé à moindre coût aux populations pauvres, environ 4,3 millions de Béninois ;
 - ii. l'amélioration du niveau de compétence d'environ 1,8 million de Béninois acteurs du secteur informel par des formations opérationnelles,
 - iii. l'accès au crédit pour environ 1,8 million de Béninois acteurs du secteur informel et,
 - iv. la souscription à une pension de retraite par environ 2 millions de Béninois acteurs du secteur informel.
244. En complément, plusieurs actions ont été entreprises en faveur des autres couches notamment les enfants, la jeune fille, les personnes vivant avec le VIH, les femmes, pour renforcer leur inclusion sociale et leurs droits en lien avec en lien avec la réponse socioéconomique face à la COVID-19.



©PNUD Bénin/ Roger Attemba

VI. CAPACITE DE FINANCEMENT

245. Les principaux flux de financement de développement enregistrés au Bénin ces dernières années (Tableau 6) portent essentiellement sur la

mobilisation des ressources domestiques et des ressources extérieures tant publique que privé mais aussi à des sources de financement innovants,

TABEAU N 6 : CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE FINANCEMENT

	PUBLIC	PRIVE
FINANCEMENT INTERIEUR	<p>Recettes de l'Administration Centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> o Recettes fiscales o Recettes non fiscales <p>Dettes publiques intérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> o Bons du Trésor o Emprunts obligataires (CAA & Trésor) o Autres dettes en monnaies locales <p>Recettes propres des Collectivités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> o Recettes fiscales locales o Recettes non fiscales locales o Recettes partagées o Transferts et autres recettes locales 	<p>Crédits bancaires aux privés</p> <ul style="list-style-type: none"> o Crédits bancaires à court terme o Crédits bancaires à moyen terme o Crédits bancaires à long terme <p>Crédits des SFD aux privés</p> <p>Capitalisation des entreprises privées à la BRVM</p>
FINANCEMENT EXTERIEUR	<p>Dons et appuis de la Coopération Internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> o Appuis budgétaires o Transferts en capital (dons projets) reçus par l'Administration Publique <p>Encours de la dette publique extérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> o Dettes multilatérales o Dettes bilatérales <p>Autres source de financement public extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> o Coopération décentralisée (dons et dettes) 	<p>Transfert courant du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> o Envoi de fonds des travailleurs o Autres transferts courants reçus du RDM <p>Transfert en capital reçu par les ONG et les OSC</p> <p>Investissement directs étrangers</p>

246. Il ressort de la cartographie du financement du développement du Bénin une nette prépondérance du financement public intérieur, tiré par les recettes intérieures et la dette publique intérieure représentant 60% du total enregistré en 2019, malgré son recul en 2018 (-6%) et 2019 (-16%).

247. Le financement intérieur du secteur privé (crédit bancaire, financement bancaire des investissements publics, encours des crédits de la microfinance

aux privés, capitalisation boursière, etc.), est principalement tiré par le crédit bancaire qui y représente à lui seul près de 82%. Il a surtout financé le Commerce de gros, les BTP, les Industries manufacturières, les Assurances & affaires immobilières, a contrario de l'Agriculture, de l'Electricité & eau et des Industries extractives qui ont très peu bénéficié de crédits bancaires.

248. Le financement extérieur du secteur privé s'élevant

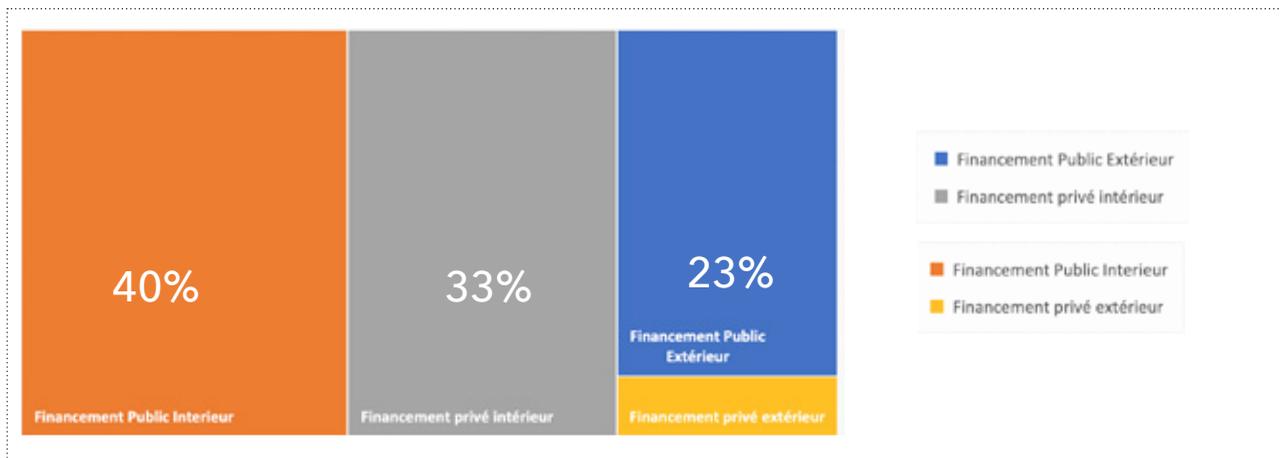
à 326 milliards FCFA en 2019 représente 3,92% des flux financiers totaux. Il est principalement composé des soldes des balances des Investissements Etrangers (47%), des Transferts Courants du secteur privé (33%) et des Transferts en Capital reçus par les ONG & OSC (20%).

dette extérieure (94% des flux publics extérieurs et 4% pour les dons).

249. Le financement public extérieur représente 23% des flux totaux et il est porté principalement par la

250. Hormis les investissements de souveraineté, la plupart des ressources mobilisées ont été orientées vers les infrastructures (16,56% du PIP), eau & électricité (22,39%) et Agriculture (9,67%) sur la période 2016-2019

GRAPHIQUE 18 :
CARTOGRAPHIE DU FINANCEMENT



251. L'Évaluation du financement du Développement au Bénin (DFA 2020) a révélé que les marges de manœuvre budgétaires pour une mobilisation une mobilisation accrue du financement pour le développement du Bénin et le financement des ODD passe par :

- i. **Une hausse plus rapide des recettes budgétaires qui devrait passer de 17,7% en 2018 à 22,5% du PIB en 2030** consécutive à la mise en œuvre des réformes et au recouvrement du gisement fiscal non exploité - 3,3% additionnel au 19,2% dans l'AVD le plus récent du FMI.
- ii. **Un volume important de flux de la coopération au développement grâce à une augmentation de l'APD et de la coopération sud-sud, et une utilisation accrue des fonds mondiaux.** Elle passerait de 2% à 6% du PIB en 2025 pour se stabiliser par la suite.
- iii. **Une utilisation accrue (mais prudente) de la dette publique, avec des emprunts additionnels annuels de 2% du PIB** (sans s'approcher des

seuils de viabilité de la dette).

- iv. **Une focalisation des flux de la diaspora vers des investissements publics ou privés**, grâce à diverses mesures pour les attirer, dont une réduction des coûts de transfert afin de les encourager à passer par les circuits formels - mobilisant ainsi de 1% du PIB par an.
- v. **Une mobilisation des partenariats public-privé (PPP) pour des projets d'infrastructures rentables**, ayant un impact important sur les ODDs et négociés à des coûts et risques financiers minorés, et avec des décaissements d'environ 1% du PIB par an.

252. **Aussi, convient-il de noter que le Bénin a réalisé en juillet 2021 sa première émission d'obligation internationale pour le financement des ODD.** Près de cinq cent millions d'euros ont été mobilisés pour accélérer la mise en oeuvre des ODD au cours de la dernière décennie d'actions de mise en oeuvre de l'Agenda 2030.



CONCLUSION

253. Aux regards des défis pour la mise en œuvre des ODD, les agences des Nations Unies entendent se baser sur leur avantage comparatif pour apporter au Gouvernement un appui cohérent et coordonné en lien avec la réponse socioéconomique à la COVID-19 et les priorités nationales. Ces avantages des Nations Unies reposent essentiellement sur les valeurs cardinales du SNU : i) sa neutralité, ii) son mandat en matière de promotion des Droits Humains, iii) son statut en matière de renforcement des capacités, iv) sa flexibilité, v) sa capacité à faire face aux situations d'urgence vi) son expérience avérée sur le terrain dans certains domaines, et vii) son réseau étendu dans le monde favorisant la capitalisation des échanges et des solutions.
254. Le principe « Ne laisser personne de côté » constituera le moteur de l'action des Nations Unies, et sera soutenu par les actions visant i) la promotion des droits de l'homme, ii) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, iii) la durabilité et la résilience et iv) la redevabilité.
255. Plus spécifiquement, les Nations Unies mettront l'accent sur :
- **la promotion d'une croissance économique forte, inclusive; la réponse et reprise économiques pour protéger les emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel grâce à des programmes de relance économique.** Aussi les mesures de relance budgétaire et financière seront-elles soutenues pour que les politiques macroéconomiques profitent aux plus vulnérables ;
 - **au niveau de la dimension sociale, le SNU mettra l'accent sur les questions liées à la santé en veillant à ce que les services de santé essentiels soient toujours disponibles , renforcera le secteur éducatif** en lien avec les priorités du Gouvernement, travaillera pour l'égalité entre les sexes et renforcera la protection sociale en faveur des plus vulnérables;;
 - **pour ce qui est de la dimension environnementale, les actions des agences du SNU** au Bénin se focaliseront sur la gestion de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques , la résilience et la réduction des crises et catastrophes ;
 - **Au niveau de la gouvernance, les actions du SNU** au Bénin se focaliseront sur : (i) la promotion de la sécurité, de la paix et la cohésion sociale ; (iii) la promotion des droits humains, les droits des enfants et des femmes iv) les questions liées à la reddition des comptes, la participation citoyenne et à la redevabilité ; ainsi que v) la digitalisation et la modernisation de l'administration publique.

ANNEXES

TABLEAU N° 7 : D'ANALYSE DES RISQUES PAR DIMENSION DE DÉVELOPPEMENT

DIMENSIONS DE DEVELOPPEMENT	DEFINITION DU RISQUE	FACTEURS DE RISQUE / ANALYSE	PROBABILITE	IMPACT	INDICATEURS D'ALERTE PRECOCE	MESURES D' ATTENUATION / MITIGATION
Paix, partenariat	Diminution des ressources et financements extérieurs.	Récession économique mondiale. Augmentation des dépenses liées à la COVID19.	Elevé	Elevé	Ampleur des mesures de riposte et de relèvement dans les pays donateurs.	Utilisation efficace et efficiente des ressources extérieures, mobilisation des ressources domestiques. Plaidoyer auprès des bailleurs traditionnels, identification de nouveaux bailleurs.
	Troubles électoraux liés aux élections présidentielles.	Contestations politiques du processus électoral et des résultats. Elections non transparentes et/ou non inclusives.	Faible	Moyen	Dénonciations du processus, Manifestations publiques, Déclarations des partis d'opposition. Non ouverture des institutions de l'Etat au débat.	Appui au processus électoral, support à la société civile pour la veille électorale, pour des campagnes de sensibilisation des Institutions de l'Etat (Gouvernement, Assemblée Nationale, Cour constitutionnelles, CENA, la HAAC, etc) des acteurs politiques, des médias et de la jeunesse.
	Débordements des attaques de groupes terroristes dans le pays.	Récupération des jeunes et des femmes vulnérables. Non maîtrise de la sécurité dans les zones transfrontalières, porosité des frontières, transhumance non maîtrisée.	Faible	Moyen	Enlèvements, incursions, attaques, troubles communautaires.	Renforcer le programme extrémisme violent. Renforcer la résilience des populations vivant dans les zones à risques.
	Aggravation de la pandémie COVID19 au Bénin.	Relâchement des mesures sanitaires, relâchement du respect des gestes barrières, mauvais contrôle sanitaire aux frontières terrestres.	Faible	Faible	Augmentation des cas infectés, augmentation des décès.	Appui au commandement pour la continuation de la mise en œuvre du Plan de Riposte et des campagnes de sensibilisation de la population.

DIMENSIONS DE DEVELOPPEMENT	DEFINITION DU RISQUE	FACTEURS DE RISQUE / ANALYSE	PROBABILITE	IMPACT	INDICATEURS D'ALERTE PRECOCE	MESURES D' ATTENUATION / MITIGATION
Social	Risque lié aux élections présidentielles. Perturbation sociale.	Election non inclusive, manque de transparence.	Moyen	Moyen	Regroupements, marches, messages à la radio, mouvements de protestation, déclarations.	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation à l'endroit de la jeunesse pour la paix et cohésion sociale. Appuyer la veille électorale assurée par la société civile. Plaidoyer à l'endroit des organes en charge de gestion des élections pour assurer efficacement leur rôle de garant de la paix. Médiation.
	Risques de sécheresse, d'inondations et de changements climatique pourraient conduire à la crise alimentaire.	Abondance ou rareté des pluies.	Faible (Sècheresse) Moyen (Inondation)	Faible Moyen	Pluviométrie, message de système d'alerte précoce.	Utilisation des semences adaptées aux changements climatiques.
	Propagation des épidémies (COVID, LASSA, Méningite, Choléra.....).	Non-respect des mesures barrières. Non adéquation des services fournis, retard dans la réponse. Non maîtrise des frontières.	Moyen	Faible	Nombre de cas recensés.	Respect des mesures barrières, sensibilisation, communication, vaccination. Mesures au niveau des centres hospitaliers pour atténuer les infections associées aux soins. Elaboration de prise en charge et protocole, surveillance communautaire avec implication des communautés. Elaboration de plan de contingence pour chaque projet/programme.
Economie	Subventions insuffisantes pour satisfaire la demande des bénéficiaires.	Faible niveau de mobilisation de ressources.	Moyen	Moyen	Non satisfaction de toutes les demandes déposées par les bénéficiaires.	Identifier les critères pour cibler les bénéficiaires les plus touchés. Mobiliser des ressources supplémentaires.

DIMENSIONS DE DEVELOPPEMENT	DEFINITION DU RISQUE	FACTEURS DE RISQUE / ANALYSE	PROBABILITE	IMPACT	INDICATEURS D'ALERTE PRECOCE	MESURES D' ATTENUATION / MITIGATION
	Difficultés relatives à l'analyse approfondie et la conception de la plate-forme et d'autres aspects spécifiques de la programmation.	Insuffisance et/ou indisponibilité des compétences au niveau national.	Moyen	Faible	Insuffisance de candidature par suite des appels à soumission.	Se référer aux compétences des listes régionales existantes au besoin pour compléter l'expertise nationale existante.
	Émergence des risques de catastrophe.	Inondation et sécheresse dans les localités d'intervention.	Elevé	Elevé	Montée des eaux au niveau des bassins fluviolagunaires. Arrêt précoce des pluies.	Elaboration et intégration des plans de gestion des inondations et des sécheresses dans les interventions aux profits des ciblés
	Recrudescence et prolongation de la Pandémie à corona virus.		Moyen	Moyen	Augmentation des cas et des décès. Retour au confinement.	Renforcement des mesures de protection sanitaire. Renforcement des appuis à la relance des activités et au relèvement.
	Indisponibilité des réseaux et des services énergétiques.	Faiblesse ou absence de couverture des localités rurales.	Moyen	Faible	Inexistence des infrastructures et installations de base (électricité et internet). Faible capacité des bénéficiaires à utiliser les infrastructures.	S'appuyer sur les fournisseurs de services réseau pour renforcer les réseaux là où il est faible. Gérer la priorisation des zones avec une couverture réseau et l'équité dans l'inclusion des bénéficiaires cibles. Sensibilisation des bénéficiaires sur l'adoption et l'utilisation de solutions d'énergie renouvelable.

DIMENSIONS DE DEVELOPPEMENT	DEFINITION DU RISQUE	FACTEURS DE RISQUE / ANALYSE	PROBABILITE	IMPACT	INDICATEURS D'ALERTE PRECOCE	MESURES D' ATTENUATION / MITIGATION
Environnement	Mauvais ciblage et couverture des groupes les plus touchés (jeunes, femmes, entrepreneurs).	<p>Faible accessibilité des zones de localisation.</p> <p>Auto-exclusion des bénéficiaires.</p>	Moyen	Faible	<p>Faible nombre de femmes, de jeunes et de personnes vivant avec un handicap ciblées dans la catégorie des bénéficiaires.</p>	<p>Identifier les personnes les plus touchées par la pandémie de COVID-19 au sein des bénéficiaires des interventions antérieures, avec des critères spécifiques sur leur vulnérabilité ;</p> <p>Appliquer des taux de désagrégation lors de l'identification des bénéficiaires.</p> <p>Élaborer des stratégies pour lever les barrières sociales entre les sexes comme la participation des femmes et la collaboration avec les hommes.</p>
	Les élections présidentielles de 2021 peuvent perturber la bonne exécution des activités à temps.	<p>Mouvements activistes durant les périodes électorales.</p> <p>Ambiance sociale lors du processus électoral.</p>	Moyen	Moyen	Enregistrement d'actes de violence lors du processus électoral.	<p>Plaidoyer des autorités locales sur les réalités du COVID.</p> <p>Sensibiliser les bénéficiaires aux intérêts des activités et à leur statut apolitisé.</p> <p>Tenir compte de la période électorale dans la programmation des activités sur le terrain.</p>

DIMENSIONS DE DEVELOPPEMENT	DEFINITION DU RISQUE	FACTEURS DE RISQUE / ANALYSE	PROBABILITE	IMPACT	INDICATEURS D'ALERTE PRECOCE	MESURES D' ATTENUATION / MITIGATION
	Faible couverture spatiale et des cibles par les interventions en matière d'environnement et du changement climatique.	Faible capacité de mobilisation des ressources.	Moyen	Elevé	<p>Forte vulnérabilité des cibles.</p> <p>Faible résilience des populations et des écosystèmes.</p>	<p>Plaidoyer auprès des bailleurs potentiels pour la mobilisation de ressources complémentaires.</p> <p>Renforcer les appuis en matière de planification et budgétisation des actions de résilience, d'adaptation et de mitigation au niveau national et local.</p> <p>Renforcer les appuis et accompagnements en matière de mobilisation de ressources propres au niveau national et local.</p>
	Faible appropriation des interventions en cours dans les domaines de l'environnement et du changement climatique.	Persistance et aggravation de la vulnérabilité des bénéficiaires et des écosystèmes.	Moyen	Elevé	<p>Poursuite de l'utilisation des technologies et approches inadaptées et non résilience...</p> <p>Dégradation continue et extensive des ressources naturelles.</p> <p>Vulnérabilité accrue des populations et des écosystèmes.</p>	<p>Renforcement des appuis à l'utilisation des technologies innovantes et adaptées.</p> <p>Mise en œuvre des approches participatives intégratives responsabilisant les bénéficiaires.</p> <p>Plaidoyer auprès des institutions nationales et locales pour la mise en œuvre de mesures favorables à l'internalisation et l'application des technologies résilientes adaptées.</p>



"THE REASON I GET
UP EVERY MORNING"

